

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 9 décembre 2017 – numéro 94

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Grenelle du droit
Maison de la Mutualité, 16 novembre 2017

La filière juridique serait-elle en crise ? Les innombrables débats d'experts et de praticiens qui s'interrogent sur la pratique des juristes, les publications pléthoriques sur le sujet, sans compter les conférences et autres colloques en sont les signes, selon le professeur Christophe Jamin. Le directeur de droit de l'I.E.P. de Paris est intervenu le 7 décembre dernier devant le Cercle Dalloz sur le thème « *Quelle formation pour les juristes de demain ?* »

Pluridisciplinarité ou technicité ? Maintien des facultés de droit ou inclusion dans des départements de sciences sociales ? Le professeur a questionné l'utilité même des études juridiques. S'inspirant de celles de médecine, il a conclu en proposant au public – largement composé de professeurs – une pédagogie à trois niveaux : l'apprentissage du langage, c'est-à-dire des fondamentaux ; l'apprentissage expérientiel dans et hors de la faculté ; et enfin l'approfondissement par la recherche pour tous les étudiants.

Le professeur Jamin était également présent quelques jours plus tôt à la première édition du Grenelle du droit organisé par l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) et le

Cercle Montesquieu. Les deux institutions avaient promis, dans leurs propositions aux candidats à l'élection présidentielle, de le mettre en place. Stéphanie Fougou, la présidente de l'AFJE, considère cet événement comme « *un premier pas pour renforcer la filière juridique et activer ses changements en faisant tomber les barrières et sortir des segmentations artificielles dépassées* ». C'est ce qu'il ressort en effet de cette journée : la nécessité d'unir les professions juridiques pour une plus grande compétitivité de la filière.

Aux craintes liées à la mondialisation s'ajoutent celles liées à la digitalisation. Source de fantasmes et d'inquiétudes excessives, la transition doit néanmoins être mise en place par les directions juridiques et interrogée beaucoup. C'était d'ailleurs le thème du 7^e campus AFJE qui s'est déroulé le 24 novembre dernier.

Lors de ces différentes manifestations, il n'y a pas eu de solution définitive à ce qui s'apparente à une crise ou, pour le moins, à des doutes profonds. Pourtant, il en ressort une conclusion commune : le besoin de décloisonner, de casser le fonctionnement en silos de la filière juridique.

Victor Bretonnier

Académie des sciences morales et politiques – Séance publique annuelle - p.6



La constitution de la société coopérative européenne en France et le rôle du notaire - p.10



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Grenelle du droit

S'unir pour plus de compétitivité



Maison de la Mutualité, 16 novembre 2017

Le premier Grenelle du droit s'est tenu le 16 novembre dernier. Portée par les juristes d'entreprise et les avocats, l'objectif de cette journée était de fédérer les professions du droit. Les organisateurs attendaient près de 1 000 inscrits pour réfléchir à l'employabilité de la filière, mais aussi à son attractivité, avec pour finalité de proposer des solutions aux pouvoirs publics. Il ressort de cette 1^{re} édition la nécessité d'unir les professions juridiques pour plus de compétitivité.

L'ambition était grande pour cette journée qualifiée « d'historique » par Stéphanie Fougou, présidente de l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE). Le Grenelle du droit, première édition, s'est déroulé le 16 novembre dernier à la Maison de la Mutualité et avait pour but de rassembler les professionnels du droit, de débattre sur l'avenir de la filière juridique et de faire adopter des mesures essentielles pour garantir l'attractivité du droit et l'employabilité des professionnels. « Notre engagement est de faire de cette journée un véritable moment d'action afin de générer une plateforme de propositions concrètes », a ajouté la présidente de l'AFJE. Nicolas Guérin, président du Cercle Montesquieu (le représentant des directeurs juridiques), attendait de son côté « une réflexion sur le renforcement de la compétitivité du droit français et sur la transformation nécessaire de la formation, initiale et continue ».



Les divers intervenants étaient en majorité juristes d'entreprise ou directeurs juridiques. Étaient également présents des avocats, des magistrats ou encore des juges consulaires. Ils sont intervenus lors de deux tables rondes, intitulées « la fabrique du droit » et « l'accessibilité du droit », et de six ateliers (« La fabrique du droit » ; « Accessibilité du droit » ; « Alléger la justice, dynamiser le service public de la justice » ; « S'enrichir par la mobilité » ; « Université et entreprise : l'insertion professionnelle » et « Penser les métiers juridiques de demain et l'employabilité »). Ce Grenelle du droit, promis dans les propositions de l'AFJE faites aux candidats à l'élection présidentielle, a été ouvert par la plénière « Compétitivité et place du droit, l'enjeu de la justice de demain ».

L'INSTABILITÉ, PRINCIPAL HANDICAP

Guy Canivet, président du Haut Comité juridique de la place financière de Paris (HCJP), a été le premier à s'exprimer. Selon lui, l'amélioration de la compétitivité de la norme passe par la création « d'un rapport dynamique entre ceux qui la fabriquent et ceux qui la pratiquent ». Celui qui a été Premier président de la Cour de cassation de 1999 à 2007 sait de quoi il parle. Pour le haut magistrat, le critère de compétitivité, de plus en plus prégnant dans le droit, doit être intégré par la juridiction suprême de l'ordre judiciaire, même si l'approche consquentialiste, qui consiste à interpréter une norme au regard de ses conséquences, a beaucoup été critiquée, « c'est son rôle », affirme-t-il. Et d'ajouter : « Notre droit des sociétés est déjà attractif, Paris attire, mais il faut le moderniser. Au HCJP nous avons d'ailleurs proposé des réformes pour le droit des contrats ».

Anne Outin-Adam, directrice du pôle juridique et législatif de la CCI Paris Île-de-France, a affirmé de son côté que l'attractivité



Stéphanie Fougou

n'est pas seulement juridique, mais qu'elle dépend également de la puissance de l'État. « Il faut une bonne compréhension des acteurs internationaux, mais aussi nationaux qu'il faut protéger », estime-t-elle. Même si le flux d'investissements en France est très important et au-dessus de la moyenne européenne (cela participe d'une bonne image de l'Hexagone, fondamentale pour l'attractivité), il y a encore de nombreux facteurs qui concourent à la fuite des centres de décisions, notamment l'instabilité législative et judiciaire et des règles trop complexes.

Un point de vue partagé par Aurélien Hamelle, directeur juridique du groupe Total, qui considère lui aussi que « souvent, la force de propulsion se trouve ailleurs que dans le droit ». Il ajoute cependant : « le droit français n'est pas particulièrement plus complexe que les autres. Les États-Unis par exemple sont très régulés, mais eux font de

la communication pour dire que leur droit c'est la panacée ». « Le problème, c'est l'instabilité : en ce moment nous devons mettre en œuvre la loi Sapin 2 avec les représentants d'intérêt, les lanceurs d'alertes, des processus anticorruption, etc. Et aussi le manque de pragmatisme : aux Pays-Bas on peut tenir ses comptes de société en dollars. C'est très pratique, mais ça n'existe pas en France », indique l'ancien avocat.

Aurélien Hamelle a ensuite mis le doigt sur le grand problème de la filière juridique en France, celui, précisément, qui a motivé la mise en place du Grenelle du droit : « Nous avons un problème culturel. Il y a une grande méconnaissance entre les différents acteurs du droit en France. Les régulateurs (l'Administration) et les acteurs privés ont une relation de méfiance. De plus, les magistrats, avocats et notaires ont tous l'impression d'appartenir à un autre monde. Or, ce n'est pas le cas ailleurs et cela freine l'attractivité ».

PLUS DE PASSERELLES ENTRE LES PROFESSIONS

Kami Haeri, avocat associé au cabinet Quinn Emanuel Urquhart & Sullivan, est aussi intervenu lors de la plénière « *Compétitivité et place du droit, l'enjeu de la justice de demain* ». Ce spécialiste en contentieux des affaires, qui a quitté en octobre dernier Auguste Debouzy pour la firme de Los Angeles, estime que les juristes français sont trop spécialisés et les études dans l'Hexagone trop longues. Pour celui qui a remis un rapport sur « *L'avenir de la profession d'avocat* » en février 2017 au ministre de la Justice Jean-Jacques Urvoas, il y a un autre problème : « *la question de la mobilité des juristes* ».

Pour Kami Haeri : « *Il faut qu'ils aillent dans une profession pour s'enrichir et qu'ils reviennent. Il faut plus de passerelles. On ne parle pas avec les régulateurs en France comme on le fait à Washington ou Singapour. Conséquence : la sérénité dans le travail n'est pas la même* ». « *La mobilité entre les professions c'est essentiel* », conclut-il.

Lise Damelet, avocate chez Orrick, Herrington & Sutcliffe, partage cet avis. La cofondatrice de l'incubateur du barreau de Paris s'interroge d'ailleurs : « *Pourquoi il n'y a pas de grandes écoles du droit où l'on se spécialiserait en fin de cursus pour plus de transversalités ?* » Pour le modérateur de la plénière Marc Mossé, vice-président de l'AFJE et directeur juridique chez Microsoft Europe, c'est un élément fondamental qui doit aussi être privilégié dans la formation continue. Cette idée de « *casser les silos* » n'a pas été évoquée seulement lors de cette table ronde, mais tout au long de la journée. Et sur ce sujet, tous les professionnels présents étaient d'accord ainsi que sur la nécessité pour les étudiants d'apprendre des matières comme le management, la comptabilité, l'analyse financière ou encore la communication. L'objectif étant de garantir leur employabilité.

La filière juridique française gagnera en compétitivité si les professionnels du droit travaillent ensemble. Là-dessus, ce premier Grenelle du droit a révélé un consensus. Reste maintenant à s'entendre sur la manière de faire.

Victor Bretonnier
2017-3432



Marc Mossé, Frank Gentin, Anne Outin-Adam, Louis Vogel, Guy Canivet, Aurélien Hamelle, Lise Damelet et Kami Haeri

VIE DU DROIT

Grenelle du droit – S'unir pour plus de compétitivité . . . 2
 Campus AFJE 2017 – Les directions juridiques face à la transition digitale : s'adapter ou... ? 4
 Académie des sciences morales et politiques
 Séance publique annuelle 6
 Conseil national des barreaux et Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires
 Accès des avocats au portail Creditors pour les déclarations de créances 7
 Inauguration du musée du barreau de Strasbourg
 Visite guidée 8

AU FIL DES PAGES

Le Club des juristes – Réformer l'enseignement du droit en France à la lumière des systèmes étrangers. 5
 Les grands discours de la culture juridique 5
 Le recrutement des travailleurs immigrés : France . . . 17

QPC 9

PALMARÈS

Journées Juridiques du Patrimoine 2017
 Remise de la première édition du prix Pierre-Laurent Frier
 La protection des ensembles décoratifs : recherche d'un objet juridique. 10

CHRONIQUE

La constitution de la société coopérative européenne en France et le rôle du notaire. 12

AGENDA 14

ENTREPRISE

Le Noël de la French Tech – Des cadeaux Made in France . . 15

ÉCONOMIE

Organisation de coopération et de développement économiques – La France doit moderniser et renforcer le pilotage de l'immigration professionnelle 16

EMPREINTE D'HISTOIRE

1934 : quelle robe d'homme de loi des avocats parisiens brûlent-ils ? 18

ÎLE-DE-FRANCE

Saint-Germain-en-Laye – Le peintre et archéologue Ludovic Lepic au musée d'Archéologie nationale . . 19

ANNONCES LÉGALES 20

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
 anciennement
 LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
 Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
 8, rue Saint Augustin — 75080 PARIS cedex 02
 R.C.S. PARIS B 552 074 627
 Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
 Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis
 Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis
 Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 0622 I 83461
 I.S.S.N. : 0994-3587
 Périodicité : bihebdomadaire
 Imprimerie : Roto Presse Numeris

Vente au numéro : 1,50 € Abonnement annuel : 99 €

COPYRIGHT 2017
 Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Campus AFJE 2017

Les directions juridiques face à la transition digitale : s'adapter ou... ?



Eurosites George V, 24 novembre 2017

L'Association française des juristes d'entreprises (AFJE) a organisé son 7^e campus. Une journée de formation qui a réuni quatre cents participants et dont le thème était la transition digitale. Les intervenants de la plénière d'ouverture, intitulée « Les directions juridiques face à la transition digitale : s'adapter ou... ? », ont tenté de répondre à des questions comme : « Quelles sont les innovations qui changent la donne ? », « Comment la transition digitale affecte-t-elle votre organisation, le business model de la direction juridique, votre offre de services juridiques, vos relations avec les clients internes et externes de l'entreprise ? » ou encore « Quels seront les métiers du juriste de demain ? »

Cette 7^e édition du campus AFJE a commencé par une clarification d'ordre sémantique : assiste-t-on à une ubérisation ou à une transformation digitale ? Marc Mossé, vice-président de l'AFJE et directeur juridique chez Microsoft, a expliqué que ce campus AFJE avait pour ambition d'interroger le concept de transition digitale en tentant de comprendre de quelle manière cela impacterait le métier de juriste à l'avenir, « ainsi que sa portée en formation initiale et/ou continue », a-t-il ajouté.

Pour Olivier Chaduteau, associé fondateur du cabinet de conseil en stratégie Day One, le juriste ne va pas être remplacé. La transformation digitale ne doit pas être appréhendée seulement comme l'apparition de nouveaux outils, mais doit s'inscrire dans ce que l'auteur de l'ouvrage « *La Direction juridique de demain* » appelle « VTC », un acronyme pour Valeur – Technologie – Collaboratif. Dans ce cadre, il s'agit d'utiliser le digital pour optimiser l'efficacité de la direction juridique et de permettre aux juristes de se focaliser sur la forte valeur ajoutée. Le « V » faisant référence à la création, l'apport et la répartition de la production de valeur, et le « C » au rôle pivot du juriste avec les financiers, les directions fonctionnelles et les acteurs du business.

Un point de vue partagé par le directeur juridique d'IBM France, Bruno Massot, qui considère que la mutation de « l'informatique d'exécutif » à une digitalisation qui apporte une valeur ajoutée a déjà eu lieu. « On voit déjà une mise en œuvre du domaine de l'analytic (le big data) dans le juridique



Marc Mossé

comme la compliance par exemple », précise-t-il. Concernant la blockchain, Bruno Massot est plus réservé. Selon lui, « on n'en est pas encore là. C'est plus un support de l'activité juridique qu'une transformation ». Il prend ensuite l'exemple des « chatbots » (des robots agents conversationnels) qui répondent aux questions des clients automatiquement et qui pourraient contextualiser une question afin d'éviter au juriste de devoir en poser une multitude pour comprendre l'enjeu.

« LES DIFFÉRENTS MONDES DE L'ENTREPRISE DOIVENT SE PARLER »

Pour tous les intervenants, la transformation digitale n'est pas un danger pour la

profession. Les craintes sont davantage de l'ordre du fantasme que de la réalité, même future. L'information aura toujours besoin d'être traitée par le juriste, car c'est lui qui détient l'esprit critique. L'intelligence informatique ne peut pas remplacer le jugement de l'être humain.

Pour Anne-Valérie Attias-Assouline, présidente de PwC société d'avocats, « l'intégration du digital est très inégale au sein des différentes directions juridiques. Certaines se projettent dans l'analyse prédictive, d'autres non. De ce point de vue les petites entreprises ont un avantage. Leur taille leur permet d'être plus agiles ce qui n'est pas le cas des grandes entreprises où cela prend plus de temps ». « Dans tous les cas, il faut que la maturité des directions juridiques soit alignée sur celles des directions des entreprises. Il est inutile d'aller plus vite, ça ne marche pas. Mais on peut impulser », précise l'avocate. Pour mener à bien cette transition digitale, Anne-Valérie Attias-Assouline estime que les différents mondes de l'entreprise doivent se parler : ingénieurs, juristes, marketing. Bruno Massot parle lui aussi de transversalité pour vaincre un des grands obstacles de cette transition : « le fonctionnement en silos ».

Le fonctionnement en silos, c'est justement ce qui avait été reproché lors du Grenelle du droit à la filière juridique française. Marc Mossé n'a pas manqué de faire le parallèle et propose ainsi de modifier la formation initiale et continue en ajoutant de nouvelles matières comme le marketing ou l'utilisation de data.

Victor Bretonnier
2017-3433

Le Club des juristes

Réformer l'enseignement du droit en France à la lumière des systèmes étrangers

Le Club des juristes publie le rapport « Réformer l'enseignement du droit en France à la lumière des systèmes étrangers ». Cette étude, réalisée sous la direction scientifique de Mustapha Mekki, professeur à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, vise à repenser l'enseignement du droit en France à la lumière des systèmes étrangers.

Les mutations considérables de notre système juridique doivent en effet nous conduire à réformer notre modèle d'enseignement du droit. La concurrence des systèmes juridiques, l'ouverture des professions du droit, la révolution numérique, sont autant de facteurs qui imposent des changements, probablement considérables, dans notre manière même d'enseigner le droit comme dans le choix des matières qui doivent l'être. Évidemment, la question a quelque chose de vertigineux voire d'angoissant pour qui s'interroge sur l'avenir des amphithéâtres voire des universités elles-mêmes.



Pour nourrir la réflexion, le groupe de travail a fait le choix de mettre à contribution des universitaires étrangers issus de systèmes distincts (Argentine, Japon, Belgique, Luxembourg, Italie, Espagne, Québec, Louisiane...) et enseignant dans des institutions variées. L'analyse

se nourrit également des préconisations d'universitaires français comme de la vision de professionnels du droit d'origines diverses.

L'étude propose ainsi un nouveau cadre de réflexion qui contribuera, probablement, aux discussions sur l'enseignement du droit et la formation des juristes de demain.

À propos de l'auteur :

Mustapha Mekki est agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, directeur de l'Institut de recherche pour un droit attractif (IRDA) et expert au Club des juristes.

Réformer l'enseignement du droit en France à la lumière des systèmes étrangers, Sous la direction scientifique de Mustapha Mekki, LexisNexis, 320 pages – 35 euros 2017-3326

Les grands discours de la culture juridique

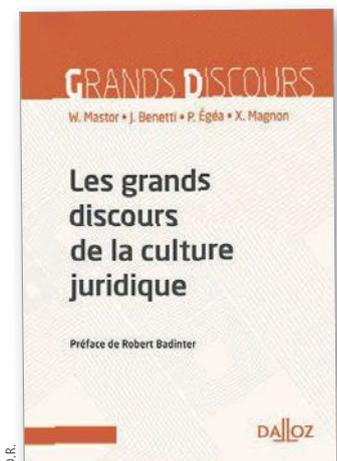
Quels sont les discours (politiques ou juridiques) qui ont construit la culture juridique des juristes ou ont été décisifs pour le droit ?

Du discours de Montesquieu dans *l'Esprit des lois* à celui de Christine Taubira sur la défense du mariage entre personne du même sexe, en passant par ceux de Thiers à l'Assemblée, leurs auteurs ont influencé la formation du droit positif.

Abordés autour de quatre grandes thématiques (la culture républicaine, la justice, les libertés et

les normes et rapport entre normes), chacun de ces « grands » discours commentés par des chercheurs spécialistes a été sélectionné pour sa portée juridique.

Les grands discours de la culture juridique, 1^{re} édition, Wanda Mastor, Julie Benetti, Pierre Egéa, Xavier Magnon, Préface de Robert Badinter Éditions Dalloz, 1 500 pages – 45 € 2017-3209




Retrouvez dès maintenant votre Journal en ligne sur www.jss.fr

Académie des sciences morales et politiques

Séance publique annuelle



Institut de France, 13 novembre 2017

C'est sous la coupole de l'Institut de France que s'est déroulée la traditionnelle séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques (ASMP). À cette occasion, Monsieur Michel Pébereau, le président de l'ASMP a présenté les travaux accomplis par ses confrères durant l'année écoulée ; Monsieur François d'Orcival, le vice-président, a annoncé le palmarès des prix attribués pour l'année civile en cours, et Monsieur Jean-Robert Pitte, le secrétaire perpétuel, laissé libre du choix de ses propos, a prononcé un discours intitulé « Forces spirituelles, innovations et accélération de l'histoire ».

« Le thème des réformes et des transformations, que j'ai souhaité soumettre, en cette année 2017, à la réflexion de l'Académie des sciences morales et politiques, se situe au confluent de ses préoccupations traditionnelles et des besoins les plus pressants de l'heure », a précisé le président de l'Académie, Michel Pébereau, dont la mission, lors de cet événement, était de rendre compte des travaux tenus justement sous ce thème par l'Institution durant l'année écoulée. Pour lui, à nulle autre époque que la nôtre, il n'a été plus impérieux de « susciter, promouvoir et accompagner les mesures que nous jugions les plus bénéfiques pour notre pays », tant notre nation paraît mal en point... De nombreux indices prouvent en effet que la situation n'est pas brillante : « notre chômage structurel, de l'ordre de 9% - presque le double des taux allemand et britannique » ; des dépenses publiques trop importantes ; des exportations et une économie handicapées « par un manque criant de compétitivité », etc. Les travaux de l'Académie durant l'année 2017 ont donc consisté à la recherche « raisonnée des solutions ». Et en premier lieu, « si nous voulons une économie qui profite durablement à tous, la création de richesses doit redevenir une priorité ». Cela nécessitera bien évidemment d'instaurer des règles de bonne gouvernance économique.

Le président a ensuite livré des pistes pour endiguer le fléau du chômage dans notre pays. Cela nécessite selon lui de travailler sur trois aspects : le coût du travail, son cadre juridique, et le traitement social du chômage. Plutôt en accord avec le gouvernement actuel, il a estimé que : « Dans un contexte économique en permanente évolution, nous avons besoin, plus que jamais, de flexibilité, dans l'esprit de ce que défend depuis longtemps notre confrère Jean Tirole : c'est le salarié qui doit être protégé, et non l'emploi ». Quant au traitement social du chômage, pour Monsieur Pébereau, il a « surtout fait preuve de son caractère économiquement contre-productif ». Jugeant le système un peu trop généreux, il préconise une « mise à plat inévitable ».



Michel Pébereau et Jean-Robert Pitte

Après les solutions visant à libérer l'emploi, le président a évoqué « la révolution des technologies ». Selon lui, « l'innovation passe [d'abord] par la mise en place d'un écosystème favorable à l'éclosion et au développement d'initiatives privées » (notamment le développement des start-up). Il a ensuite abordé la question de la dette publique (laquelle avoisine 100% du PIB), et fait des recommandations pour réformer la fonction publique, la protection sociale, la politique du logement, etc.

Conscient que nous ne pouvons réformer seulement à l'intérieur de nos frontières, le président de l'Académie a également abordé « notre environnement européen et international, qui influe très sensiblement sur notre destin ». Il a rappelé que dans ce domaine, trois enjeux majeurs ont été examinés par ses confrères : relancer la construction européenne, garantir la stabilité financière et assurer la sécurité nationale et collective. En conclusion, parce que « seule comptera, aux yeux de la postérité, la mise en œuvre », Michel Pébereau a confié à l'assistance

son espoir que les Français adhèrent à ces préconisations, car d'eux seuls dépendra « le succès des réformes engagées ».

Puis, est venu le temps pour le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques de prononcer un brillant et visionnaire discours dans lequel il a fait part de sa vision de l'histoire. S'opposant à nombre de ses contemporains, volontiers déterministes, il considère, au contraire, que si l'humanité a connu de grands bouleversements, c'est « la volonté, la liberté et la spiritualité humaines qui sont responsables des grands franchissements de paliers ». Pour ce dernier, toutes les inventions techniques, toutes les révolutions idéologiques, toutes les périodes de l'histoire ont été précédées de bouleversements culturels et artistiques. Pour étayer ses propos, il a judicieusement cité le « merveilleux roman » de Roy Lewis *Pourquoi j'ai mangé mon père*, dans lequel les grands chamboulements sont décrits comme les conséquences d'une révolution de la pensée.

À cette occasion, Monsieur Jean-Robert Pitte n'a pas non plus caché ses convictions chrétiennes.

Il a ainsi attribué, par exemple, le temps des cathédrales, c'est-à-dire la révolution technique que cela a engendrée, « à l'affirmation fervente que rien n'est trop beau pour Dieu ». Il a par conséquent déploré « l'abandon progressif de la référence à un Créateur » qui explique selon lui « la volonté de puissance de certaines sociétés humaines », et a conduit aux grands empires totalitaires du XX^e siècle (URSS, III^e Reich, Chine de Mao). Des empires heureusement voués à « un échec inéluctable et constaté ».

Résolument optimiste, pour le secrétaire perpétuel de l'Académie, l'avenir de notre humanité n'est heureusement pas écrit d'avance « il n'existe ni sens de l'histoire, ni sens de la géographie ». Ainsi, si notre monde connaît actuellement des désordres de tout ordre (climat, terrorisme, surconsommation), Monsieur Pitte est certain que « les forces spirituelles et l'approfondissement des cultures peuvent vaincre toutes les menaces ».



François d'Orcival

L'Institut de France, qui regroupe les cinq Académies, dont l'Académie des sciences morales et politiques, a appris avec tristesse la disparition le 5 décembre 2017 de l'écrivain, philosophe et journaliste Jean d'Ormesson, élu à l'Académie française le 18 octobre 1973 au fauteuil 12 (occupé auparavant par Jules Romains). Dans un communiqué daté du même jour, le Secrétaire perpétuel et les membres de l'Académie française ont fait part de leur « tristesse de la disparition de leur confrère, Grand-croix de la Légion d'honneur ». Ses obsèques ont été célébrées le 8 décembre 2017 à 10 h 30 en la cathédrale Saint-Louis des Invalides, et une cérémonie nationale d'hommage a eu lieu, à l'issue de l'office religieux, dans la cour d'honneur de l'hôtel national des Invalides. Elle était présidée par le président de la République, Emmanuel Macron.

Maria-Angélica Bailly

2017-3410

Conseil national des barreaux et Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires

Accès des avocats au portail Creditors pour les déclarations de créances



En application de la loi numéro 2011-331 du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques, le Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (CNAJMJ) se voyait confier la création d'une plateforme de communication électronique sécurisée pour le traitement des créances. Le CNAJMJ a mis en place sous sa responsabilité un portail électronique offrant des services de communication électronique sécurisée, nommé « Creditors Services », en lien avec les activités des deux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire.

L'objet de ce portail est de permettre, pour ceux qui l'ont expressément demandé ou consenti, l'envoi et la réception par voie numérique des déclarations de créances clients et d'en assurer leur suivi : sort des poursuites des contrats, formalisation des demandes en restitution ou revendication de biens.

Cette plateforme est désormais accessible à partir de l'espace sécurisé des avocats par le biais de leurs certificats d'authentification.

L'utilisation de ce portail permettra, outre une facilité d'usage et une sécurité accrue des échanges entre professionnels, une certification

par l'horodatage et le compte-rendu des échanges intervenus pour conférer une valeur probante en cas de conflit, et un gain économique par le recours, pour la première fois dans un acte de procédure, à la lettre recommandée électronique.

Grâce à cet outil innovant, le CNB et le CNAJMJ prouvent leur capacité à offrir aux deux professions des services performants et innovants en adéquation avec leurs besoins.

2017-3378

Inauguration du musée du barreau de Strasbourg

Maison de l'avocat de Strasbourg, 23 novembre 2017



Pascal Créhange, bâtonnier de l'Ordre, et Christophe Darbois, bâtonnier élu, ont ouvert ce parcours d'éléments du passé, traversant plusieurs époques : Ancien Régime, Révolution française, XIX^e siècle, XX^e siècle. Le curieux y observera des objets, des écrits, des photos propices à l'imagination et à la réflexion.

Visite guidée

par Pascal Créhange,
Bâtonnier de l'ordre des avocats de Strasbourg

Le musée du barreau de Strasbourg est installé dans le quartier de la Neustadt, l'une des extensions urbaines les plus remarquables et les mieux conservées du tournant des XIX^e et XX^e siècles en Europe, et qui est en outre classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2017.

Le musée raconte l'histoire des avocats strasbourgeois et du barreau de Strasbourg, devenu au fil des siècles, l'un des plus grands barreaux de France. Le musée a pour objet de mettre en lumière le travail des avocats à Strasbourg depuis la création de leur barreau en 1823 mais aussi, plus largement, depuis la fondation de la ville par les romains en douze avant Jésus-Christ.

La visite vous permettra de découvrir sur trois salles et deux niveaux que des avocats ont participé à la rédaction des chartes municipales au Moyen Âge, quand d'autres ont combattu les armes à la main durant la guerre franco-prussienne de 1870, ou encore participé à la défense de Malgré-Nous lors du procès de Bordeaux en 1953.



Pascal Créhange

Strasbourg un rôle social comme, au XIX^e siècle, Alphonse Ratisbonne qui distribua tous ses biens aux pauvres et fonda la congrégation Notre-Dame-de-Sion et Jacques Kablé qui présida la Société internationale de secours aux blessés en 1870, aux grandes figures politiques telles Pierre Pflimlin et Marcel Rudloff qui ont été maire respectivement de 1959 à 1983 et de 1983 à 1989.

De multiples documents originaux, manuscrits, gravures et des objets rares permettent de faire revivre les avocats de l'Ancien Régime, de lire les arrêts du conseil souverain d'Alsace, de revivre l'époque de la Révolution française ou des trois conflits majeurs qui impactèrent profondément la ville de Strasbourg aux XIX^e et XX^e siècles.

La visite du musée du barreau permet de constater que l'histoire des avocats et de la justice appartient à notre mémoire collective.

L'histoire du barreau est expliquée en suivant une frise chronologique (située en haut des murs et des totems) allant de l'Antiquité jusqu'à la période actuelle.

Vous trouverez une explication détaillée de chaque objet exposé en cherchant le numéro correspondant à l'objet qui vous intéresse dans cette notice.

Bonne visite !

2017-3424



Indépendance des magistrats du parquet



Conseil constitutionnel – décision n° 2017-680 - 8 décembre 2017

Le Conseil constitutionnel a été saisi le 27 septembre 2017 par le Conseil d'État d'une Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) portant sur l'article 5 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature. Selon cet article, « Les magistrats du parquet sont placés sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du garde des Sceaux, ministre de la Justice. À l'audience, leur parole est libre ». Le Conseil constitutionnel juge ces dispositions conformes à la Constitution.

L'Union syndicale des magistrats, rejointe par plusieurs intervenants, reprochait à ces dispositions de méconnaître le principe d'indépendance de l'autorité judiciaire qui découle de l'article 64 de la Constitution, au motif qu'elles placent les magistrats du parquet sous la subordination hiérarchique du garde des Sceaux, alors que ces magistrats appartiennent à l'autorité judiciaire et devraient bénéficier à ce titre, autant que les magistrats du siège, de la garantie constitutionnelle de cette indépendance. Pour le même motif, le syndicat reprochait également à cet article 5 de méconnaître le principe de séparation des pouvoirs, dans des conditions affectant le principe d'indépendance de l'autorité judiciaire.

La décision rendue ce jour par le Conseil constitutionnel rappelle le cadre constitutionnel en vigueur. Elle cite l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, selon lequel « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de Constitution ». Elle rappelle qu'en vertu de l'article 20 de la Constitution, le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation, notamment en ce qui concerne les domaines d'action du ministère public. Citant le premier alinéa de l'article 64 de la Constitution selon lequel « Le Président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire », le Conseil constitutionnel juge qu'il découle de l'indépendance de l'autorité judiciaire, à laquelle appartiennent les magistrats du parquet, un principe selon lequel le ministère public exerce librement, en recherchant la protection des intérêts de la société, son action devant les juridictions. La décision cite enfin les dispositions de l'article 64 de la Constitution selon lesquelles « les magistrats du siège sont inamovibles », ainsi que les quatrième à septième alinéas de l'article 65 de la Constitution sur les conditions respectives de nomination des magistrats du siège et du parquet et l'exercice du pouvoir disciplinaire à leur encontre.

Le Conseil constitutionnel juge qu'il résulte de l'ensemble de ces dispositions que la Constitution consacre l'indépendance des magistrats du parquet, dont découle le libre exercice de leur action devant les juridictions, que cette indépendance doit être conciliée avec les prérogatives du Gouvernement et qu'elle n'est pas assurée par les mêmes garanties que celles applicables aux magistrats du siège.

Dans le cadre constitutionnel ainsi précisé conformément à sa jurisprudence antérieure, la décision du Conseil constitutionnel contrôle la manière dont le législateur a mis en œuvre, pour la définition des relations entre le garde des Sceaux et les magistrats du parquet, cette exigence de conciliation entre le principe

d'indépendance des magistrats du parquet et les prérogatives du Gouvernement.

D'une part, l'autorité du garde des Sceaux sur les magistrats du parquet se manifeste notamment par l'exercice de son pouvoir de nomination et de sanction. En application de l'article 28 de l'ordonnance du 22 décembre 1958, les décrets portant nomination aux fonctions de magistrat du parquet sont pris par le Président de la République sur proposition du garde des Sceaux, après avis de la formation compétente du Conseil supérieur de la magistrature. En application de l'article 66 de la même ordonnance, la décision de sanction d'un magistrat du parquet est prise par le garde des Sceaux après avis de la formation compétente du Conseil supérieur de la magistrature. Par ailleurs, en application du deuxième alinéa de l'article 30 du Code de procédure pénale, le ministre de la Justice peut adresser aux magistrats du ministère public des instructions générales de politique pénale, au regard notamment de la nécessité d'assurer sur tout le territoire de la République l'égalité des citoyens devant la loi. Conformément aux dispositions des articles 39-1 et 39-2 du même Code, il appartient au ministère public de mettre en œuvre ces instructions.

D'autre part, en application du même article 30 du Code de procédure pénale, le ministre de la Justice ne peut adresser aux magistrats du parquet aucune instruction dans des affaires individuelles. En vertu de l'article 31 du même Code, le ministère public exerce l'action publique et requiert l'application de la loi, dans le respect du principe d'impartialité auquel il est tenu. En application de l'article 33, il développe librement les observations orales qu'il croit convenables au bien de la justice. L'article 39-3 confie au procureur de la République la mission de veiller à ce que les investigations de police judiciaire tendent à la manifestation de la vérité et qu'elles soient accomplies à charge et à décharge, dans le respect des droits de la victime, du plaignant et de la personne suspectée. Conformément à l'article 40-1 du Code de procédure pénal, le procureur de la République décide librement de l'opportunité d'engager des poursuites.

Pour l'ensemble de ces motifs, le Conseil constitutionnel juge que les dispositions contestées de l'article 5 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 assurent une conciliation équilibrée entre le principe d'indépendance de l'autorité judiciaire et les prérogatives que le Gouvernement tient de l'article 20 de la Constitution. Elles ne méconnaissent pas non plus la séparation des pouvoirs.

Source : Conseil constitutionnel

2017-3434

Journées Juridiques du Patrimoine 2017

Remise de la première édition du prix Pierre-Laurent Frier

La protection des ensembles décoratifs : recherche d'un objet juridique

Le Journal Spécial des Sociétés publie le résumé du mémoire de la lauréate du prix Pierre-Laurent Frier, Inès Lamouri. Ce travail, effectué dans le cadre du master II de droit public fondamental (École de droit de la Sorbonne), sous la direction du professeur Norbert Foulquier, porte sur « La protection des ensembles décoratifs en droit ». Il a été rédigé avant l'entrée en vigueur des dispositions de la loi « liberté de la création architecture et patrimoine » du 7 juillet 2016 protégeant les collections et les ensembles mixtes.

Un ensemble dit « décoratif » – l'appellation n'est en rien consacrée – est caractérisé par la cohérence que forment un immeuble et son appareil qui lui est uni par un lien physique (les glaces, les cheminées, les trumeaux, les lambris, les moulures etc.) ou qui en est dissociable (les meubles volants proprement dits). La nécessité de protéger les ensembles naît du constat de la « plus-value culturelle de l'ensemble par rapport à la somme de ses composantes »¹. La notion d'ensemble décoratif se distingue de celle de collection, purement mobilière.

Le droit du patrimoine français a longtemps ignoré la protection des ensembles décoratifs, à la différence par exemple du droit italien qui intègre une protection des collections et assure l'immobilisation des éléments décoratifs. Le droit du patrimoine culturel français s'est longtemps focalisé sur la protection de l'objet en lui-même. L'acte de classement au titre des monuments historiques – parangon de la protection patrimoniale – ne pouvait pendant longtemps concerner qu'un seul bien sans imposer son immobilisation ou son traitement solidaire avec d'autres². Cette absence, identifiée comme une lacune, a été pointée très tôt dans la littérature juridique par Pierre-Laurent Frier³, Marie Cornu⁴ ou encore Bruno de Saint-Victor⁵.

Les limites à l'instauration d'une telle protection sont certes juridiques mais elles trouvent aussi leur justification dans une conception



Inès Lamouri

monumentale du patrimoine, centrée sur l'objet ou le monument. La veine « façadiste » du patrimoine, consistant à ne protéger que les extérieurs, y est aussi pour beaucoup. Au contraire, la protection des liens de nature immatérielle qui peuvent exister entre les biens suppose de prendre en compte une dimension supplémentaire que l'on pourrait qualifier d'ethnologique et qui intègre, au-delà de la valeur d'existence des biens, leur valeur d'usage. La caractérisation d'un ensemble

renvoie directement au rapport des biens à leurs usages, à l'histoire des arts décoratifs à des époques données. Les ensembles traduisent aussi un principe de « conservation intégrée », cher à Antoine Chrysostome Quatremère de Quincy : « Vous le savez trop bien mon ami que diviser c'est détruire »⁶, écrit-il dans ses lettres à Miranda. Le principe de conservation intégrée prescrit de conserver les biens dans les lieux (l'immeuble et plus largement la nation) qui les ont vus naître.

Les ensembles purement immobiliers font aujourd'hui l'objet d'une protection efficace au titre des différentes législations sur les espaces protégés. La protection des perspectives et des zones intègre les rapports solidaires qui existent entre les immeubles bâtis ou non bâtis. En revanche, la protection des ensembles décoratifs – et celle des collections – trouvent un écho plus timide dans le droit. La loi « liberté de la création architecture et patrimoine » leur offre une protection qui, si elle est nouvelle dans sa formulation, est issue de revendications et de réflexions plus anciennes.

Le député Ridouard présentait déjà en 1907 une proposition de loi soumettant à autorisation les déplacements et les aliénations des biens protégés⁷. Le principe d'une conservation des ensembles n'y était pas formulé théoriquement mais les atteintes prévues au pouvoir de disposition du propriétaire y faisaient directement référence.

1) B. de Saint-Victor, « Les Ensembles mobiliers : une protection impossible », in Patrimoine, temps, espace, patrimoine en place, patrimoine déplacé, sous la Présidence de F. Furet, Actes des entretiens du patrimoine, 1996, p. 222.

2) Bien qu'une circulaire du ministre de la Culture ait préconisé de « traiter ensemble » les classements d'immeubles et de mobiliers. circulaire du 17 juillet 1987 relative à l'amélioration des procédures de protection au titre des monuments historiques concernant les objets mobiliers et immeubles par destination, *Législation et règlement, Protection du patrimoine historique et esthétique de la France*, Édition du Journal officiel, 1997, p. 507.

3) P.-L. Frier, *Droit du patrimoine culturel*, PUF, 1997.

4) M. Cornu, *Le droit culturel des biens*, Bruxelles, Bruyant, 1996.

5) Ibid.

6) A.-C. Quatremère de Quincy, Le préjudice qu'occasionneront aux arts et à la science, le déplacement des monuments de l'art de l'Italie, le démembrement de ses Ecoles, et la spoliation de ses Collections, Galeries, Musées etc., 1796.

7) Proposition de loi sur la protection du patrimoine national artistique, historique et archéologique de la France, présentée à la chambre des députés en première lecture par M. Ridouard, député, le 26 novembre 1907.

Bien plus tard, la proposition de loi du sénateur Lequiller portait, sans succès, le projet ambitieux d'une protection des ensembles mixtes à la suite du scandale des « *châteaux japonais* »⁸.

En droit positif, les ensembles décoratifs font l'objet de politique sectorielle de protection. La loi Malraux sur les secteurs sauvegardés⁹ intègre une protection exceptionnelle des décors intérieurs des immeubles compris dans le périmètre. Ainsi, le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du 7^e arrondissement de Paris protège les décors des intérieurs¹⁰. Dans un autre registre, la loi de 1988 introduit un dispositif fiscal incitant à la conservation et à l'ouverture au public des ensembles¹¹. Jusqu'ici, aucune norme ne venait établir un principe de conservation des ensembles décoratifs ; c'est chose faite avec la loi LCAP qui modifie le Code du patrimoine dans le sens d'une protection des collections et des ensembles décoratifs¹². Contrairement au soulèvement et à l'inertie que ce projet avait suscités auparavant, les dispositions de la loi LCAP n'ont pas particulièrement fait parler d'elles¹³.

La concrétisation législative de la protection est importante, le travail législatif nous renseigne sur la maturation juridique de cette protection et sur sa réception tantôt passionnée tantôt indifférente. L'enjeu de ce travail ne se trouvait cependant pas là – bien qu'il ne pouvait en faire l'économie – mais dans la recherche d'une conceptualisation juridique de l'objet des ensembles décoratifs. Il s'agissait de le positionner dans une histoire contemporaine du droit du patrimoine (depuis la loi du 30 mars 1887 principalement) et dans ses outils structurants (la servitude / le contrôle des exportations). L'ambition était, dans un premier temps, d'essayer de comprendre pourquoi une

telle disposition n'a pu être intégrée plus tôt dans le droit du patrimoine culturel. Le retard accusé par la protection des biens mobiliers, la déférence due à la propriété privée et la requalification des immeubles par destination en « *biens meubles* » dans la loi de 1913¹⁴, explique le blocage général sur cette question. Le sujet nécessitait par ailleurs d'être replacé dans le droit commun où il trouve de nombreux échos. Les techniques de l'immobilisation par destination (l'attache à perpétuelle demeure) et de l'incorporation (la jurisprudence dite du « *tout indivisible* ») ont trouvé des applications récurrentes en matière décorative. Si les juges ne peuvent prescrire directement la conservation en l'état des ensembles à l'occasion des contentieux, ils manient les notions d'immobilisation par destination et d'incorporation en prenant en considération la cohérence des ensembles. Par exemple, l'application de l'attache à perpétuelle demeure s'éloigne progressivement du critère de l'attache physique au profit d'un rapport plus « *immatériel* » caractérisé par un « *aménagement spécial* » des biens, ou une certaine cohérence des styles¹⁵. Plus radicalement, la jurisprudence dite du « *tout indivisible* » constate l'incorporation – et non plus seulement l'immobilisation – des décors souvent conçus pour l'immeuble. Cette torsion de la notion d'attache à perpétuelle demeure au profit de l'incorporation a permis de considérer que l'acte de classement du château de la Roche-Guyon s'étendait aux décors qui lui sont incorporés et qui ont donc le caractère d'immeuble par nature et non d'immeuble par destination¹⁶. Ils ne pouvaient ainsi en être détachés sans enfreindre la loi de 1913.

La « *consécration* » de la protection des ensembles dans le droit n'épuise pas le sujet

et n'invalide pas les raisonnements développés dans ce travail – antérieur à la loi LCAP – et succinctement présentés ici. Il convient cependant de le compléter par les nouvelles dispositions récemment introduites dans le droit du patrimoine :

- La nécessité de demander une autorisation pour le détachement des effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure à des immeubles protégés (article L. 621-9 al. 2).
- La possibilité de classer des collections, éventuellement d'office. (L. 622-1-1).
- La possibilité, toujours avec l'accord du propriétaire, de grever un bien classé d'une servitude d'immobilisation. (L. 622-1-2).

On constate que la loi de 2016 s'est essentiellement concentrée sur la question des collections – via le prisme des collections archéologiques notamment – et moins sur l'immobilisation des décors. La servitude d'immobilisation étant dépendante de l'accord du propriétaire, elle pourrait trouver quelques difficultés à s'appliquer. Si la loi de 2016 n'est pas revenue sur la qualification mobilière des immeubles par destination en droit du patrimoine, elle encadre pour la première fois leur détachement dans l'objectif d'éviter un nouveau scandale des « *châteaux japonais* ». La facilité avec laquelle ces dispositions ont été introduites en droit positif est confondante en ce qu'elle tranche avec les débats antérieurs. Il n'en reste pas moins que la question de la protection des ensembles décoratifs est une entrée intéressante pour appréhender la prise en compte, par le droit, des principes de la conservation.

Inès Lamouri,
doctorante contractuelle en droit public
à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
2017-3417

8) Proposition de loi relative à la protection du patrimoine, n° 246, présentée (not.) par M. Lequiller, député, 2000-2001.

9) Loi n° 62-903 du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière, JORF 7 août 1962, p. 7813.

10) Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7^e arrondissement de Paris, approuvé en 1991 dans sa version initiale, version révisée en date du 9 août 2016. « *Les intérieurs d'immeubles contribuent en grande partie à leur qualité architecturale. Les règles qui suivent permettent de protéger ces intérieurs (systèmes de distribution, structures constructives, décors, etc.)* », p. 56 du règlement.

11) Loi n° 88-12 du 5 janvier 1988, art. 5 ; loi n° 94-679 du 8 août 1994, art. 72-I et II.

12) Articles L. 622-1-1 et L. 622-1-2 du Code du patrimoine.

13) C'est d'ailleurs en cela que la loi LCAP est étonnante : la « *nationalisation* » de la propriété des vestiges archéologiques ainsi que la protection des collections et des ensembles mixtes n'ont suscité quasiment aucune réaction bien qu'elles introduisent un réel bouleversement du patrimoine.

14) Loi du 23 juillet 1927 portant modification de la loi du 31 décembre 1913, JORF du 26 juillet 1927 p. 7722. Conduit à interdire l'arrachement de morceaux d'immeubles protégés et permet d'imposer autoritairement leur remise en place. Ne sont concernés par cette disposition que les immeubles par nature. Or, la loi de 1913 a distingué les immeubles par nature des immeubles par destination qui sont considérés comme des biens meubles.

15) P. Gulphe, « *L'immobilisation par destination* », thèse, Paris, 1946 p. 113 : l'auteur explique aussi ce détachement par l'inadéquation des critères du Code civil avec l'évolution des modes d'aménagement des intérieurs. Paris, 16 avril 1996, D. 1997. Somm. 18 : (litige relatif à l'assiette d'une vente et à la qualification de boiseries) ; jugé que des boiseries, bien que non scellées, sont des immeubles par destination. Cela conduit le commentateur de l'arrêt à dire que « *l'intention du propriétaire supplée à l'absence de scellement* ».

Poitier, 23 avril 1968. JCP. 1969. 2. 15857 : (interprétation d'une clause de vente excluant les objets mobiliers). Des vases non scellés et simplement posés sont jugés immeubles par destination car ils sont destinés à « *former un ensemble ornemental pour la décoration du château* ». Cass. Civ. 1^{ère}, 5 mars 1991 (Heuls C/ Epx Rayon), D. 1991. Somm. 304, obs. A. Robert : (litige relatif à l'assiette d'une vente et à la qualification d'une bibliothèque) ; est immeuble par destination une bibliothèque spécialement conçue aux dimensions de la pièce et qui ne pourrait être détachée sans altérer la substance de la pièce.

16) Cass. civ. 1^{ère}, 19 mars 1963, Société Carhian, JCP G 1963 II.13190. Note Esmelin. Condamnation d'un acheteur et d'un vendeur de boiseries sur plainte du ministère de la Culture. Action en revendication de l'acquéreur des boiseries déboutée ; les dites boiseries ont le caractère d'immeuble par nature et ne pouvaient ainsi être détachées de l'immeuble ;

CE 24 février 1999, Société Transurba, D. JCP G 2000 n° 3, p. 80 note Deumier. Les bas reliefs du château de la Roche-Guyon sont des immeubles par nature et bénéficient ainsi de la protection de l'immeuble : « *ayant été réalisés en 1769 pour être intégrés dans le décor du grand salon du château de la Roche-Guyon dont l'aménagement a été terminé à cette date, et, d'autre part, la partie des murs située au-dessus des portes d'accès à ce grand salon ayant été spécialement aménagée pour que les deux bas-reliefs y soient encastrés, ces bas-reliefs formaient avec l'ensemble du grand salon, auquel ils ont été, dès l'origine, intimement et spécialement incorporés, un tout indivisible ; qu'ils avaient, dès lors, le caractère d'immeubles par nature et bénéficiaient en conséquence du classement comme monument historique du château de la Roche-Guyon* ».

La constitution de la société coopérative européenne en France et le rôle du notaire

Florence Émilien, notaire à Paris chez « Hausmann Notaires » spécialisée dans le financement structuré, les fiducies, et par là-même le corporate, décrypte le rôle du notaire dans la constitution de la société coopérative européenne.

Le rôle du notaire est encadré par la loi numéro 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération complétée par la loi numéro 2008-649 du 3 juillet 2008 et le décret numéro 2009-767 du 22 juin 2009 relatif à la société coopérative européenne (SEC). Nous l'avons rencontrée.

Le législateur s'appuie une nouvelle fois, sur le notaire comme force de certification.

Depuis quelques années, force est de constater que le législateur fait rentrer le notaire dans les textes. La preuve en est donnée par la loi numéro 2016-1547 du 18 novembre 2016 qui substitue le notaire dans le rôle anciennement attribué au juge de l'envoi en possession. Un autre exemple est donné par le propos qui suit. Ce qui conforte le rôle très particulier du notaire en France par rapport au rôle du notaire en Europe. Ainsi, à ce titre, le notaire est le magistrat de l'amiable, exerçant une justice préventive et une force de certification.

En France, la légalité de l'opération de fusion et celle de la constitution de la société européenne est contrôlée par le notaire ou, depuis la loi 2009-526 du 12 mai 2009, par le greffier du tribunal de commerce du lieu de son immatriculation. (article L. 229-3 du Code de commerce).

En Allemagne, dans le cadre de la création d'une GmbH (*Gesellschaft mit beschränkter Haftung*), en français « société à responsabilité limitée », le notaire procède à la certification (*die notarielle Beurkundung*). Il s'assure du consentement des associés fondateurs, et contrôle la légalité de l'acte, dont il procède à la lecture à haute voix.

Ce rôle du notaire que nous vous exposons marque incontestablement l'insertion du notaire dans le droit européen. Le notaire s'affirme comme un acteur majeur pour la sécurité juridique de certains actes. Cette considération vient d'ailleurs d'être reconnue par la Cour de justice de l'Union européenne qui protège l'attribution de compétences exclusives aux notaires. (CJUE, 9 mars 2017 Léopoldine Gertraud Piringer).

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour des besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs grâce à une entreprise contrôlée démocratiquement.

En contribuant à apporter des nouvelles formes de travail et de consommation, les coopératives ont toujours été innovantes.

En France, le statut coopératif a été adopté par la loi numéro 47-1775 du 10 septembre 1947 portant



Florence Émilien

statut de la coopération. L'article 1^{er} de la loi définit la coopérative comme « une société constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires. Elle exerce son activité dans toutes les branches de l'activité humaine et respecte les principes suivants : une adhésion volontaire et ouverte à tous, une gouvernance démocratique, la participation économique de ses membres, la formation desdits membres et la coopération avec les autres coopératives. »

Cette loi constitue le droit commun de la coopération en France et la « matrice » de toute société coopérative française.

À ce jour, il n'est toujours pas possible de mettre en œuvre une uniformisation du droit des sociétés dans l'Union européenne car chaque état membre souhaite conserver ses propres règles. Le règlement de la société coopérative européenne (SEC) permet d'avoir une base commune à chaque État membre tout en leur permettant de conserver les règles de leur droit national.

Le statut de société coopérative européenne (SEC) est né d'un règlement et d'une directive européens le 22 juillet 2003. (règlement (CE) numéro 1435/2003 du Conseil du 22 juillet 2003 relatif au statut de la société coopérative européenne (SEC), (d'après la dénomination latine

« *Societas Cooperativa Europaea* »). Le règlement numéro 1435/2003 est complété par la directive 2003/72/CE du Conseil, qui établit les règles relatives à l'implication des travailleurs dans la SEC, reconnaissant ainsi leur place et leur rôle dans l'entreprise.

L'article 1^{er} al. 2 du règlement (CE) numéro 1435/2003 définit la SEC comme une « société dont le capital souscrit est divisé en parts ».

Le statut SEC permet aux coopératives d'exercer leur activité sur tout le territoire européen mais également à faire face à la concurrence internationale.

La SEC est parfaitement mobile. C'est l'un des avantages de cette société. La SEC peut déplacer son siège statutaire au sein de l'espace européen (sauf le cas de dissolution, liquidation, insolvabilité ou procédure analogue). Le règlement a laissé aux États membres la faculté de prévoir, pour les SEC immatriculées sur leur territoire, l'opposition d'une autorité compétente pour raison d'intérêt public dans le délai de deux mois après la publication du projet de transfert, et de l'autorité nationale de surveillance financière.

Les coopératives comprennent une grande variété d'entreprises, telles que les entreprises individuelles, les PME ainsi que les grandes entreprises et groupes, qui contribuent au dynamisme économique et social et à la diversité de l'Union européenne. Ce sont des acteurs compétitifs dans de nombreux secteurs économiques. Leur rôle économique et social en Europe est devenu important.

Ainsi, en 2008, il a été recensé plus de 2,3 millions de salariés des sociétés coopératives dans l'espace européen. En 2014, et selon un rapport du groupe de travail et d'évaluation des besoins spécifiques des sociétés coopératives, les coopératives représentent plus de 160 000 entreprises en Europe, détenues par 123 millions de membres individuels et fournissant des emplois à 5,8 millions de citoyens. En 2009-2010, les coopératives affichaient un niveau d'emploi supérieur de 31,5 % à celui de 2002/2003.

En France, selon les chiffres clés diffusés par <http://www.entreprises.coop>, les 23 000 entreprises coopératives emploient plus d'un million de salariés dans tous les secteurs d'activité. En 2014, elles représentent 307 milliards d'euros de chiffres d'affaires cumulés, filiales comprises, en hausse constante depuis dix ans. Plus de 26 millions de

sociétaires font vivre la gouvernance des entreprises coopératives. Elles participent à la construction et à la vitalité des territoires. 73 % des sièges sociaux des grandes coopératives sont implantés en région.

En France, le statut coopératif est utilisé en matière civile, dans les secteurs du commerce (articles L. 124-1 et suivants du Code de commerce), de la consommation (loi du 7 mai 1917), de l'artisanat (loi numéro 83-657 du 20 juillet 1983), le bâtiment (articles L. 213-1, L. 215-1, L. 422-12, L. 422-3, L. 422-3-2 et L. 422-12 du Code de la construction et de l'habitation), l'agriculture (articles L. 521-1 et suivants du Code rural), et certaines banques (articles L. 512-61 et suivants du Code monétaire et financier), de l'éducation, la culture, (loi numéro 2001-624 du 17 juillet 2001), de productions ouvrières (loi numéro 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives de production), de messagerie de presse (loi numéro 47-585 du 2 avril 1947), de l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale (loi numéro 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire).

La SEC est régie :

- a) par le règlement (CE) numéro 1435/2003 ;
- b) lorsque le règlement (CE) numéro 1435/2003 l'autorise expressément, par les dispositions des statuts de la SEC ;
- c) pour les matières non réglées par ledit règlement ou, lorsqu'une matière l'est partiellement, pour les aspects non couverts par le règlement par :
 - i) les lois adoptées par les États membres en application de mesures communautaires visant spécifiquement les SEC ;
 - ii) les lois des États membres qui s'appliqueraient à une société coopérative constituée selon le droit de l'État membre dans lequel la SEC a son siège statutaire ;
 - iii) les dispositions des statuts de la SEC, dans les mêmes conditions que pour une coopérative constituée selon le droit de l'État membre dans lequel la SEC a son siège statutaire.

La SEC a la personnalité juridique (règlement (CE) numéro 1435/2003, articles 1 et 5).

Sauf dispositions contraires des statuts de la SEC, au moment de sa constitution, chaque membre ne s'engage qu'à concurrence du capital qu'il a souscrit. Lorsque les membres de la SEC ont une responsabilité limitée, la dénomination sociale de la SEC est suivie des termes « à responsabilité limitée ». En France, la société à responsabilité limitée a été introduite en droit français par une loi du 7 mars 1925 en référence à loi allemande de 1893 instituant pour la première fois cette société dénommée GMBH. Une SEC peut être constituée :

- par au moins cinq personnes et sociétés qui résident dans au moins deux pays de l'Espace économique européen (EEE ; c'est-à-dire l'UE, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) ;
- selon le droit d'un pays de l'UE.

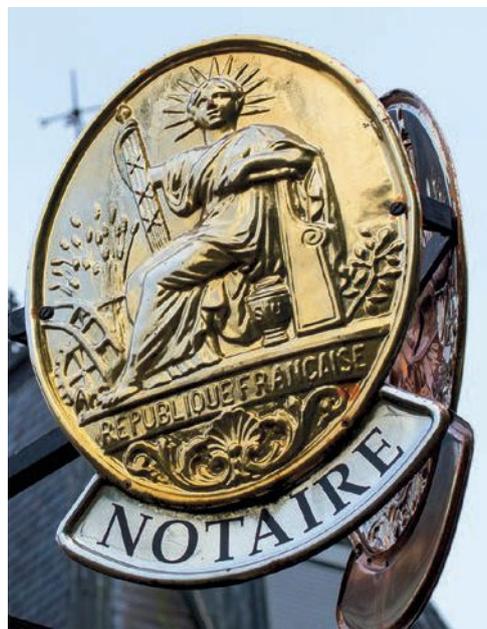
Elle est constituée selon le droit d'un pays de l'UE ;

La SEC a son siège statutaire dans ce pays de l'UE ;

(le siège statutaire de la SEC est situé à l'intérieur de la Communauté, dans le même État membre que son administration centrale. Un État membre peut, en outre, imposer aux SEC immatriculées sur son territoire l'obligation d'avoir leur administration centrale et leur siège statutaire au même endroit (règlement (CE) numéro 1435/2003, article 6).

Le transfert du siège statutaire de la SEC dans un autre État membre est régi par les articles 7, 12, 67 du règlement.

En France, le procureur de la République peut s'opposer au transfert. Il peut se saisir d'office ou être saisi par toute personne ou autorité qui estime une telle opération contraire à un intérêt public. Sa décision est susceptible de recours devant la cour d'appel de Paris (loi numéro 47-1775 du 10 septembre 1947, article 26-6).



Le transfert de siège et le changement de la loi applicable en découlant sont de nature à modifier les droits reconnus aux créanciers obligataires de la société coopérative européenne. Aussi l'article 26-12 de la loi, reprenant en substance le dispositif actuel de l'article L. 236-13 du Code de commerce en matière de fusion de sociétés anonymes, prévoit-il que le projet de transfert de siège est soumis à l'assemblée des obligataires de la société.

L'article 26-13 de la loi numéro 47-1775 du 10 septembre 1947 instaure, en application du 7 de l'article 7 du règlement (CE) numéro 1435/2003 du 22 juillet 2003, une protection au profit des créanciers non obligataires de la société coopérative européenne qui envisage de transférer son siège. Celle-ci s'appliquera en l'absence de conventions spécifiques ayant pour objet d'autoriser les créanciers non obligataires à exiger le remboursement immédiat de leur créance.

La SEC a un lien effectif et continu avec l'économie du pays de l'UE.

La SEC doit avoir un capital social minimum de 30 000 euros. Le capital de la SEC est exprimé dans

la monnaie nationale. Une SEC dont le siège statutaire est situé hors de la zone euro peut également exprimer son capital en euros. Le capital ne peut être constitué que par des éléments d'actifs susceptibles d'évaluation économique.

Les parts des membres ne peuvent être émises en contrepartie d'engagements concernant l'exécution de travaux ou la prestation de services, et les parts sont obligatoirement nominatives. Les parts peuvent être cédées par un membre de la SEC à un autre membre sous réserve d'obtenir l'accord soit de l'assemblée générale soit de l'organe de direction ou d'administration.

Concernant sa gouvernance, la SEC comporte (règlement (CE) numéro 1435/2003, article 36) :

« a) une assemblée générale, et
b) soit un organe de surveillance et un organe de direction (système dualiste), soit un organe d'administration (système moniste) selon l'option retenue par les statuts. »

En ce qui concerne la dissolution, la liquidation, l'insolvabilité, la cessation des paiements et les procédures analogues, la SEC est soumise aux dispositions légales qui s'appliqueraient à une coopérative constituée selon le droit de l'État membre dans lequel la SEC a son siège statutaire, y compris celles relatives à la prise de décision par l'assemblée générale. (règlement (CE) numéro 1435/2003, article 72).

Dans une SEC relevant du droit français, les statuts peuvent prévoir que la direction générale est assurée soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la SEC et représente la SEC vis-à-vis des tiers (loi numéro 47-1775 du 10 septembre 1947, article 26-16).

Une SEC est régie par le même régime fiscal que toute autre société multinationale et doit donc s'acquitter de l'impôt dans les pays où elle est établie de façon permanente.

La constitution et l'immatriculation de la SEC dans un État membre est régie par le règlement dont les dispositions sont impératives, la loi nationale sur les SEC, ainsi que les dispositions des lois particulières applicables à chaque catégorie de société coopérative, dans la mesure où elles sont compatibles avec celles du règlement.

La SEC est constituée :

- Par fusion de coopératives constituées selon le droit d'un pays de l'UE et ayant leur siège statutaire et leur administration centrale dans ce pays, si deux d'entre elles au moins relèvent du droit de pays de l'UE différents.
- Par transformation d'une coopérative constituée selon le droit d'un pays de l'UE et ayant son siège statutaire et son administration centrale dans l'EEE, si elle a depuis au moins deux ans un établissement ou une filiale relevant du droit d'un autre pays de l'UE.

Agenda

Chronique



CABINET HAUVILLE ET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Défiscalisation 2018 : plan d'épargne
d'entreprise et autres produits
12 décembre 2017

Cabinet Hauville Avocat

2, rue Pierre de Ronsard 78200 Mantes-la-Jolie

Renseignements : Marie-Pierre Hauville

01 30 33 93 36 ou 06 80 06 28 31

mp.hauville@cabinet-hauville.com

2017-2469

EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE

Séminaire CAC bis

15 décembre 2017

Novotel Charenton

3/5 Place des Marseillais 94227 Charenton-le-Pont

Renseignements : Marion Broyer 04 78 08 42 74

mbroyer@clcom.fr

www.clcom.fr

2017-2236

CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

Morcellement, transmission et gestion
de la forêt : vers une meilleure mise en valeur
15 décembre 2017

Conseil supérieur du notariat

60, boulevard de la Tour-Maubourg 75007 Paris

Renseignements : Martine Riou 01 44 90 30 71

colloqueforet2017.csn@notaires.fr

www.notaires.fr

2017-2452

ASSOCIATION DES JURISTES FRANCO-BRITANNIQUES

L'enrichissement de la pratique de la fiducie
française par l'analyse de la pratique du *trust*
anglo-américain

15 décembre 2017

Maison du barreau de Paris Salle Gaston Monnerville

2, rue de Harlay 75001 Paris

Renseignements : Katherine Lisfranc 06 09 80 22 59

ajfb.france@orange.fr

fbls.eu

2017-2458

CLUB DE L'AUDACE

Peut-on encore créer une banque *ex nihilo*
dans le monde d'aujourd'hui ?
12 décembre 2017

SwissLife Banque Privée

7, place Vendôme 75001 Paris

Renseignements : Thomas Legrain

tlegrain@tlconseil.com

www.club-audace.com

www.thomas-legrain-conseil.com

2017-2468

Selon l'article 29 du règlement (CE) numéro 1435/2003, le contrôle de la légalité de la fusion est effectué, pour la partie de la procédure relative à chaque coopérative qui fusionne, conformément à la loi applicable dans l'État dont elle relève en cas de fusion de coopératives et, à défaut, aux dispositions applicables aux fusions internes des sociétés anonymes aux termes de la loi de cet État. L'article 34 al. 2 du règlement dispose que « l'absence de contrôle de la légalité de la fusion conformément aux articles 29 et 30 constitue l'une des causes de dissolution de la SEC, conformément à l'article 74 ».

En France, la loi numéro 2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire et le décret numéro 2009-767 du 22 juin 2009 relatif à la société coopérative européenne sont venus compléter les dispositions de la loi du 10 septembre 1947 sur la constitution des coopératives. Ces dispositions sont applicables aux sociétés coopératives européennes immatriculées en France.

C'est au stade de la constitution de la SEC par fusion, que le notaire interviendra et tout particulièrement en ce qui concerne le contrôle de la légalité de la fusion à l'issue des vérifications du greffe prescrites par l'alinéa I de l'article 26-4 de la loi numéro 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

L'article 26-4 détermine les conditions d'exercice du contrôle de la fusion donnant lieu à la création de la société coopérative européenne. Il tend à assurer l'application des dispositions des articles 29 et 30 du règlement (CE) numéro 1435/2003. « II.-Un notaire ou le greffier du tribunal dans le ressort duquel la société coopérative européenne issue de la fusion sera immatriculée contrôle, dans un délai fixé par décret en Conseil d'État, la légalité de la fusion, pour la partie relative à la réalisation de la fusion et à la constitution de la société coopérative européenne.

Il contrôle en particulier que les sociétés qui fusionnent ont approuvé un projet de fusion dans les mêmes termes et que les modalités relatives à la participation des salariés ont été fixées conformément au titre VI du livre III de la deuxième partie du Code du travail.

Le notaire ou le greffier du tribunal contrôle en outre que la constitution de la société coopérative européenne formée par fusion remplit les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables. »

En outre, le notaire a pour mission dans l'article 26-14 de la loi du 10 septembre 1947, de délivrer « un certificat attestant l'accomplissement des actes et formalités préalables au transfert. ».

D'autre part, l'article 2 du décret numéro 2009-767 du 22 juin 2009 relatif à la société coopérative européenne dispose « Le notaire, qui procède aux contrôles prévus au II de l'article 26-4 et à l'article 26-14 de la loi du 10 septembre 1947, ne peut avoir ni instrumenté, ni rédigé d'actes sous seing privé, ni

donné des consultations juridiques à l'occasion de l'opération pour laquelle le contrôle est effectué. Il ne doit pas exercer dans une société ou dans un office qui aurait instrumenté, rédigé des actes sous seing privé ou donné des consultations juridiques à l'occasion de cette opération. »

Ce contrôle s'exercera dans des conditions analogues à celles prévues pour les fusions transfrontalières. (article R. 236-18 du Code de commerce).

Les dispositions relatives à l'implication des travailleurs (information, consultation et participation) doivent être définies au niveau de chaque SEC. À cet effet, le droit national du pays où est situé le siège statutaire s'applique aux SEC constituées : exclusivement par des personnes physiques ou par une seule entité juridique et des personnes physiques ; et qui emploient au total moins de cinquante travailleurs, ou cinquante travailleurs ou plus dans un seul pays de l'UE.

Une SEC peut être dissoute par :

- Décision de l'assemblée générale, notamment lorsque le délai prévu dans le règlement a expiré ou lorsque le capital est inférieur au montant minimal ;
- Décision du tribunal, par exemple dans le cas où le siège statutaire a été transféré hors de l'EEE ;
- En cas de liquidation, d'insolvabilité ou de cessation des paiements, la SEC est soumise au droit du pays où est situé son siège statutaire.

L'article 72 du règlement (CE) numéro 1435/2003 prévoit l'application à la société coopérative européenne de procédures de dissolution analogues à celles prévues par le droit de l'État du siège à l'égard des coopératives régies par le droit de cet État.

Les dispositions prévues aux articles 26-31 à 26-36 de la loi du 10 septembre 1947, qui transcrivent cette règle, s'inspirent fortement des règles applicables à la société européenne qui figurent actuellement à l'article L. 229-3 du Code de commerce.

Notons que le règlement (CE) numéro 1435/2003 prévoit, dans son article 76, la possibilité pour la société coopérative européenne de se transformer en société coopérative « nationale », soumise en tant que telle à l'ensemble des règles prévues par la législation de l'État membre dans lequel elle a son siège.

Les sanctions pénales applicables au fonctionnement des sociétés coopératives européennes figurent à l'article 26 de la loi numéro 47-1775 du 10 septembre 1947 comprenant l'énumération des agissements sanctionnés. Les peines applicables à l'ensemble des actes incriminés sont celles prévues par le Code pénal (articles 313-1, 313-7, et 313-8 du Code pénal).

Florence Émilien,
notaire à Paris chez « Haussmann Notaires »

2017-3416

Le Noël de la French Tech

Des cadeaux *Made in France*



Alors que les fêtes de fin d'année approchent à grands pas, pourquoi ne pas favoriser les start-up françaises dans vos choix de cadeaux de Noël. Réunis autour de l'appellation « French Tech », ce sont deux cents produits made in France qui potentiellement trouveront place sous le sapin.

Cette année, Noël sera « *made in France* ». C'est du moins ce que propose la French Tech, en répertoriant sur son site pas moins de deux cents idées cadeaux proposés par des start-up françaises.

Organisé par l'agence Le Side Car, le programme dispose même d'une page internet dédiée (www.noeldelafrenchtech.fr), répertoriant les potentiels présents de votre prochain Noël. Enfants, loisirs connectés ou encore mode & beauté, les rubriques ne manquent pas. Même les gourmands seront satisfaits, puisque le site propose également des Box apéro (la boit'apéro), une tablette de chocolat « *La Parisienne* » (réalisé par Les 3Dandies) reprenant le plan de Paris directement moulé en chocolat, ou encore Le Paris Food Passport (Le Food Trip) invitant les curieux à déguster six produits locaux tout en visitant la capitale.

Afin de mettre en avant cette opération de fin d'année, de multiples animations sont prévues durant les mois de novembre et décembre, et ce, sur l'ensemble de la France, valorisant ainsi les produits des startupper français.

À propos de la French Tech

La « *French Tech* » désigne tous ceux qui travaillent dans ou pour les start-up françaises en France ou à l'étranger. Les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes, associations, médias, opérateurs publics, instituts de recherche... qui s'engagent pour la croissance des start-up, d'une part, et leur rayonnement international, d'autre part.

Source : French Tech

Ne se limitant pas qu'au site internet (sur lequel les commandes peuvent être faites jusqu'au 8 janvier), le Noël de la French Tech dispose également d'un magasin accueilli dans les locaux de l'Atelier Renault, au 53 avenue des Champs-Élysées, à Paris.

Un bon moyen de fêter Noël tout en valorisant les produits imaginés et conçus en France.

Constance Périn
2017-3383

Brèves

ESSONNE Le département prend les couleurs du Mali

Du 9 au 17 décembre 2017, le département de l'Essonne dédie un festival au Mali, « *L'Essonne Mali Fest* », pays dont il est partenaire depuis plus de vingt ans. « *Nous voulions accompagner des projets de créations artistiques et de rencontres interculturelles entre artiste de l'Essonne et du Mali* », explique Aurélie Gros, vice-présidente déléguée à la Culture, au Tourisme et à l'Action extérieure. Durant huit jours, les habitants pourront profiter de conférences et débats, mais aussi assister à des spectacles de danse malienne, à des pièces de théâtre, ou encore découvrir en *live* la musique de Boubacar Traoré, guitariste talentueux, et de Cheick Siriman Sissoko, etc. « *Ce rendez-vous immergera les Essonnais, en plusieurs lieux du département, dans la richesse des expressions artistiques du Mali et de l'Afrique de l'Ouest* », a indiqué François Durovray, le président du département.

VAL-D'OISE Pissarro à Pontoise

Le directeur des Musées de Pontoise, Christophe Duvivier clôture en beauté « *L'année Pissarro* » en publiant, début décembre, une brochure qui invite les curieux à parcourir la commune de Pontoise dans les pas du « *Premier des impressionnistes* » à travers une sélection d'œuvres judicieusement choisies. Le peintre et la commune sont en effet indissociables : Pissarro découvre Pontoise en 1866 et en fait son terrain d'élection en 1873. Le charme des paysages lui inspira en une dizaine d'années plusieurs centaines d'huiles, aquarelles, pastels, gouaches, et estampes. Le nouveau document édité inaugure « *Le Val-d'Oise au regard des peintres* », nouvelle rubrique ouverte sur www.valdoise.fr.

10 000
C'est le nombre de collaborateurs que Google prévoit de recruter pour rechercher les contenus extrémistes sur Youtube

YVELINES Nouveau programme d'investissement pour les collèges

Le président du Conseil départemental des Yvelines, Pierre Bédier, a lancé le 7 décembre dernier un nouveau programme pluriannuel d'investissement en faveur de dix collèges yvelinois. Ces derniers seront rénovés ou reconstruits, pour certains d'entre eux, entre 2019 et 2022. Les travaux représentent un volume d'investissement prévisionnel de l'ordre de 150 M€. Offrir aux collégiens les meilleures conditions d'apprentissage, tout en tenant compte de la diversité des territoires (rural, urbain, périurbain), tel est l'objectif de ce projet. Un programme ambitieux qui s'inscrit dans un plan de rénovation beaucoup plus large, qui sera suivi d'autres phases d'investissements, et qui offrira aux enseignants et aux élèves un cadre de vie plus agréable répondant aux exigences de la pédagogie.

ÎLE-DE-FRANCE Présentation du budget 2018

La Région Île-de-France est actuellement confrontée à une baisse de ses recettes de 102,4 Meuros, soit -2,4 %. Le budget 2018 sera donc voté dans un contexte financier difficile. Cette baisse est principalement due à la disparition du fonds de transition pour le développement économique et l'innovation doté de 55,1 Meuros pour l'IDF. L'an prochain, la région continuera à augmenter ses investissements au bénéfice de tous les Franciliens. Fin 2018, les investissements auront ainsi augmenté de 25 % par rapport à 2015. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles diminueront de 12 % par rapport à 2015. Le budget 2018, tel qu'il a été présenté le 6 décembre dernier, sera au service de trois objectifs : faire de l'Île-de-France la première région écologique d'Europe ; rendre la région plus attractive au service de l'emploi ; réduire les fractures territoriales et sociales.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

La France doit moderniser et renforcer le pilotage de l'immigration professionnelle



Selon un nouveau rapport de l'OCDE, publié le 20 novembre 2017, la France devrait moderniser et renforcer le pilotage de l'immigration professionnelle pour attirer les talents étrangers et mieux répondre aux besoins du marché du travail.

« Le recrutement des travailleurs immigrés en France » note que, malgré une augmentation récente, l'immigration professionnelle de ressortissants non européens reste faible en France en comparaison internationale et minoritaire dans les flux d'étrangers admis à s'installer durablement (16 % en 2016). Ce constat prévaut dans un contexte où l'immigration totale est également faible par rapport à la taille de la population française.

Le rapport analyse les politiques publiques françaises en matière de recrutement de la main-d'œuvre immigrée depuis l'étranger et évalue dans quelle mesure la migration professionnelle répond aux besoins du marché du travail et contribue à l'attractivité de la France pour les talents.

En 2016, en France, environ 28 000 premiers titres ont été octroyés pour motif économique, dont environ 6 000 régularisations et 13 000 changements de statut, principalement des étudiants. Près d'un tiers des étudiants étrangers se maintiennent sur le territoire à l'issue de leurs études, ce qui représente une des proportions les plus élevées parmi les pays de l'OCDE.

Si les entrées directes de travailleurs étrangers sont relativement limitées, la contribution de l'immigration au marché du travail français doit être appréhendée dans une perspective plus large. L'immigration familiale et les ressortissants de l'Union européenne contribuent en effet chacun au moins deux fois plus au marché du travail que les migrations professionnelles originaires de pays tiers.

MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE III

Comme la plupart des pays de l'OCDE, la France possède un dispositif administratif complet pour apprécier la situation de l'emploi avant d'octroyer une autorisation de travail à un étranger. Outre le fait que le requérant doit disposer d'une offre



d'emploi aux mêmes conditions que celles qui prévalent pour les autres travailleurs, la demande peut être soumise à un examen de la situation de l'emploi pour vérifier si d'autres travailleurs résidant en France légalement, étrangers ou nationaux, ne sont pas disponibles pour cet emploi.

Depuis 2008, l'obligation d'examiner la situation de l'emploi est levée lorsque le métier est inscrit sur la liste des métiers dits « en tension », compte tenu de la situation régionale du marché du travail. Cette liste n'a toutefois pas été modifiée depuis sa création et seuls 15 % des métiers inscrits sont encore en tension sur l'ensemble de la France alors que de nombreux besoins de recrutement en sont exclus (e.g. dans les services à la personne ou dans la santé). Le même constat peut être effectué concernant les listes annexées aux accords de gestion concertée (AGC) signés avec quelques pays d'origine. Plus généralement, le rapport de l'OCDE montre que les

procédures d'octroi d'autorisations de travail sont complexes, sujettes à des modalités de traitement différenciées sur l'ensemble du territoire et peu transparentes pour les employeurs, ce qui tend à peu défavoriser les PME.

En conséquence, l'OCDE appelle à un meilleur pilotage de la politique d'immigration de travail, en simplifiant le processus d'examen de la situation de l'emploi, en développant un mécanisme fonctionnel d'actualisation des listes de métiers en tension, en mettant en place un système d'information de gestion des autorisations de travail, et en renforçant la communication entre les différents acteurs et services concernés. Le rapport suggère également de réexaminer la relation avec les pays d'origine dans la gestion des migrations de travail, alors même que les accords de gestion concertée, mis en place à partir de 2006, ont eu un impact négligeable sur les flux de travailleurs en provenance des pays signataires.

ATTIRER LES TALENTS

En dépit de ses atouts, la France semble souffrir d'un déficit d'attractivité pour certaines catégories de travailleurs hautement qualifiés. Afin de pallier ce problème, la France a adopté en 2016 le Passeport talent, qui réorganise et valorise le dispositif d'immigration qualifiée, autorise des séjours plus longs, réduit les passages en préfecture, lève l'opposabilité de la situation de l'emploi et crée de nouvelles catégories pour les investisseurs et les projets innovants (start-up). Les conditions d'accueil des start-ups étrangères en France semblent dorénavant relativement attractives en comparaison internationale même si la coordination et la promotion de ce dispositif pourraient être renforcées.

L'impact des changements récents, notamment les nouveaux dispositifs concernant les étudiants, les entrepreneurs et les investisseurs, devrait faire l'objet d'un suivi particulièrement attentif afin d'assurer que les effets observés restent cohérents avec les objectifs de la nouvelle politique publique. Le rapport de l'OCDE souligne par ailleurs que la réussite du Passeport talent dépendra notamment des moyens mis en œuvre pour transférer les compétences aux consulats et aux préfectures, de la mise en place d'une politique interministérielle coordonnée et d'une communication plus proactive auprès des employeurs et des talents étrangers. Spécifiquement sur les étudiants étrangers

qui restent en France à l'issue de leurs études, le rapport montre qu'ils sont sous-représentés dans les professions en difficulté de recrutement et leur insertion sur le marché du travail à moyen terme n'est pas toujours aussi favorable qu'escomptée. Le rapport suggère donc de renforcer les dispositifs d'accueil et d'orientation des étudiants étrangers au sein des établissements d'enseignement supérieur, de façon à maximiser les chances d'une bonne insertion sur le marché du travail, que ce soit en France ou dans leur pays d'origine.

Source : OCDE
2017-3435

OCDE

Le recrutement des travailleurs immigrés : France

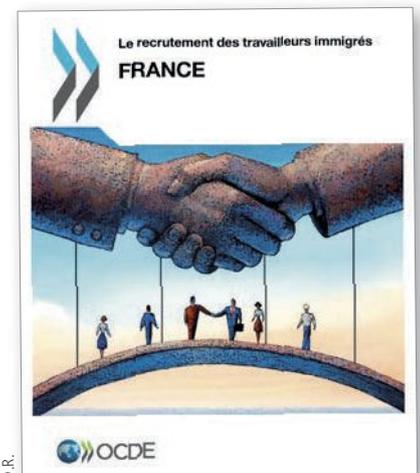
Au fil des pages |||||



Cette étude a pour objectif d'analyser les politiques publiques françaises en matière de recrutement de main-d'œuvre immigrée depuis l'étranger et d'évaluer dans quelle mesure la migration économique répond aux besoins du marché du travail. L'immigration professionnelle étant de faible ampleur en France, une attention particulière est également portée aux changements de statut, notamment d'anciens étudiants, ainsi qu'aux régularisations pour motif économique, dont la persistance pourrait témoigner de besoins de main-d'œuvre non satisfaits. Le fonctionnement des dispositifs actuels d'immigration professionnelle en France – permanente,

temporaire et saisonnière – est examiné, et en particulier l'efficacité des tests du marché du travail et des listes de métiers en tension. Le nouveau dispositif pour l'immigration qualifiée, le Passeport talent, est également analysé pour évaluer sa capacité à remédier aux écueils légaux et opérationnels identifiés dans l'étude et à renforcer l'attractivité de la France pour les talents étrangers.

Le recrutement des travailleurs immigrés : France
Une étude de l'OCDE
344 pages – 45 euros
2017-3436



D.R.

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

JE M'ABONNE PAR...

- INTERNET** WWW.JSS.FR
- E-MAIL** ABO@JSS.FR
- TÉLÉPHONE** 01 47 03 10 10
- COURRIER** Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

- 1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS PAPIER POUR 99 €
- 1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS NUMÉRIQUE POUR 55 €

MES COORDONNÉES :

M. M^{me} - Nom Prénom

Société

Adresse

Code Postal Ville

E-mail Tél.

Télécopie

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPSS

Carte bancaire :

N° _____

Expire fin _____ Notez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte _____

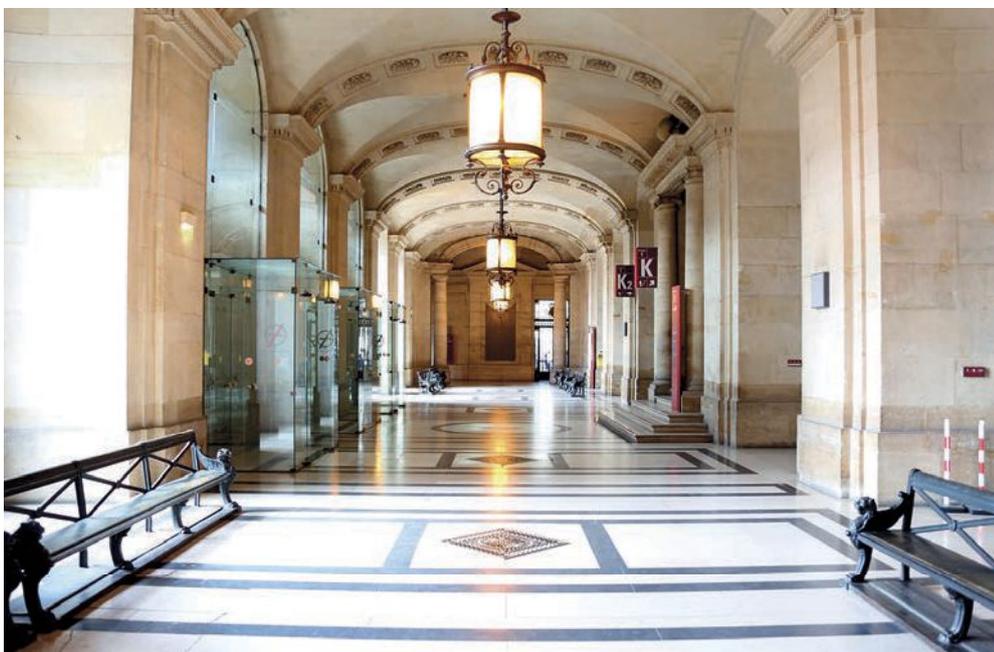
Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L.136-1 du code de commerce.

1934 : quelle robe d'homme de loi des avocats parisiens brûlent-ils ?

Le 7 février 1934, dans l'après-midi, le substitut Louis Mozer, qui anime le service central du parquet de Paris (il a été auparavant procureur successivement à Corte, Ajaccio et Bastia ; il finira sa carrière comme procureur général à Riom), est avisé de divers incidents au Palais de Justice et invite l'architecte du Palais et les gendarmes à prendre immédiatement des instructions auprès du Premier président de la cour d'appel, Eugène Dreyfus (qui était précédemment avocat général au parquet général de Paris).

Alors que les gardes républicains ont dès le matin soigneusement fermé les grilles et les portes du Palais en raison des événements agitant les rues de la capitale, un groupe d'avocats du barreau parisien, très en colère, se rendent au vestiaire des avocats. Ils y subtilisent la robe de leur confrère Eugène Frot puis, en début d'après-midi, se dirigent dans la galerie marchande, accrochent la robe noire et son épitoge à l'un des panneaux d'information de la galerie (laquelle fut dans le passé la galerie mercière du Palais de la Cité accueillant tant de jolies boutiques), et y mettent le feu. A travers ce vêtement très symbolique, c'est l'effigie d'Eugène Frot que les juristes courroucés veulent brûler.

Fort heureusement, les dégâts collatéraux sont faibles, et la galerie ne subit pas de dommages. À 17 heures, les avocats forcent les issues conduisant aux combles et réussissent à mettre en berne le drapeau qui domine le monument. Le Premier président Dreyfus hésite à faire hisser le drapeau en haut du mât. Dans un souci d'apaisement, il le fait retirer. Les avocats protestataires lui remettent alors une pétition, qu'il demande à l'architecte du Palais de faire parvenir au préfet de police. Que



© Etienne Madranges

s'est-il donc passé pour que se produisent de tels événements dans le temple parisien de la justice ? Eugène Frot (1893-1983) est un brillant avocat originaire de Montargis (Loiret). Âgé de 26 ans, il est élu député. Il fournit des articles au journal *L'Humanité*. Appartenant d'abord au groupe socialiste, il rejoint les Radicaux en 1932 et occupe dès lors divers portefeuilles ministériels. Fin janvier 1934, Camille Chautemps démissionne à la suite de l'affaire Stavisky, et Édouard Daladier lui succède comme président du Conseil. Frot est nommé ministre de l'Intérieur. Affaire Stavisky, mutation soudaine d'un préfet de police, affaire de Panama, crise économique... les tensions s'aggravent en France. Les organisations d'extrême droite multiplient les manifestations, notamment à Paris. Frot donne des instructions de fermeté aux services de police.

Le 6 février, c'est l'émeute. Le gouvernement craint une insurrection. Des coups de feu sont tirés. Un policier décède, plusieurs manifestants sont tués. Eugène Frot est accusé d'avoir donné l'ordre de tirer sur la foule (il sera affublé du titre de « *ministre aux mains sanglantes* »). Il voit s'éloigner la présidence du Conseil qu'il espérait. Le 7 février, Daladier et ses ministres démissionnent. Des confrères de Frot le condamnent sans procès en brûlant sa robe au Palais. En 1936, il dénonce le « *fascisme conduisant à la guerre* » et appelle de ses vœux un Front populaire. Les électeurs de Montargis le réélisent député... mais il ne sera plus jamais ministre.



Étienne Madranges,
Avocat à la cour
Magistrat honoraire
2017-3157



Retrouvez le dernier numéro du JOURNAL DES SOCIÉTÉS

consacré aux
« Regards croisés en droit européen sur l'actualité de la propriété intellectuelle »

Commandez-le en ligne sur notre site
WWW.JSS.FR
Disponible en format papier et numérique

14 € TTC + frais de port

Saint-Germain-en-Laye

Le peintre et archéologue Ludovic Lepic au Musée d'archéologie nationale



Musée d'Archéologie nationale (78), 16 décembre 2017-26 mars 2018

À l'occasion de ses 150 ans, le Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye (auparavant musée des antiquités nationales) présente les œuvres du vicomte Ludovic Lepic (1839-1889), peintre et archéologue du XIX^e siècle. Une manière de faire connaître les activités traditionnelles des archéologues de l'époque.

Ludovic Lepic (1839-1889), ami d'Edgar Degas, un temps proche des impressionnistes, est un artiste mineur du XIX^e siècle, parfois connu pour ses gravures de chien et pour ses marines. Lepic n'était pas seulement un artiste, il fut aussi, pendant quelques années, un archéologue. Pour le 150^e anniversaire de l'inauguration du musée des Antiquités celtiques et gallo-romaines (aujourd'hui Musée d'archéologie nationale), le 12 mai 1867, l'exposition-dossier, après avoir brièvement retracé la biographie du personnage, s'attache à faire connaître les activités d'un archéologue amateur très lié au musée, en valorisant, par la présentation d'une soixantaine d'objets, les collections très diversifiées de l'établissement générées par ces liens : tableaux, correspondance, ouvrages, objets archéologiques... Des reproductions d'œuvres ou de documents conservés dans d'autres institutions complètent le cas échéant la présentation.

À travers son exemple, l'exposition se propose d'abord de faire découvrir les activités habituelles des archéologues amateurs sous le Second Empire, époque où l'archéologie nationale est une discipline récente, non professionnalisée, sans réglementation.

L'événement évoque les rapports du vicomte Lepic avec le musée de Saint-Germain, ses collections, ses fouilles à Soyons (Ardèche), de même que sa participation à la vie scientifique, par l'appartenance à des sociétés savantes, la publication et les relations avec le monde savant.

Autour de deux tableaux peints par Ludovic Lepic conservés au musée, l'exposition se focalise plus particulièrement sur deux domaines peu explorés à l'époque, dans lesquels il fait figure de précurseur.

Le premier est l'archéologie expérimentale : dans le domaine de la préhistoire, Ludovic Lepic est l'un des premiers à reconstituer des



Mégacéros dans un marais. Ludovic Lepic, 1869

armes et des outils de cette période à partir d'objets originaux prêtés par le musée de Saint-Germain. Il les expérimente, consigne soigneusement les étapes et les résultats de sa démarche. Il ouvre ainsi la voie de l'archéologie expérimentale pratiquée de nos jours.

Le second domaine est celui des beaux-arts, dans lequel Lepic, peintre-archéologue, est l'un des tout premiers artistes français à représenter des sujets préhistoriques, et plus précisément protohistoriques, puisqu'il est l'un des seuls, en France, à illustrer le thème alors très populaire des « cités lacustres », découvertes en Suisse dès 1854 puis en Savoie à partir de 1856. À travers les tableaux sans fantaisie, mais emprunts d'une grande rigueur documentaire qu'il consacre à ce thème, est évoquée la naissance d'une archéologie lacustre française et la fascination exercée dans les milieux savants et sur un plus large public par ces découvertes spectaculaires, livrant notamment des objets très anciens

en matières organiques (bois, textiles, végétaux...), en général non conservés.

Ses tableaux, intégrés après leur don en 1869 et 1870 à la présentation permanente du Musée des antiquités nationales, en regard des séries archéologiques, feront découvrir au visiteur que dès sa création, et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ce musée d'archéologie, en dehors du *Retour de la chasse à l'ours* (1884) de Fernand Cormon encore accroché dans la salle d'archéologie comparée, présentait à son public, dans un esprit didactique, tableaux et sculptures d'artistes contemporains, censés compléter et éclairer les collections archéologiques.

Le commissaire de l'exposition est Hélène Chew, conservateur en chef du Patrimoine, chargée des collections de la Gaule romaine au Musée d'archéologie nationale.

Informations pratiques : exposition gratuite du 17 décembre 2017 au 26 mars 2018. De 10h à 17h sauf le mardi. Fermeture les 25 décembre et 1^{er} janvier.

2017-3426

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95
• Constitutions	20	30	31	32	35	37	38
• Transformations	22	30	32	33			38
• Modifications	22	30	32	33	36	37	38
• Fusions	28						
• Transmission universelle de patrimoine		30					39
• Dissolutions	28	31		34		37	
• Dissolutions / Clôtures			32				
• Clôtures de liquidation	28		32	34		37	
• Convocations aux assemblées							
• Droits de vote							
• Locations gérances	29			35			
• Ventes de fonds	29	31	32	35	36	38	
• Avis relatifs aux personnes	29	31		35	37	38	
• Envoi en possession		31					
• Tarifs HT des publicités à la ligne :	5,50 €	5,25 €	5,25 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,25 €
• Avis divers	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €	9,77 €
• Avis financiers	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €

PUBLICITÉS LÉGALES

Le **Journal Spécial des Sociétés** a été désigné comme publieur officiel pour l'année 2017 ; par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France**, par arrêté de **Monsieur le Préfet de Paris** du 28 décembre 2016, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Yvelines** du 14 décembre 2016, par arrêté de **Monsieur le Préfet de l'Essonne** du 12 décembre 2016, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine** du 15 décembre 2016, par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis** du 22 décembre 2016, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-de-Marne** du 21 décembre 2016, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-d'Oise** du 16 décembre 2016 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, de l'**Essonne**, des **Hauts-de-Seine**, de la **Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** et du **Val-d'Oise**. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCCE1240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES

NORMES TYPOGRAPHIQUES
surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'exceedront pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

PARIS
75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 28/11/2017, il a été constitué la SAS.

Dénomination :

FARROW INVESTMENT

Capital : 1 500 €.
Siège social : 1 rue Michel Chasles 75012 PARIS.

Objet : Dans le domaine de l'immobilier, les transactions sur immeubles, fonds de commerce et sur tous biens et droits mobiliers et immobiliers en général e qualité d'intermédiaire, ainsi que toutes activités de conseil, réalisation de toutes études, tous diagnostics, expertises et formations.

Président : M. Cédric DELCROS, 1 rue Michel Chasles 75012 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Pour Avis.

721926

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/11/2017,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI DU 30 ET 32 PLACE DENFERT ROCHEREAU

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers.

Siège social : 30 Place Denfert Rochereau 75014 PARIS.

Capital : 1.000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : Mme BOUTHIER épouse MINET Marie, demeurant 130 Rue de Rennes 75006 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

721991

Avis de constitution d'une SASU dénommée :

SYMPOSIUM

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la restauration, la vente de vins, bières et liqueurs sur place et à emporter ou en livraison à domicile, la dégustation de vins, bières et liqueurs, la vente de produits dérivés se rapportant à ces activités ;
- toutes prestations de service annexes ou connexes à l'oenologie, la zythologie et à la mixologie, notamment toutes opérations de relations publiques, de consulting, d'événements d'entreprise, de lancements de nouveaux vins et liqueurs ;
- l'organisation de salons, concours et guides portant sur la restauration, les vins, bières et liqueurs et activités connexes.

Siège social : PARIS (75002), 4 rue Tiquetonne.

Capital : 5 000,00 Euros divisé en 100 actions de 50 Euros chacune.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Présidence : M. Etienne MADELIN domicilié à PARIS (75013), 7 rue Edmond GONDINET.

721929

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/11/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Référence Consulting

Forme : SAS.

Capital : 20.000,00 Euros.

Siège social : 27 Avenue Trudaine 75009 PARIS.

Objet : Assurer des prestations de conseil relatives à la transformation de l'entreprise, des prestations de formation et de coaching de cadres.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : La société TIME SHARING MANAGEMENT, SAS au capital de 528.012 €, sise 27 Avenue Trudaine 75009 PARIS, 794 585 257 RCS PARIS.

Directeur Général : Mr JOUBERT Eric, demeurant 150 Avenue de Wagram 75017 PARIS.

Commissaire aux comptes titulaire : Mr SAINT RIQUIER Claude, domicilié 17 Avenue Foch 92250 LA GARENNE COLOMBES.

L'AG en date du 1.12.2017 a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, Mr Ali AISSA, domicilié 39 rue de Moscou 75008 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

721958

Par ASSP du 05/12/2017, avis de constitution d'une SAS dénommée :

ITALIFE

Capital : 20 000 Euros.

Siège social : 15 rue des immeubles industriels, 75011 PARIS.

Objet : Développement d'applications informatiques, la formation, la distribution, la représentation, la commercialisation, la location de tous matériels liés à l'informatique et le conseil pour leur développement.

Durée : 99 ans.

Président : KUSZNIER Sébastien, Rue NG96, BP15530 Dakar 10000 Dakar, SENEGAL.

Immatriculation au R.C.S. de PARIS.

721923

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/11/2017,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GERAC

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens, la vente, la location en totalité ou en fractions de tous immeubles, biens et droits immobiliers,

la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, d'achat de fonds de commerce, de la participation directe ou indirecte, à toutes activités ou toutes opérations, notamment industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Siège social : 59, boulevard Exelmans 75016 PARIS.

Capital : 1 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M. BAELEN Pierre et Mme DEGOUZON épouse BAELEN Anne, demeurant 11 rue Leconte de Lisle 75016 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

721912

Rectificatif à l'annonce n° 721631 parue dans le présent journal du 06/12/2017, il y a lieu de lire siège social : 18 rue Moncey 75009 PARIS.

721947

Aux termes d'un acte authentique en date du 30/11/2017 reçu par Maître Olivier JAMET, notaire associé, 98 boulevard Haussmann, 75008 PARIS,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU BRICOT

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 12, rue du Chemin Vert 75011 PARIS.

Capital : 500,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M. VAN GAVER Edouard, demeurant 12 rue du Chemin Vert 75011 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

721904

Aux termes d'un acte SSP du 28/11/2017, il a été formé une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière.

Dénomination : Il Papa

Objet : Acquisition d'immeubles et de biens immobiliers.

Siège social : 4, rue de Montessuy - 75007 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital social : 1 000 Euros.

Gérant : Monsieur Raffaele CASO, demeurant 20 rue de Montessuy - 75007 PARIS.

POUR AVIS.

721920

Par acte SSP du 04/12/2017, il a été constitué la SAS.

Dénomination : INFORMATIONS

Capital : 100 €.

Siège social : 3 boulevard de Sébastopol 75001 PARIS.

Objet : La conception, l'édition, le développement, l'exploitation de sites internet et mobiles, dans tous domaines d'activités.

Président : M. Raphael AZOT, 103 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

722035

Aux termes d'un acte SSP du 05/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAS ROMAIN GILET

Forme : SAS.

Objet : L'activité du groupe en définissant les priorités stratégiques et les axes de développement tout en assurant le contrôle, la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant, l'assistance et la coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité ; La prestation de services administratifs et organisationnels au profit de ses filiales ; D'acquies, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés quelque soit leur activité ; De gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes.

Siège social : 19 rue Damesme 75013 PARIS.

Capital : 1.000 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

Cession des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions des assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Président : M. Romain GILET demeurant à PARIS (75013), 19 rue Damesme.

721980

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PREMIER FOODS

Forme : SAS.

Capital : 40.000,00 Euros.

Siège social : 55 Avenue Marceau 75016 PARIS.

Objet : Le commerce de produits alimentaires en gros, demi-gros, détail sur place ou par vente à distance par tout moyen (via un site marchand notamment). L'importation, exportation, achat, vente, négoce de tout produit, matière première, marchandise non réglementé. L'accomplissement de toutes prestations de services non réglementées.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : Mme LABZIZI Hssane, demeurant 5 Rue du Général Lanrezac 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Cession d'Action : Agrément préalable.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

721971

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/10/2017,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LDAD

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition d'un immeuble sis à 29 rue Buffon 75005 PARIS, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 151, rue Léon Maurice Nordmann 75013 PARIS.

Capital : 1 000,00 Euros.

Durée : 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : Monsieur Laurent DELHOMMEAU, demeurant 151 rue Léon Maurice Nordmann 75013 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

721972

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/11/2017,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LES NOUVELLES PRODUCTIONS INDEPENDANTES

Forme : SAS.

Capital : 15 000,00 Euros.

Siège social : 127, avenue Ledru-Rollin 75011 PARIS.

Objet : La production ou la coproduction, l'exploitation, l'édition, l'achat, la vente, la distribution de tous enregistrements, phonogrammes, programmes audiovisuels, télévisuels cinématographiques sur tous supports et par tous moyens connus ou inconnus à ce jour. La création, l'édition, la production et la diffusion de musique. Le conseil, la gestion, l'assistance, le suivi et l'administration sur tous les aspects du développement de la carrière d'artistes et d'auteurs.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : M. PIGASSE Mathieu, demeurant 121 boulevard Haussmann 75008 PARIS.

Commissaire aux comptes titulaire : La société GRANT THORNTON, 29 rue du Pont 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, 632 013 843 RCS NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

722091

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/11/2017,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI 165 RUE LEGENDRE

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'apport, d'achat ou autrement et la gestion de tout bien immeuble ou droits immobiliers ou parts de société immobilière, l'acquisition par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, la propriété, l'administration, la gestion de tous titres, parts sociales, obligations et autres valeurs mobilières, la propriété, l'administration et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Siège social : 147 Avenue de Malakoff 75116 PARIS.

Capital : 900,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : Mr HANNOUN Charley et Mr HANNOUN Hadrien, demeurant 147 Avenue de Malakoff 75116 PARIS et Mme CORTES Jacqueline, demeurant 40 Rue des Gloriettes 95280 JOUY LE MOUTIER.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

721999

Par acte SSP à PARIS du 01/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IDAR

Forme : SARL.

Objet : L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de restaurant, brasserie, bar, bistro, café, réception, traiteur, salon de thé, pizzeria, dégustation en tout genre, plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, fruits de mer, discothèque et piano-bar.

Siège social : 111, rue de Vaugirard 75006 PARIS.

Capital : 1 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

Gérance : M. Chaouki ADJEBI demeurant 6 allée Hector Berlioz 95130 FRANCONVILLE et M. Laurent AMMAR demeurant 20 rue des Rasselins 75020 PARIS, ont été nommés Cogérants pour une durée illimitée.

721937

Aux termes d'un acte SSP du 30/11/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination :

GUENANT PREMIUM AUTOMOTIVE

Siège : GPA.

Siège : 39 Avenue d'Iéna, 75116 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 100 000 euros.

Objet : Acquisition et gestion de toutes participations.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société PGA HOLDNG, SARL au capital de 34 000 000 euros, dont le siège social est 39 avenue d'Iéna, 75016 PARIS, immatriculée sous le numéro 419 422 928 RCS PARIS, représentée par Monsieur Pierre GUENANT, cogérant.

Commissaire aux Comptes : la société RSA, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, dont le siège social est 11-13 Avenue de Friedland 75008 PARIS, immatriculée sous le numéro 381 199 215 RCS PARIS. POUR AVIS. Le Président.

722014

Aux termes d'un authentique en date du 04/12/2017 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAIA MELLO SCI

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, la gestion, la location et la revente de biens immobiliers, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de tout type de crédit, y compris hypothécaire et toute activité accessoire et connexe.

Siège social : 12 et 14 rue Cassette 75006 PARIS.

Capital : 3.000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : Mr RIBEIRO AQUINO F MELLO Arthur et Mme BASTOS MAIA Carolina, demeurant ensemble R. Silvia Celeste De Campos 00639 SAO PAULO BRESIL.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

721987

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/12/2017,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TURQUOISE

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 14, villa Herran 75016 PARIS.

Capital : 10 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : Mme PIERQUET épouse MANSOUR Patricia, demeurant 14 villa Herran 75116 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

722076

Aux termes d'un acte SSP en date du 30 novembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques ci-après :

Objet : En France et dans tous autres pays : Toutes opérations, pour son propre compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens (par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'acquisitions ou participation, de groupement d'intérêt économique, ou autrement, ainsi que par comptes courants ou prêts d'associés, à court terme et long terme) ; l'acquisition à son profit de tous biens meubles et immeubles, l'exploitation de ces biens, leur vente et leur apport en société ; la participation à toutes opérations pour l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires ou entreprises ; l'achat, la location d'immeubles nécessaires à l'objet de la Société.

Dénomination : SPHINX

Siège social : 3, boulevard de Sébastopol - 75001 PARIS.

Durée : 99 années.

Capital : 1 000 Euros.

Président : Monsieur Victor BLANCHARD demeurant : 29, rue Médéric - 75017 PARIS.

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit SA dont le siège social est situé 63 rue de Villiers 92208 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex, immatriculée sous le n° 672 006 483 RCS NANTERRE.

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.

722100

Par acte SSP à PARIS du 07.12.2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOR

Forme : SARL.

Objet : L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de restaurant, brasserie, bar, bistro, café, réception, traiteur, salon de thé, pizzeria, dégustation en tout genre, plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, fruits de mer, discothèque et piano-bar.

Siège social : 54, rue du Château d'eau angle de la rue du faubourg Saint-Martin (75010) PARIS.

Capital : 1 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

Gérance : M. Cédric ORRIERE demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE (94170) 46, quai d'Artois et M. José FERREIRA ROSA demeurant à SAINT-OUEN (93400) 133, rue du docteur Bauer, ont été nommés Cogérants pour une durée illimitée.

722075

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/11/2017 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HJ CONSULTANT

Forme : SARL.

Capital : 4 000,00 Euros.

Siège social : 7, rue Ernest Psichari 75007 PARIS.

Objet : Fourniture de prestation de services de conseil et de formations en toutes matières et plus particulièrement en matières commerciales et financières.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. JACOB-FRANCK Henri, demeurant 7 rue Ernest Psichari 75007 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

722090

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOTTEE CORP
Forme : SAS.
Capital : 100,00 Euros.
Siège social : 25 Rue des Bluets 75011 PARIS.

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion pour son propre compte, le nantissement, la cession, la prise de participation, l'apport, l'achat, l'échange, par tous les moyens, de toutes parts sociales, actions, valeurs mobilières et/ou titres financiers dans toutes entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : M. BOTTEE DE TOULMON Alexandre, demeurant 25 Rue des Bluets 75011 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

722041

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DPR 104
Forme : SAS.
Capital : 1.000,00 Euros.
Siège social : 104 Boulevard Saint-Germain 75006 PARIS.

Objet : La prise de participations dans toutes entreprises industrielles ou commerciales, la gestion de ces participations, l'animation et le contrôle du groupe ainsi constitué, notamment la définition de la stratégie générale du groupe et l'exercice de mandats de direction au sein des filiales.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : Mr ROSEFSKY Douglas, demeurant 104 Boulevard Saint-Germain 75006 PARIS.

Cession d'action : Libre tant que la société est à actionnaire unique, dès que la société est pluripersonnelle, agrément préalable.

Condition d'admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collective par lui-même ou par un mandataire choisi parmi les autres associés. Chaque action donne droit à une voix au moins.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

722042

SCP Nicolas PAGNIEZ -
 Stéphanie LE GENTIL
 Notaires associés - DOUAI (Nord)

Suivant acte reçu par Maître PAGNIEZ, le 23 novembre 2017, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : QUATRE VENTS
Forme : Société Civile.
Capital : 1 000 Euros.
Siège : PARIS 8^e arrondissement (75008) 6, rue Greffuhle.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Cession de parts : Agrément des Associés.

Durée : 99 années.

Gérant : Monsieur Yvan André Robert HENAU, demeurant à LE CHESNAY (78150) 68 avenue Dutarte.

Immatriculation : R.C.S. PARIS.

722089

Suivant acte sous signature privée en date du 28 octobre 2017, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CARDI
Forme : Société Civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil, et par les présents statuts.
Capital : 800 Euros.
Siège social : 85, rue des Martyrs 75018 PARIS.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou apport, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits de l'immobilier en question.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Apports : En numéraire.

Gérance : La société a pour gérants : M. Didier HESSE demeurant à PARIS (75008), 21 port des Champs Elysées, et Mme Carine HERZOG, demeurant à PARIS (75008), 21 port des Champs Elysées, nommés sans limitation de durée.

Cessions de parts : Agrément à l'unanimité des Associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

POUR AVIS.

722099

CHONÉ & ASSOCIÉS
 NOTAIRES
 16 Place Jean Jaurès
 SAINT NICOLAS DE PORT

Acte reçu par M^e Sandrine CHONE, Notaire à SAINT NICOLAS DE PORT, le 01/12/2017.

Forme : Société civile immobilière.

Dénomination : SCI J&C SALAÜN
Siège : 66 rue Dulong (75017) PARIS 17^{ème} arrondissement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Objet : La société a pour objet la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Capital : 900 euros.

Gérant : M. Pierre-Yves BALCON demeurant 66 rue Dulong (75017) PARIS 17^{ème} arrondissement.

Cessions parts : Soumise à agrément dans tous les cas à l'exception de celles réalisées entre associés.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

Pour avis. La gérance.

722033

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/11/2017,

Il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EPERNAY INVESTISSEMENTS
Forme : SAS.
Capital : 1 000,00 Euros.
Siège social : 55, avenue Marceau 75116 PARIS.

Objet : En France et à l'étranger, la construction, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la vente d'un ensemble immobilier sis 19 rue Chocabelle, lieudit rue Saint Thiebault - EPERNAY, la création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la rénovation, l'installation et l'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce d'hôtel, restaurant, brasserie, café sis 19 rue Chocabelle, lieudit rue Saint Thiebault - EPERNAY, l'administration et la gestion dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration soit directement soit par voie de participation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : La société AMC INVESTISSEMENTS, SARL, au capital 330 000 Euros, sis 55 avenue Marceau 75116 PARIS, immatriculée sous le N° 440 315 109 RCS PARIS.

Commissaire aux comptes titulaire : La société CERA, SAS, sis 2 rue Maurice Hartmann 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, immatriculée sous le N° 353 091 879 RCS NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

722112

TRANSFORMATIONS

ARMANGAU MARTIN INTERNATIONAL

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
 77, boulevard Suchet
 509 034 138 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération du 6/12/2017, l'AGE a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "ARMANGAU MARTIN

INTERNATIONAL" par : "EverTalents"

Et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Aux termes de la même délibération, l'AGE des associés, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Mme Laurence MARTIN, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **Présidente :** Mme Laurence MARTIN demeurant 77 boulevard Suchet, 75016 PARIS.

721921

"ARCAS PARIS"

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75014 PARIS
 8, rue Boissonade
 444 905 020 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05 décembre 2017, il a été décidé de :

- Transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts.

L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Les fonctions de Cogérants de Messieurs Maurice CULOT et Bart CHIELENS, ont pris fin à compter du même jour.

- De nommer Monsieur Maurice CULOT demeurant 2 place Adolphe Chérioux - 75015 PARIS aux fonctions de Président.

- De nommer Monsieur William PESSON demeurant 115 avenue Parmentier à PARIS (75011) aux fonctions de Directeur Général.

Les conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations.

Cession des actions : Droit de préemption et droit d'agrément.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

721918

SAYA

SARL à Associé Unique
 au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 75011 PARIS
 41, rue Folie Regnault
 153, rue de la Roquette
 439 127 028 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2017, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaires aux comptes :

- **Titulaire :** la société LM AUDIT, SARL, sise 242 ter, rue du Faubourg Saint-Antoine - 75012 Paris, immatriculé au RCS de Paris sous le n° 434 015 335.

- **Suppléant :** la société DESTRIEL BERNADET SAS, sise 38 bis rue des Entrepreneurs - 75015 Paris, immatriculé au RCS de Paris sous le n° 318 547 221.

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2017, il a été décidé de transformer la société en une société par actions simplifiée, sans création d'une nouvelle personne morale.

Est nommé **Présidente :** Madame Cémaféri BASOL, demeurant 36 rue Lacroix - 75017 Paris.

Les statuts ont été acceptés article par article sous leur nouvelle forme.

Mention en sera portée au RCS de Paris.

721994

MODIFICATIONS

SCI SPECKLIN

SCI au capital de 1 219,59 Euros
Siège social : 67000 STRASBOURG
 4-6, rue Specklin
 380 557 306 R.C.S. STRASBOURG

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/10/2017, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérantes Mme Anne Bernheim-Moirignot épouse SHALOM, demeurante 31 Golders Rise NW4 2HX LONDRES (Royaume-Uni) et Mme Michèle Lewi, demeurante 50 Rue de Crimée 75019 PARIS ; en remplacement de Mme Jeannine Grossmann épouse LEWL.

Il a été décidé de transférer le siège social au 50 rue de Crimée 75019 PARIS.

L'objet et la durée de la société restent inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La radiation sera effectuée au RCS de Strasbourg.

La nouvelle immatriculation sera effectuée au RCS de PARIS.

722037

OMNES EXPANSION

SAS au capital de 19 688 130 Euros
Siège social : 75008 PARIS
 37-41, rue du Rocher
 448 021 451 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 04.12.2017, le capital social a été réduit pour être ramené à la somme de 19 597 090 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

722135

COMPAGNIE ELECTRIQUE DE BRETAGNE

SAS au capital de 2 000 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
2 bis, rue Louis-Armand
751 081 910 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'assemblée générale du 30/09/2015, il a été décidé de nommer en tant que membre du Comité de direction Monsieur Béla Viertl demeurant au Geiersberg 3, 90403 Nürnberg (Allemagne). Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2017.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
721930

ALINEA

Société Civile Immobilière
au capital de 800 000,00 Euros
Siège social : 75003 PARIS
327, rue Saint Martin
SIREN 789 000 593 R.C.S. PARIS

Suivant acte reçu par maître Jean-Michel SIMEON, Notaire à PARIS (18^{ème} arrondissement) 137-139 rue Marcadet, le 2 décembre 2017, Il a été procédé à la modification des statuts de la société ALINEA.

Il a été procédé à l'augmentation du capital social afin de le porter à 1.500.000,00 EUROS divisé en 8.000 parts, de 187,50 Euros chacune, numérotées de 1 à 8.000.

Pour insertion,
Maître SIMEON, Notaire à PARIS,
137-139 rue Marcadet, 75018 PARIS.
721897

SERVICONFOR

SAS au capital de 104 652 Euros
Siège social : 75005 PARIS
9, rue Linné
662 016 864 R.C.S. PARIS

L'AG réunie le 24/06/2017 a nommé aux fonctions de second Commissaire aux comptes titulaire : M. Bernard CAUGANT, exerçant 9 rue Brézin - 75014 PARIS, et de second Commissaire aux comptes suppléant : M. Bruce LEWINSKI, exerçant 38 boulevard du Général Leclerc - 92200 NEUILLY SUR SEINE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
721899

KLM IMMOBILIER

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
42, rue Fortuny
805 017 266 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Assemblée Générale du 18 Novembre 2017, il a été pris acte de la démission de Monsieur Christophe MOLINIE de ses fonctions de directeur général et de son non remplacement.
Mention au RCS de Paris.
721936

ELLE DRIVER

SAS au capital de 37 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
65, rue de Dunkerque
501 812 366 R.C.S. PARIS

Par décisions collectives des Associés du 23/11/2017, Monsieur Brahim CHIOUA demeurant au 8 rue du Delta 75009 PARIS a été nommé en qualité de Directeur Général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
721968

TALK THE WALK

EURL au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 75019 PARIS
BAL 32, 67, rue Petit
502 981 459 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associée unique le 30/10/2017, il a été décidé qu'en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
721970

CONTINENTAL FILMS

SAS au capital de 22 740 839 Euros
Siège social : 75009 PARIS
65, rue de Dunkerque
502 709 876 R.C.S. PARIS

Par DAU du 23/11/2017, Monsieur Brahim CHIOUA demeurant au 8 rue du Delta 75009 PARIS a été nommé en qualité de Directeur Général.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
721969

VV LACKEY ALIMENTATION

Société par Actions Simplifiée
au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
9, avenue de Saint-Ouen
828 247 544 R.C.S. PARIS

Le 20/11/2017 par PV d'AGE de cette société ayant pour Président M. Vishayendran KANDASAMY demeurant 6 allée Racine 93140 BONDY a décidé de rectifier l'adresse de son siège social qui est au 9 avenue de Saint-Ouen 75017 PARIS. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de PARIS.
721960

LA FINANCIERE DU PALAIS PARIS

SAS au capital de 30 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
36, rue du Louvre
533 143 681 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une assemblée générale mixte du 20/11/2017, il a été pris acte :
- de la démission du directeur général Rui Manuel PINTO DOS SANTOS,
- de la suppression du conseil de direction et de la démission de ses membres :
- Nelly DECHAUDAT, Régis CARRE, Rui Manuel PINTO DOS SANTOS et Sylvain GOMESSE.
- Nelly DECHAUDAT démissionnant également de son mandat de Président du conseil de direction, mais conserve son mandat de président de la société.
Mention sera faite au RCS PARIS.
721990

"L'AMIE DU PAIN"

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
39, rue Le Marois
821 291 218 R.C.S. PARIS

Par AGE du 09/10/2017 :
- A été nommé M. Mouhsan EL HALLLOUMI, demeurant 95 bis avenue du maréchal Foch - 78400 CHATOU, en qualité de Gérant de la Société, pour une durée indéterminée, à compter du 9 octobre 2017, en remplacement de M. Patrick PICCHI, démissionnaire.
- A décidé de transférer le siège social à compter du 9 octobre 2017, le siège social qui était : 39 rue Le Marois - 75016 PARIS au 11 rue Gudrin (angle avec 3 place Léon Deubel) - 75016 PARIS.
Pour avis. La Gérance.
721931

GUENANT JAVEL AUTOMOTIVE

SAS au capital de 5 660 700 Euros
Siège social : 75116 PARIS
39, avenue d'Iéna
830 180 907 R.C.S. PARIS

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2017,
Du certificat de dépôt des fonds établi le 4 décembre 2017 par la banque CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE,
Du procès-verbal des décisions de la Présidente du 4 décembre 2017 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 999 000 Euros par émission de 9 990 actions nouvelles de numéraire, et porté de 5 660 700 Euros à 6 659 700 Euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
POUR AVIS. Le Président.
721922

GAMARA

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
232, rue Saint-Denis
501 218 481 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération du 02/05/2016, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 232 rue Saint-Denis, 75002 PARIS au 27, rue du Caire 75002 PARIS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis. La Gérance.
721941

MONDI PAPER SALES FRANCE

SARL au capital de 44 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
5, rue Vernet
381 556 752 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 20/10/2017, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance.
721934

AL DENTE LA SALS

SARL au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
131, boulevard de Sébastopol
797 643 350 R.C.S. PARIS

Au terme d'une AGE en date du 24/11/2017, le capital social a été augmenté de 34 520 Euros en numéraire pour être porté de 100 000 Euros à 134 520 Euros.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
721932

COFIFO

SAS au capital de 3 900 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
2, rue Pilet-Will
310 530 068 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 29/06/2016, l'Associé Unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
721890

PATTERNEDINSIDE.ME

SAS au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75019 PARIS
La Mutinerie - 29, rue de Meaux
824 534 879 R.C.S. PARIS

D'une décision de l'Assemblée Générale en date du 26/10/2017 et des Décisions du Président en date du 18/11/2017 il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 24 999 Euros.
D'une décision de l'Assemblée Générale en date du 26/10/2017 il a été décidé de :
- modifier l'objet social de la Société, actuellement rédigé comme suit : « La production manuelle et/ou automatisée d'images et de motifs, leur promotion, l'offre de produits et de services afférents et leur commercialisation » par le suivant : « La recherche et développement d'un logiciel-outil de personnalisation et de ses fonctionnalités (SaaS), leur promotion, l'offre de produits et de services afférents et leur commercialisation » ;
- nommer en qualité de Directeurs Généraux Mme Valérie BRANSIER, demeurant 93 rue Monge 75005 PARIS et Mme Joann Nam, demeurant 166 rue de Tolbiac 75013 PARIS.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
721978

ANAMORPHOSE SAS

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75005 PARIS
5, rue de l'Abbé de l'Epée
793 436 270 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 29.11.2019, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de : « conseil et l'assistance, la fourniture de toutes prestations de services telles que la réalisation d'études de marché, la prospection de partenaires commerciaux et financiers, le rapprochement d'entreprises, l'apport d'affaires, etc. et d'expertises, au bénéfice d'entreprises ou de tout groupement de quelque nature que ce soit, ainsi qu'au bénéfice des particuliers ».
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
721896

SECRET FLAVOR EUROPE

SAS à Associé Unique
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
6, rue de la Sourdière
788 463 628 R.C.S. PARIS

Par décisions du 07/11/2017, l'Associée Unique a nommé la SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT COMPTABLE - SEFAC SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, 10 avenue de Messine à PARIS (75008), Commissaire aux comptes.
Le dépôt légal sera effectué au GTC de PARIS.
721906

PEREIRE TRIOMPHE

SAS au capital de 500 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
26, rue de l'Arc de Triomphe
490 797 982 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/11/2017 il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général M. Benoît LASSERRE, demeurant 55 rue de Lille 75007 PARIS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
721905

Generali Iard

Société Anonyme
 au capital de 94 630 300 Euros
 Siège social : 75009 PARIS
 2, rue Pillet-Will
 552 062 663 R.C.S. PARIS

Par délibération en date du 12 mai 2017, le Conseil d'Administration a :
 - pris acte de la démission de Monsieur Eric LOMBARD de ses fonctions de Directeur Général et Administrateur de la Société à effet du 1er juin 2017,
 - coopté Monsieur Jean-Laurent GRANIER, demeurant 85 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS, en qualité d'Administrateur à compter du 1er juin 2017, sous réserve de la ratification par la prochaine assemblée,
 - nommé Monsieur Jean-Laurent GRANIER en qualité de Directeur Général à compter du 1er juin 2017.
 Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
 721913

Generali Vie

Société Anonyme
 au capital de 336 872 976 Euros
 Siège social : 75009 PARIS
 2, rue Pillet-Will
 602 062 481 R.C.S. PARIS

Par délibération en date du 12 mai 2017, le Conseil d'Administration a :
 - pris acte de la démission de Monsieur Eric LOMBARD de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur de la Société à effet du 1er juin 2017,
 - coopté Monsieur Jean-Laurent GRANIER, demeurant 85 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS, en qualité d'Administrateur à compter du 1er juin 2017, sous réserve de la ratification par la prochaine assemblée,
 - nommé Monsieur Jean-Laurent GRANIER en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter du 1er juin 2017.
 Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
 721910

Generali France

Société Anonyme
 au capital de 114 547 490,18 Euros
 Siège social : 75009 PARIS
 2, rue Pillet-Will
 572 044 949 R.C.S. PARIS

Par délibération en date du 12 mai 2017, le conseil d'administration a :
 - pris acte de la démission de Monsieur Eric Lombard de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur de la Société à effet du 1er juin 2017,
 - coopté Monsieur Jean-Laurent GRANIER, demeurant 85 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS, en qualité d'Administrateur à compter du 1er juin 2017, sous réserve de la ratification par la prochaine assemblée,
 - nommé Monsieur Jean-Laurent GRANIER en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter du 1er juin 2017.
 Dépôt légal au R.C.S. de PARIS.
 721938

MAISON PEPITE

SAS au capital de 5 000 Euros
 Siège social : 75011 PARIS
 10, rue Bréguet
 833 164 833 R.C.S. PARIS

L'A.G.E des associés en date du 1er Décembre 2017 a décidé :
 - La démission de Madame Anaïs WACHENHEIM de son poste de Directeur Général de la société et de ne pas procéder au remplacement du Directeur Général.
 722031

SEMANTIS

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 40 000,00 Euros
 Siège social : 75009 PARIS
 34 rue de la Victoire
 380 134 981 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions des associés en date du 10/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de - président la SAS CHAMPOLLION 38, rue de Berri 75008 PARIS, 812 535 615 RCS PARIS en remplacement de M. Olivier BOUCHE démissionnaire, - directeur général M. Emmanuel HACQUES 6 rue de la République 78600 MAISONS LAFFITTE en remplacement de Mme Karine GODO - directeur général délégué Mme Karine GODO 136 rue des Iselles 78670 VILLENES SUR SEINE, - commissaire aux comptes titulaire la SARL AUREALYS, 8 avenue Bertie Albrecht 75008 PARIS 502 510 860 RCS PARIS. Certains articles des statuts sont mis à jour.
 Mention sera faite au RCS de Paris.
 722013

ONYX EUROPE OPC SAS

SPPICAV sous forme SAS
 au capital de 56 634 193,00 Euros
 Siège social : 75008 PARIS
 39, avenue George V
 811 400 258 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 19 octobre 2017, il a été pris acte de la démission de Madame Solveig Diana HOFFMANN et Madame Anissa MEDIANE de leurs fonctions d'Administrateurs à compter du 19/10/2017.
 Sont nommés Administrateurs, en remplacement, pour une durée de 3 ans, à compter du 19/10/2017 :
 - Monsieur Christopher POPE demeurant 15 avenue de la Faisanderie - 78400 CHATOU.
 - Madame Paulina DENIS demeurant 32 rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, Luxembourg.
 Mention en sera faite au RCS de PARIS.
 721893

CAFETERIA DU LOUVRE

S.A. au capital de 110 050 Euros
 Siège social : 75001 PARIS
 196, rue Saint Honoré
 301 098 182 R.C.S. PARIS

L'AGO du 24/11/2017, a nommé comme administrateurs, en remplacement de Jean-Claude ABATECOLA, Augusta ABATECOLA, Jean-Claude BOULANGER, démissionnaires : Mickaël GUICHARD, demeurant 13 route des Haizettes - 78490 GROSROUVRE ; Anne-Laure GUICHARD, demeurant 13 route des Haizettes - 78490 GROSROUVRE ; Monique BRACHET demeurant 64 bis boulevard Garibaldi - 75015 PARIS. Mickaël GUICHARD a été nommé Président et Directeur Général.
 722005

COFIFO

SAS au capital de 3 900 000 Euros
 Siège social : 75009 PARIS
 2, rue Pillet-Will
 310 530 068 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 18/06/2015, il a été décidé de nommer Monsieur Cristiano BOREAN, demeurant 10 rue de Babylone 75007 PARIS, en qualité de Membre du Comité Exécutif en remplacement de Monsieur Michel ANDIGNAC.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
 721903

ELYLANG

SAS au capital de 680 000 Euros
 Siège social : 75017 PARIS
 28, rue Guersant
 438 263 469 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 29.11.2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président, la société ELYSEES HOLDING, SAS, sise 28 Ter Rue Guersant 75017 PARIS, 831 348 081 RCS PARIS, en remplacement de Mme Jocelyne BERTRAND.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
 721992

REX02

SAS au capital de 600 000 Euros
 Siège social : 75002 PARIS
 37, boulevard de Bonne Nouvelle
 809 109 572 R.C.S. PARIS

L'Associé Unique a pris acte de la démission de M. LELIEVRE de ses fonctions de Directeur Général de la société à effet au 01.10.2017.
 721979

ELYSEES LANGUES

SAS au capital de 51.420 €
 Siège social : 75017 PARIS
 28 Rue Guersant
 381 200 542 RCS PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 29.11.2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président, la société ELYSEES HOLDING, SAS, sise 28 Ter Rue Guersant 75017 PARIS, 831 348 081 RCS PARIS, en remplacement de la société ELYLANG.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
 721985

MAPINESS

SAS au capital de 28 393 Euros
 Siège social : 75012 PARIS
 94, boulevard Poniatowski
 819 733 098 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/03/2017 et des Décisions du Président en date du 05/09/2017 et du 10/11/2017, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 29 298 Euros.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
 721988

CITYONE

SAS au capital de 10 000,00 Euros
 Siège social :
 92649 BOULOGNE-BILLANCOURT
 CEDEX
 204, rond-point du Pont de Sèvres
 824 602 593 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/11/2017, il a été décidé de :
 - Transférer le siège social au 85-57 rue du faubourg Saint-Martin 75010 PARIS, et ce, à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 - Nommer la société SCHIBSTED FRANCE, SAS dont le siège social est situé 85-87 rue du faubourg Saint-Martin 75010 PARIS, 490 072 063 RCS PARIS, en qualité de Président en remplacement de M. Etienne GEORGETTE DU BUISSON DE LA BOULAYE.
 Radiation du RCS de NANTERRE et nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
 721915

UBIK

SARL à Associé Unique
 au capital de 8 000,00 Euros
 Siège social : 75016 PARIS
 1, avenue Paul Doumer
 317 372 886 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision ordinaire de l'associé unique en date du 1er juillet 2017, il a été décidé de nommer, pour une durée de 6 exercices, en qualité :
 - Commissaire aux comptes Titulaire : la société AUDIT CONSULTING PARIS, SAS, sise 25 boulevard de Sébastopol 75001 Paris, immatriculée au Rcs de Paris sous le n° 818 269 235, en remplacement de Monsieur Alain AMOCH.
 - Commissaire aux comptes Suppléant : la société DESTRUEL BERNADET SAS, sise 38 bis rue des Entrepreneurs - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 318 547 221, en remplacement de la société FIDUS-AUDIT.
 Mention en sera portée au RCS de Paris.
 722006

SCI LA FIGUERADE

SCI au capital de 1 524,49 Euros
 Siège social :
 26160 LA BEGUDE-DE-MAZENS
 Quartier Les Chérons Pont de Barret
 379 352 495 R.C.S. ROMANS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/04/2016, il a été décidé de transférer le siège social du Quartiers Les Chérons Pont de Barret 26160 LA BEGUDE-DE-MAZENS au 68 rue Brancion 75015 PARIS.
 M. Victor COURTIES demeurant 198 ter avenue du Maine 75014 PARIS a été nommé en qualité de Gérant de la société en remplacement de Mme Nicole FOSSAT. L'objet et la durée restent inchangés. L'article des statuts a été modifié en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
 721939

SC GUIMAREL

Société Civile
 au capital de 1 524,49 Euros
 Siège social : 75017 PARIS
 69, rue Ampère
 405 162 249 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale des Associés en date du 30/10/2017, il a été :
 - Pris acte de la démission de son mandat de Gérant de Mme Marie-Hélène NARBONNE épouse GRUAU.
 - Décidé de nommer Monsieur Guillaume GRUAU, demeurant 39 rue des Eglantines 64320 IDRON-OUSSESENDETS en remplacement de M. Guy GRUAU.
 Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
 721952

ALLIANZ EPARGNE SALARIALE

Société d'Investissement
 à Capital Variable
 Siège social : 75002 PARIS
 3, boulevard des Italiens
 804 408 722 R.C.S. PARIS
 (la « Société »)

RESULTAT DE LA CONSULTATION AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Suite à la consultation écrite au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est déroulée le 23 octobre 2017, l'ensemble des résolutions soumises au vote ont été adoptées.

Le Président.

722022

HOTEL DE BEAUNE

SASU au capital de 60 282,00 Euros
Siège social : 75007 PARIS
29, rue de Beaune
317 721 702 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 30/12/2016, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société AUDITIME, SAS, dont le siège social est situé 31 rue de la Mare à Tissage 91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY, 524 570 231 RCS EVRY en remplacement de la société MGT AUDIT et décidé de ne pas remplacer M. Jean-Philippe FERY, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire.
722093

ADLOOX

SAS au capital de 15 421 Euros
Siège social : 75002 PARIS
146, rue Montmartre
513 450 544 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 23.11.2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président, M. Romain BELLION, anciennement Directeur Général, demeurant 64 boulevard du président Roosevelt 78110 LE VESINET, en remplacement de M. Anthony DUFOI.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
721950

SCI DAVIDSSON INTERNATIONAL

SCI au capital de 102 Euros
Siège social: 75008 PARIS
66, avenue des Champs Elysées
439 002 577 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 08/12/2017, il a été décidé :
- au retrait total de David Lok Shun Wai David de ses fonctions de gérant,
- M. Joseph Amouyal demeurant 54, rue Léon Frot, 75011 Paris est nommé gérant,
- le siège social sera transféré au 54, rue Léon Frot, 75011 Paris.
Les statuts ont été modifiés en conséquence
Mention en sera faite au R.C.S. de Paris.
721995

AZAM, BERARD & CUMBO

SCI au capital de 400 Euros
Siège social : 75008 PARIS
34, rue de Penthièvre
521 821 504 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique en date du 23/11/2017, reçu par Maître Vincent VRAIN, Notaire à COLOMBES (92700) 22 Avenue Henri Barbusse, il a été pris acte de la démission de leurs mandats de gérant de M. Pierre AZAM et de M. Peter CUMBO.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.
722001

FBO TOUR CB15

SAS au capital de 8 113 300 Euros
Siège social : 75784 PARIS CEDEX 16
112, avenue Kléber
529 985 780 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 23/11/2017, il a été pris acte de la fin de mandat de ERNST & YOUNG ET AUTRES et AUDITEX respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
721945

CERA TSC

SAS à Associé Unique
au capital de 720 680,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
109, rue du faubourg Saint-Honoré
415 068 311 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 29 novembre 2017, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui sera désormais :

TESCA FRANCE

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.
Mention en sera faite au RCS de PARIS.
722021

PRIMEUM IMS HEALTH

S.A.S. au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
32, rue de Lisbonne
752 067 058 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 06/12/2017, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société en :

"PRIMEUM IQVIA"

à compter du même jour et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.
722023

S.C.I. JEMS

Société Civile
au capital de 75 088 Euros
Siège social : 75002 PARIS
53, rue Vivienne
418 308 714 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 1^{er} décembre 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de 75 088 Euros à 96 672 Euros par émission de 142 parts sociales de 152 Euros chacune.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
722020

R&D

SARL au capital de 100 Euros
Siège social : 75116 PARIS
16, rue Jules Claretie
831 238 126 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AGE du 21/11/2017, le siège social a été transféré, à effet de ce jour, au 43, avenue Hoche – 75008 PARIS. Modification de l'article 4 des statuts. Mention en sera faite au RCS de PARIS.
722046

PA GENNEVILLIERS SCI

Société Civile
au capital de 5 543 968 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
501 222 079 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722067

PA URBAPARC SCI

Société Civile
au capital de 6 882 425 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
501 222 137 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722061

PA VILLENEUVE SAS

SAS au capital de 460 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
439 786 518 R.C.S. PARIS

Aux termes de ses Décisions en date du 30/11/2017, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Président la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722060

PA LA COURNEUVE

Société Civile
au capital de 101 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
515 038 339 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722066

PA OSNY SAS

SAS au capital de 4 383 537 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
451 185 797 R.C.S. PARIS

Aux termes de ses Décisions en date du 30/11/2017, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Président la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722065

Alain Mikli International SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 459 786,64 Euros
Siège social : 75008 PARIS
28, cours Albert-1^{er}
313 767 360 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 27 novembre 2017, l'Associé Unique a :
- pris acte de la démission de Francesco Arcuri de ses fonctions de Président, Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur, et décidé de nommer en qualité de nouveau Président, Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la société pour une durée indéterminée : Luigi Ocone demeurant 1211 Sunset Plaza Dr. – Apt 213 – 90069 Los Angeles (USA).
Les modifications seront effectuées auprès du greffe du tribunal de commerce de PARIS.
722098

PA PANTIN SAS

SAS au capital de 1 772 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
439 807 488 R.C.S. PARIS

Aux termes de ses Décisions en date du 30/11/2017, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Président la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722064

PA SARTROUVILLE SAS

SAS au capital de 600 500 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
439 785 296 R.C.S. PARIS

Aux termes de ses Décisions en date du 30/11/2017, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Président la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722063

PA ST THIBAUT

Société Civile
au capital de 7 500 814 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
501 418 917 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722062

PA ACTICLUB SAINT-THIBAULT

SCI au capital de 250 001 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
532 704 848 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722070

PA AUBERVILLIERS SCI

Société Civile
au capital de 8 281 188 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
501 222 160 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722069

PA AULNAY

SCI au capital de 3 000 001 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43-47, avenue de la Grande Armée
538 481 581 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société Parc d'Activités 1 Luxembourg, SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B139350 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, Mme Claire TREACY et Mme Julia VOGELWEITH, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722068

EHI FRANCE 11 BAR LE DUC

Société Civile
au capital de 1 356 144 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43/47, avenue de la Grande Armée
501 240 857 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722054

EHI FRANCE 8 SAINT GENIS LAVAL

Société civile
au capital de 1 193 521 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43/47, avenue de la Grande Armée
501 238 760 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722056

EHI FRANCE 5 SAINT OUEN

Société Civile
au capital de 27 266 454 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43/47, avenue de la Grande Armée
501 222 152 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722057

LE PETIT OISEAU

Société Civile
au capital de 182 938,82 Euros
Siège social : 75005 PARIS
1-3, rue Maître Albert
390 550 747 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6.11.2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, M. Aleardo SCIOLARI, demeurant Via Enrico Giachino 31, 00144 ROME (Italie), en remplacement de Mme Franca SIBILIA.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
721963

EHI FRANCE 4 MAGNY LES HAMEAUX

Société Civile
au capital de 4 069 328 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43/47, avenue de la Grande Armée
501 222 145 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722058

EURO EXPLORERS HOLDING SAS

SAS au capital de 10 000 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
60, rue Pierre Charron
815 312 145 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 28/11/2017 il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 5.000.000 euros pour le porter à 15.000.000 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722073

EHI FRANCE 1 CHAMPS SUR MARNE

Société Civile
au capital de 2 997 203 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43 47, avenue de la Grande Armée
501 222 111 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722059

EHI FRANCE 9 VILLEPINTE

Société Civile
au capital de 1 444 837 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43/47, avenue de la Grande Armée
501 238 869 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722055

EHI FRANCE 22 NOISY LE SEC

Société Civile
au capital de 6 403 889 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43/47, avenue de la Grande Armée
501 222 103 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722050

EHI FRANCE 20 VITRY SUR SEINE

Société Civile
au capital de 1 002 618 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43/47, avenue de la Grande Armée
501 222 087 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722051

EHI FRANCE 17 SAINT ETIENNE

Société Civile
au capital de 597 392 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43/47, avenue de la Grande Armée
501 222 046 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722052

EHI FRANCE 15 GONDREVILLE NANCY

Société Civile
au capital de 1 746 886 Euros
Siège social : 75116 PARIS
43/47, avenue de la Grande Armée
501 222 012 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant la société EHI LUXEMBOURG S.A.R.L., SARL de droit Luxembourgeois au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est situé 14 Rue Edward Steichen 2540 Luxembourg immatriculée sous le n° B97908 au RCS de Luxembourg, représentée par M. Onno BOUWNEISTER, M. Thomas LAFARGUE et M. Thierry LELEU, en remplacement de la société Cromwell France SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722053

AZOLLA FINANCE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
23, rue François 1^{er}
820 074 508 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des Associés, en date du 30/06/2017, les Associés, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.
722108

BATIGNOLLES DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 25 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
41 bis, boulevard des Batignolles
et 39, rue de Moscou
801 527 870 R.C.S. PARIS

Suivant AGE en date du 05 décembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de 195 000 Euros pour être porté à 220 000 Euros, par voie de capitalisation de réserves et par voie d'élevation du montant nominal des parts sociales porté de 10 Euros à 88 Euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social :
Ancienne mention : 25 000 Euros.
Nouvelle mention : 220 000 Euros.

Suivant cette même délibération, le capital a ensuite été augmenté d'une somme de 77 352 Euros en numéraire, pour être porté à 297 352 Euros par la création de 879 parts nouvelles de 88 Euros émises au pair, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social :
Ancienne mention : 220 000 Euros
Nouvelle mention : 297 352 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La collectivité des associés a également décidé de réduire la durée de la Société initialement fixée à 99 ans, pour la ramener à 30 années et a modifié les statuts en conséquence.

721953

SOFFAL

Société Juridique et Fiscale
Franco-Allemande
Société d'Avocats

inscrite au barreau de PARIS
153 boulevard Haussmann-75008 PARIS

ANAPLAN FRANCE

SAS au capital de 30 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
167, avenue Victor Hugo
792 005 910 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 30/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité de :

- Président et Membre du Comité de Direction, Monsieur Anup SINGH, demeurant 11653, Dawson Drive, Los Altos Hills, Californie 94024 (ETATS-UNIS), en remplacement de Monsieur Laurent LEFOUET.

- Membre du Comité de Direction, Madame Nadine DECARPENTIERE épouse PICHELOT, demeurant 3 bis rue Georges Lemaire 78870 BAILLY.

Il a également été pris acte de la fin de mandat de Monsieur Mark FULLER pour ses fonctions de Membre du Comité de Direction avec effet au 15/12/2017.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

722095

ALTERNIUM

SARL au capital de 200 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue de Stockholm
482 760 584 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération du 29/09/2017, l'Associé Unique a nommé :

- La Société EMERGENCE AUDIT, domicilié 19 rue Pierre Sémard, 75009 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

722025

Additif à l'insertion n° 721316 concernant la SCI DU 46 RUE DU GENERAL FOY parue dans le présent journal. Il y a lieu d'ajouter que les associés ont décidé de modifier l'objet social en ajoutant notamment l'aliénation de tous biens mobiliers ou immobiliers. Statuts mis à jour.

722096

ALLIANZ EPARGNE RETRAITE

Société d'Investissement
à Capital Variable
Siège social : 75002 PARIS
3, boulevard des Italiens
804 408 904 R.C.S. PARIS
(la « Société »)

**RESULTAT DE LA CONSULTATION
AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES**

Suite à la consultation écrite au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est déroulée le 23 octobre 2017, l'ensemble des résolutions soumises au vote ont été adoptées.

Le Président.

722024

Fiduciaire Lacaille

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
5, rue Lacaille
488 445 776 R.C.S. PARIS

L'AGE du 6/11/2017 à 12 heures a décidé :

- De modifier l'objet social : La société a pour activité à compter de 7/11/2017.

Le conseil en media, le trading commercial, la communication, le conseil en gestion TPE.

La société cesse l'activité d'expertise comptable.

- De nommer en remplacement de M. David SPIRA démissionnaire, M. Mohamed MOUSSA domicilié au 15 rue Jean Leclair 75017 PARIS, M. Mohamed MOUSSA prend ses fonctions de gérant le 6/11/2017.

L'AGE 6/11/2017 à 16 heures a décidé modifier la dénomination. La société prend la dénomination, sigle et nom

commercial : FIDULAC

En conséquence les articles 2, 3, 6 et 7 des statuts seront modifiés.

POUR AVIS.
722071

**FLUSIN, MIRALLES, ESTEVE,
NOTAIRES ET ASSOCIES**

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité limitée
au capital de 230 000,00 Euros
Siège social : 75009 PARIS
18, square Édouard VII
450 540 851 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 23 Mars 2017, il a été décidé de modifier la dénomination sociale en :

"FLUSIN, Notaires & Associés"

L'article concerné a été modifié.
Mention en sera faite au RCS de Paris.
722030

Autant Pour Voir

Que Pour Etre Vues

SARL au capital de 15 245 Euros
Siège social : 75007 PARIS
74, rue des Saints Pères
335 063 509 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 27 novembre 2017, l'Associé unique a pris acte de la démission de M. Francesco Arcuri de ses fonctions de co-gérant, et il a décidé de nommer en qualité de nouveau co-gérant de la société pour une durée indéterminée: Luigi Ocone demeurant 1211 Sunset Plaza Dr. - Apt 213 - 90069 Los Angeles (USA).

Les modifications seront effectuées auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

722127

Fidal
Société d'Avocats
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Tél : 03.90.22.06.30 – Fax : 03.90.22.06.31

**SOCIETE FRANÇAISE
D'EXPANSION ECONOMIQUE
EUROPEENNE - "EUREXPAN"**

Société Anonyme
au capital de 305 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
61, avenue d'Iéna
582 053 377 R.C.S. PARIS

En date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- transférer le siège social du 61 avenue d'Iéna - 75116 PARIS à 1 place Henry Levy - 67000 STRASBOURG, à compter du 30 juin 2016,

- modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Nouvelle immatriculation au greffe du tribunal d'instance de STRASBOURG.
722109



Maître Daniel BRUNEL- Notaire
139 rue du Casino - 73100 AIX LES BAINS

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
SEVRES 2004**

Société Civile Immobilière
au capital de 23 000,00 Euros
siège social : 75016 PARIS
Rdc G - 10, rue de Civry
453 080 038 R.C.S. PARIS

En vertu d'un acte authentique reçu par M^e Daniel BRUNEL, notaire à AIX LES BAINS (Savoie) 139 Rue du Casino, le 24/11/2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement CHAMBERY le 8 décembre 2017 références 2017 N 547, il a été constaté :

- la démission de M. Yves LECA de ses fonctions de gérants,

- et la nomination pour le remplacer de M. Pierre-Alexandre LECA, demeurant à RUEIL MALMAISON (92) 15 boulevard Richelieu, en qualité de nouveau gérant.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

722144

Pour avis.

Mikli Diffusion France SAS

SAS au capital de 1 541 471,20 Euros
Siège social : 75008 PARIS
28, cours Albert 1^{er}
(1987 B 08429)
342 136 710 R.C.S. PARIS

Par décision du 27/11/2017, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Francesco ARCURI de ses fonctions de Président, Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur, et décidé de nommer en qualité de nouveau Président, Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la société pour une durée indéterminée : Luigi Ocone demeurant 1211 Sunset Plaza Dr. Apt 213 - 90069 Los Angeles (USA).
Mention au R.C.S. de PARIS.
722123

ABONNEZ-VOUS

LCL EXPANSION

SAS au capital de 15 237 600 Euros
Siège social : 75008 PARIS
37-41, rue du Rocher
431 814 078 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 04.12.2017, le capital social a été réduit pour être ramené à la somme de 15 007 612 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
722133

CREANCIO

SAS au capital de 3 654,00 Euros
Siège social : 75002 PARIS
29-31, rue Saint-Augustin
818 351 298 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 04/12/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président TARDY ERIC demeurant 3 RUE TIPHAINE 75015 PARIS en remplacement de CATHERINE GERST, démissionnaire.

722129

TANGO 33

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
5, rue Vernet
811 083 112 R.C.S. PARIS

Par délibération du 27/07/2017, l'AGE des Associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS.
Le Président.
722081

**CARDIF ASSURANCE RISQUES
DIVERS**

SA au capital de 16 875 840 Euros
Siège social : 75009 PARIS
1, boulevard Haussmann
308 896 547 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 20.11.2017, il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur, Mme Aude BOUVIER épouse GAUDIN, demeurant 94 Rue de Miromesnil 75008 PARIS, en remplacement de Mme Sylvie JEZEQUELOU.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.
722146

LIANA INTERNATIONAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75008 Paris
76-78, avenue des Champs Elysées
522 243 773 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 7 décembre 2017 il résulte que l'AG pris acte de la démission de la Gérante Madame Zhelan LIAO à compter du 7 décembre 2017. A été nommé en qualité de nouvelle Gérante, Madame Lin XUE demeurant 14 Avenue la Fontaine 94500 Champigny sur Marne.

Mention sera faite au RCS de Paris.
Pour avis,
722128

Additif à l'insertion n° 719064 parue dans le présent journal du 28/10/2017, il a été omis d'indiquer la démission de Monsieur Amar BENAMRAOUI de son poste de Directeur Général, sans remplacement.

721964

CARDIF ASSURANCE VIE

SA au capital de 719 167 488 Euros
Siège social : 75009 PARIS
1, boulevard Haussmann
732 028 154 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 20.11.2017, il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur, Mme Aude BOUVIER épouse GAUDIN, demeurant 94 Rue de Miromesnil 75008 PARIS, en remplacement de Mme Sylvie JEZEQUELOU.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

722148

BNP PARIBAS CARDIF

SA au capital de 149 959 051,20 Euros
Siège social : 75009 PARIS
1, boulevard Haussmann
382 983 922 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 23.11.2017, il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur, Mme Aude BOUVIER épouse GAUDIN, demeurant 94 Rue de Miromesnil 75008 PARIS, en remplacement de Mme Sylvie JEZEQUELOU.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

722147

CABINET BERAT ET FILS

SAS au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
56, boulevard de Picpus
390 069 201 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président, à compter du 01/11/2016, Monsieur Cédric COSTES, demeurant 17 clos de la Fontaine 27200 VERNON, en remplacement de Monsieur Michel ESTIMBRE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

722134

SARL ADAMIS PRODUCTION

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
6 bis, rue Auguste Vitu
488 020 330 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de la gérance en date du 16/11/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 70, rue Mademoiselle, 75015 PARIS et ce, à compter du 27/11/2017.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS de PARIS.

722140

COFIFO

SAS au capital de 3 900 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
2, rue Pillet-Will
310 530 068 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 24/06/2014, il a été décidé de nommer Monsieur Michel ESTIMBRE, demeurant 385 Rue de Vaugirard 75015 PARIS, en qualité de Membre du Comité Exécutif, en remplacement de Monsieur Thomas SAUNIER, à compter du 10/04/2017.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.

722145

Découvrez le site

du Journal Spécial des Sociétés :

www.jss.fr

EL MOTION LAB

SARL au capital de 5 432,10 euros
Siège social : 75002 PARIS
93, rue Montmartre
531 839 991 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 20/01/2017, la gérance de la société a décidé de transférer le siège social du 93 rue Montmartre, 75002 PARIS au 20 rue Milton 75009 PARIS à compter du 20/01/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

722139

DM Corporate Finance

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
66, avenue des Champs Elysées
804 686 046 R.C.S. PARIS

Par AGE du 27 novembre 2017, les associés ont décidé à compter du 1er décembre 2017 de transférer le siège au 29, rue de Bassano, 75008 Paris. En conséquence l'article 4 a été modifié.

Pour avis.

722107

FUSIONS

GRESHAM BANQUE

SA au capital de 9 460 651,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
20, rue de La Baume
341 911 576 R.C.S. PARIS
(Société absorbante)

Et

APICIL INVEST S.A.

Société Anonyme
de droit luxembourgeois
au capital de 3 200 000,00 Euros
Siège social :
18-20, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Registre du commerce et des sociétés
de Luxembourg Section B
sous le numéro 137 401
(Société absorbée)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/2017, les sociétés GRESHAM BANQUE et APICIL INVEST S.A. ont établi un projet commun de fusion transfrontalière (le « Projet Commun de Fusion »), aux termes duquel la Société Absorbée fait apport, à titre de fusion à la Société Absorbante sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le Projet Commun de Fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolue à la Société Absorbante dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion. Cette fusion a été approuvée dans les mêmes termes par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante du 02/11/2017 et par décisions de l'Associé Unique de la Société Absorbée du 02/11/2017.

En rémunération de cet apport-fusion, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante a décidé une augmentation de capital de 536 983,00 Euros pour le porter de 8 460 651,00 Euros à 8 997 673,00 Euros, au moyen de la création de 35.225 actions nouvelles, à attribuer à l'Associé Unique de la Société Absorbée à la date d'effet juridique de la fusion fixée par le Projet Commun de Fusion, en application d'une parité d'échange de 1 action de la Société Absorbante pour 91 actions de la Société Absorbée.

La prime de fusion s'élève à un montant de 270 080,00 Euros.

Juridiquement, conformément à l'article 12 de la directive 2005/56/CE et à l'article L. 236-31 du Code de commerce français, la fusion prendra effet au 31/12/2017, sous réserve des conditions suspensives suivantes :

- Non objection de la CSSF à la dissolution d'APICIL INVEST S.A.

- L'accomplissement du contrôle de légalité, à savoir à la délivrance par le greffier du tribunal de commerce de PARIS du certificat de légalité prévu à l'article 11 de ladite directive et à l'article L. 236-30 du Code de commerce français.

D'un point de vue fiscal et comptable, l'opération aura également un effet différé au 31/12/2017 minuit.

Les articles 6 et 7 des statuts de la Société Absorbante ont été modifiés en conséquence avec effet à compter de la date de réalisation de la fusion sus-indiquée.

721974

DISSOLUTIONS

"INCAS"

SNC au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
54, rue de Clichy
509 554 408 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération du 15/11/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2017 et sa mise en liquidation amiable.

A cette fin, Mme Aïcha MARQUET, 14bis rue Daru - 75008 Paris, est nommée Liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au 14bis rue Daru - 75008 Paris. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

721928

HOLDING ESSENCES FINES

SAS en liquidation
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
14, rue Clément Marot
518 384 250 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération du 01/12/2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/12/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé Liquidateur Mme Tassadit CHABANE, demeurant 14 rue des Frères LUMIERE, 92500 RUEIL-MALMAISON.

Le siège de la liquidation est fixé au 14 rue Clément Marot, 75008 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'AG a mis fin aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société FBA Caelis Audit, titulaire et Monsieur Frédéric SIMEON, suppléant, et ce, à compter du jour de la dissolution.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de PARIS.

721943

Publiez vos annonces...

OFFRE DE SERVICE



CITY GESTION

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
55, avenue Marceau
794 989 350 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23.11.2017, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. Arnaud SANSON demeurant 6 rue Alsace Lorraine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, a été nommé en qualité de Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 85 rue de l'Agriculture 92700 COLOMBES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

721883

JULIUS

Société Civile
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
122, avenue de Wagram - 4^e étage
538 784 919 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 27/07/2016, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27/07/2016. M. Laurent HABIB a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé : 122 avenue de Wagram (4^e étage) -75017 PARIS.

Pour avis.

721948

CLÔTURES DE LIQUIDATION

SCI CD

Société Civile Immobilière
au capital de 291 177,62 Euros
Siège social : 75012 PARIS
11, rue de Reuilly
353 160 138 R.C.S. PARIS

Suivant délibération du 31/10/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

721982

SCI JOSEPH

Société Civile Immobilière
au capital de 150 Euros
Dissoute en liquidation amiable
Siège de la Liquidation : 75006 PARIS
68, rue Bonaparte
343 269 338 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale de Clôture de la Liquidation en date du 29 septembre 2017, il a été constaté que les opérations de liquidation de la société sont terminées et prononcé la clôture de ladite liquidation à compter du jour de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale a constaté, en conséquence, que la personnalité morale de la société cesse d'exister à compter dudit jour.

L'assemblée donne au Liquidateur quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exécution de sa mission de liquidation de la Société et le décharge de son mandat.

La Société sera radiée du RCS de PARIS.

721946

DREAMBOAT
SARL en liquidation
au capital de 90 000 Euros
Siège social / Siège de liquidation :
75002 PARIS
109, boulevard de Sébastopol
531 681 195 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du 15/11/2017, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de PARIS, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

721940

CITY GESTION
SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
55, avenue Marceau
794 989 350 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27.11.2017, les Associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

721884

NOVA SN 275
SAS en liquidation au capital de 2 Euros
Siège social : 75017 PARIS
88, avenue des Ternes
528 701 642 R.C.S. PARIS

Le 6 décembre 2017, les associés ont :
- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

La société sera radiée du RCS de Paris.

722028

NOVA SN 309
SAS en liquidation au capital de 2 Euros
Siège social : 75017 PARIS
88, avenue des Ternes
528 854 755 R.C.S. PARIS

Le 6 décembre 2017, les associés ont :
- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

La société sera radiée du RCS de Paris.

722027

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Suivant ASSP du 30.11.2017 à PARIS, la société **RC DIDEROT** - RCS PARIS 483 237 277 - au capital de 5.000 € - siège social 39, Boulevard Diderot - 75012 PARIS,

a donné en location gérance à la SAS **ES RESTAURATION** - RCS PARIS 833 523 731 - au capital de 1.000 €, un fonds de commerce de **CAFE-BAR-BRASSERIE** situé 36, Boulevard Diderot - 75012 PARIS, pour une durée de 2 ans à compter du 01.12.2017 avec tacite reconduction.

722142

Vos devis en ligne
(constitution de sociétés,
droits de vote, etc.)

La location-gérance consentie par la société **RC DIDEROT**, capital 5 000 Euros, siège social 36, boulevard Diderot 75012 PARIS, RCS PARIS 483 237 277,

A la société **LC 12**, siège social 36, boulevard Diderot - 75012 PARIS, RCS PARIS 821 623 378, suivant acte SSP du 27/07/2016,

Du fonds de commerce de **café - bar brasserie**, situé 36, boulevard Diderot - 75012 PARIS, a été révisée d'un commun accord à effet du 30/11/2017.

722141

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/11/17, enregistré au SDE PARIS SAINT-LAZARE le 01/12/17, Dossier 2017 07314 référence 2017 A 04076,

La société **SAS NAXOR**, SAS au capital de 8 000 Euros, dont le siège social est 25 rue Lepic-75018 PARIS, immatriculée sous le n° 441 130 424 RCS PARIS,

A vendu à :
La société **A.C.K.**, SAS au capital de 11 000 Euros, dont le siège social est 67 rue Condorcet-75009 PARIS, immatriculée sous le N° 523 810 471

Un fonds de commerce de **vêtements, maroquinerie, chaussures et accessoires**, sis et exploité 25 rue Lepic-75018 PARIS

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 171 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 1^{er}/01/18 zéro heure.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour validité au fonds cédé et pour la correspondance au siège social de l'acquéreur.

721956

Suivant un acte authentique reçu le 30/11/2017 par Maître Bertrand LEVESQUE, Notaire, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Pierre LEMOGNE, Bertrand LEVESQUE et Fabienne MAGNAN » titulaire d'un office notarial à PARIS (75011) 204, boulevard Voltaire, enregistré le 06/12/2017 au SDE Paris St Hyacinthe, dossier 2017/09497, Référence : 2017 N 00754,

Mademoiselle Marianne GLADIEUX demeurant 5, avenue Gambetta 75020 PARIS

a cédé à la société **LES CHAMPS MAGNETIQUES**, SARL au capital de 5 000 Euros dont le siège social est à PARIS (75012) 80, rue du Rendez-Vous, 832 432 413 R.C.S. PARIS,

un fonds de commerce de **librairie-papeterie** exploité 80, rue du Rendez-Vous 75012 PARIS pour lequel le cédant est immatriculé au R.C.S. de Paris sous le numéro A 331 670 463, moyennant le prix de 50 000 Euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 30/11/2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales, tant pour la validité que pour la correspondance en l'office notarial sus-nommé.

722008

Par acte de M^e DUPONT notaire à PARIS le 30/11/2017,
M. **Arezki ZENNADI** demeurant à PARIS 12^e, 8 place d'Aligre,

A cédé à :
La Sté **ZEN&CO**, SARL, capital : 1 000 Euros, siège à PARIS 12^e, 8 place d'Aligre, immatriculée au RCS de PARIS, n° 829 923 317,

un fonds de commerce de **vin-liqueurs restaurant** exploité à PARIS 12^e, 8 place d'Aligre sous le nom commercial **LE BAR DU MARCHE**, immatriculée au RCS de PARIS, n° 414 880 559. Propriété immédiate, jouissance depuis le 01/10/2017. Prix : 130 000,00 Euros.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légale en l'étude de Me Xavier DUPONT, notaire à PARIS 12^e, 191-193 av. Daumesnil.

722015

Suivant acte SSP en date du 30/11/2017 enregistré le 6/12/2017 au SDE PARIS SAINT-LAZARE, Dossier 2017 07860, Réf. 2017 A 04565,

MODERNE CONVENTION PRESSING, SARL au capital 38 112.25 €, 214 rue de la Convention, 75015 PARIS, 592 040 976 RCS PARIS,

a cédé à :
PRESSING DE CONVENTION, SARL au capital 1.000€, 22 rue de la Petite Fontaine 92190 MEUDON, 833 009 806 RCS NANTERRE,

un fonds de commerce de **teinturerie pressing blanchisserie** sis et exploité 214 rue de la Convention, 75015 PARIS comprenant tous les éléments en dépendant moyennant le prix de 395.000€. La date d'entrée en jouissance est fixée au 1^{er}/12/2017.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : Maître HERMET LARTIGUE, 8 rue Anatole de la Forge, 75017 PARIS.

722102

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à PARIS du 04/12/2017, enregistré au SDE PARIS SAINT LAZARE le 05/12/2017, dossier 2017 07632, réf. 2017 A 04439,

la **SARL JBMCN**, au capital de 1 000 Euros dont le siège social est à PARIS (75009) 27 rue de Bruxelles, immatriculée au RCS sous le n° 791 431 745 RCS PARIS,

A vendu à la **SARL LA BARAKA**, au capital de 6 000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75009) 27 rue de Bruxelles, immatriculée au RCS sous le n° 833 262 942 RCS PARIS,

Un fonds de commerce de **café, bar, restaurant, brasserie** exploité à PARIS (75009) 27 rue de Bruxelles, pour lequel le vendeur est immatriculé sous le numéro 791 431 745 RCS PARIS, moyennant le prix de 165 000 Euros.

La prise de possession a été fixée au 04/12/17.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales chez Maître Laurent VIOLLET, avocat au barreau de PARIS, 17 boulevard Malesherbes, 75008 PARIS.

722121

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc MENARD, Notaire au sein de la Société d'exercice Libéral à responsabilité limitée dénommée « Dominique et Laurent PARGADE, Notaires SELARL », titulaire d'un Office notarial dont le siège est à PARIS (9^{ème} arrondissement) 24 Rue La Fayette, le 6 décembre 2017 ; a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

- Monsieur Pascal LIM, Analyste financier et Madame Jingfei ZHU, responsable marketing, demeurant à PARIS (75012) 118 rue de Picpus.

Mariés à la mairie de PARIS (75012) le 17 mai 2014 sous le régime de la participation aux acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet. CRPCEN 75068

722004

Suivant acte reçu par Maître William PORGE, notaire à MONTROUGE, le 6 décembre 2017, Monsieur Minh Duc HUA, ingénieur, et Madame Anh Tuc NGUYEN, économiste, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 11^e arrondissement (75011) 75 rue Sedaine, mariés à la mairie de BOURG-LA-REINE (92340) le 16 juin 2012 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont expressément déclaré vouloir adopter le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître William PORGE, notaire à MONTROUGE, 53 avenue Aristide Briand. CRPCEN 92003.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

721989

Par acte authentique reçu le 1^{er} décembre 2017 par Maître Anne-Marie GRUEL, notaire à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 103 avenue Charles de Gaulle, Monsieur Jean Simon SINGLER, retraité, et Madame Marie Joséphe Françoise DUCAUD, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75016) 39 rue Pergolèse, mariés par devant l'officier d'état civil d'ASNIERES-SUR-SEINE (92600), le 12 décembre 1957 (sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable), ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle de biens, tel que prévu par les articles 1526 et suivants du Code civil avec une clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois suivants la présente publication, en l'Office de Maître Anne-Marie GRUEL, notaire susnommé (CRPCEN 92036).

722074

* Transmettez vos annonces :



annonces@jss.fr

* Commandez vos Kbis :

formalites@jss.fr



Transmettez
vos annonces :

annonces@jss.fr

YVELINES

78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 10/11/2017 par Maître Edouard JOB, notaire à MAULE (Yvelines) 7 place du général de Gaulle, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI PALAMOUR-RAINERI

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 4, impasse du Puits Paquier – 78410 NEZEL.

Capital : 1 200 Euro.

Durée : 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : Madame AMAY épouse PALAMOUR Dominique, demeurant 66 rue Aristide Briand, 78130 CHAPET.

Mademoiselle PALAMOUR Elodie, demeurant 8 cour de la Papeterie, 78126 AULNAY-SUR-MAULDRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES.

721895

Par assp du 27/11/2017, avis de constitution d'une SAS dénommée :

EPICAVE

Capital : 20 000 € divisé en 2000 actions de 10 € chacune.

Siège social : 31 allée du Toreau, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE.

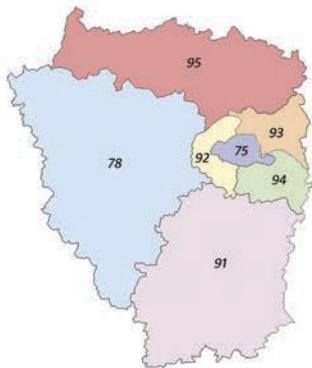
Objet : Grande restauration, vente d'épicerie fine et fruits et légumes. Achats et ventes de tous produits alimentaires et organisation de toute filière d'approvisionnement de la vente

Durée : 99 ans.

Président : MACE Laurent, 31 allée du Toreau, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE. Immatriculation au R.C.S. de VERSAILLES.

722048

Le Journal Spécial des Sociétés paraît : le mercredi et le samedi dans les départements suivants : 75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



TRANSFORMATIONS

ADEFI EXPERTISE CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
Société d'expertise-comptable
inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de la région PARIS ÎLE-DE-FRANCE au capital de social de 49 545,93 Euros
Siège social : 78120 RAMBOUILLET 29 bis, rue de la Prairie 383 921 269 R.C.S. VERSAILLES

AVIS DE TRANSFORMATION

Par décision en date du 22/11/2017, Par décision en date du 22/11/2017, l'Associé Unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 49 545,93 Euros.

M. Emmanuel MAGNIER et M. Gérard BENAZRA, Cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **Président de la société :** M. Emmanuel MAGNIER, domicilié au 19, boulevard de Courcelles 75008 PARIS.

Directeur général : M. Gérard BENAZRA, domicilié au 19, boulevard de Courcelles 75008 PARIS.

Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

Pour avis.

722017

MODIFICATIONS

AN IMMOBILIER

SCI au capital de 1 340 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS 102, avenue Kléber 823 794 516 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25/09/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 1 rue Guy le Rouge, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES.

Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens immobiliers et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément desdits biens immobiliers.

Durée : Jusqu'au 16/11/2115.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de VERSAILLES.

722026

IN SITU CONSTRUIRE

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES 2, rue la Porte d'Etampes 433 401 387 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 02/09/2017, les associés, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

721908

SCI J P R

Société Civile
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 78130 LES MUREAUX 38, rue de la Haye 384 709 176 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGO du 14/01/2017, il a été pris acte de la démission de M. THIERRY Jean-Pierre de ses fonctions de gérant. A été nommée en qualité de nouvelle Gérante, Madame Virginie THIERRY épouse DOXIN demeurant à LES MUREAUX (Yvelines) 50 rue Maurice Bertheaux.

Dépôt légal au R.C.S. de VERSAILLES.

Pour avis.

722011

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

LFR INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
78280 GUYANCOURT
1, avenue Eugène Freyssinet 517 908 620 R.C.S. VERSAILLES

Par déclaration en date du 27 novembre 2017, la société Bouygues Travaux Publics, Société par Actions Simplifiée au capital de 41 002 785 € dont le siège social est 1, avenue Eugène Freyssinet – 78280 Guyancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 407 985 308, a, en sa qualité d'Associé Unique de la société LFR Investissement, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de Versailles dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de Versailles.

722039

TP FONDS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78280 GUYANCOURT 1, avenue Eugène Freyssinet 534 792 734 R.C.S. VERSAILLES

Par déclaration en date du 27 novembre 2017, la société Bouygues Travaux Publics, Société par Actions Simplifiée au capital de 41 002 785 € dont le siège social est 1, avenue Eugène Freyssinet – 78280 Guyancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 407 985 308, a, en sa qualité d'Associé Unique de la société TP Fonds, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de Versailles dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de Versailles.

722040

Annonces et Formalités
Dématérialisées
Simple, rapide et économique

CANAL INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78280 GUYANCOURT 1, avenue Eugène Freyssinet 7534 509 229 R.C.S. VERSAILLES

Par déclaration en date du 27 novembre 2017, la société Bouygues Travaux Publics, Société par Actions Simplifiée au capital de 41 002 785 € dont le siège social est 1, avenue Eugène Freyssinet – 78280 Guyancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 407 985 308, a, en sa qualité d'Associé Unique de la société Canal Investissement, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de Versailles dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de Versailles.

722044

CIT IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 000 Euros
Siège social : 78320 LE MESNIL SAINT DENIS 20, rue Raymond Berrurier 312 010 218 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une décision en date du 6 décembre 2017, la société REGIE DE GESTION IMMOBILIERE, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé 2, avenue du Vivarais – 78310 MAUREPAS, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 348 107 640, représentée par son gérant Monsieur François MIMET, a, en sa qualité d'actionnaire unique, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société CIT IMMOBILIER.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de VERSAILLES.

722106

LSE INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78280 GUYANCOURT 1, avenue Eugène Freyssinet 534 766 365 R.C.S. VERSAILLES

Par déclaration en date du 27 novembre 2017, la société Bouygues Travaux Publics, Société par Actions Simplifiée au capital de 41 002 785 € dont le siège social est 1, avenue Eugène Freyssinet – 78280 Guyancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 407 985 308, a, en sa qualité d'Associé Unique de la société LSE Investissement, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de Versailles dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de Versailles.

722036

COT'INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78280 GUYANCOURT
1, avenue Eugène Freyssinet
534 766 365 R.C.S. VERSAILLES

Par déclaration en date du 27 novembre 2017, la société DTP, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 020 euros, dont le siège social est sis à GUYANCOURT (78280) - 1, Avenue Eugène Freyssinet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 343 893 251, a, en sa qualité d'Associé Unique de la société Cot'investissements, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de Versailles dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de Versailles.
722045

DISSOLUTIONS

L'EVEIL DES SENS

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social :
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
10, place aux Herbes
790 768 188 R.C.S. VERSAILLES

Avis est donné de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, par délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 octobre 2017, à compter du 31 octobre 2017 au soir.

Madame MOLINA Corine a été nommée par l'assemblée en qualité de liquidateur bénéficiant des pouvoirs les plus étendus pour terminer les affaires en cours et en conclure de nouvelles le cas échéant, ainsi que pour réaliser l'actif et acquitter le passif.

En outre, le siège de liquidation a été fixé à 3 résidence de l'Orée du Bois, 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN.

Dès lors, toute correspondance devra être envoyée à cette adresse, de même que les actes et documents relatifs à la liquidation.

Le dépôt légal des actes et pièces relatifs à l'opération de liquidation s'effectuera au greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES.

Le Liquidateur.
MOLINA Corine.

722000

CANTEFEUIL

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78490 GROSROUVRE
9, route du Buisson
482 155 702 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 24/11/2017 a décidé la dissolution anticipée de la société. Liquidateur : Edouard PRISSE demeurant à GROSROUVRE (78490) - 9, route du Buisson. Siège de liquidation : siège social.

Dépôt légal au RCS de Versailles.
722087

Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte SSP du 28/11/2017, enregistré au SIE VERSAILLES SUD le 01/12/2017, bordereau n° 2017/1 130 Case n° 31,

La société AUTO GATINES, SARL au capital de 5 000 Euros, ayant son siège 2313 rue Jules Régner, 78370 PLAISIR, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 792 866 162

A vendu à
La société PGC AUTO GATINE, SAS au capital de 1 000 Euros, ayant son siège 12 rue Jules Verne, 78370 PLAISIR, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 833 163 181

Un fonds de commerce d'entretien et de réparation de véhicules automobiles légers exploité à PLAISIR (78370) 2313 rue Jules Régner pour un prix global de 55 000 Euros à compter du 28/11/2017.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales chez Me Benoît LEPORT - Cbt d'avocats LEPORT & ASSOCIES sis à VERSAILLES (78000) - 3A rue Pétigny pour la validité et la correspondance.
721889

Suivant acte reçu par Maître Katy SIRE-TORTET, Notaire à PLAISIR (78370) 4 rue Pasteur le 27/11/2017, enregistré au SIE de VERSAILLES le 29/11/2017, bordereau n°2017/1122, case n°1,

la Société L'ESCALE II, SARL au capital de 7 500 euros dont le siège social est à JOUARS-PONTCHARTRAIN (78760) 5 Route de PARIS, immatriculée sous le n° 531 746 402 RCS VERSAILLES,

a cédé :
à la Société BALA, SARL au capital de 3 000 euros dont le siège social est à VILLEPREUX (78450) 4 avenue de Normandie, immatriculée sous le n° 828 986 919 RCS VERSAILLES,

le fonds de commerce de restauration de type traditionnel-crêperie exploité à JOUARS PONTCHARTRAIN (78760) 5 route de Paris, connu sous l'enseigne CREPERIE L'ESCALE, moyennant le prix de 100 000.00 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 84 500.00 euros, et au matériel pour 15 500.00 euros. Transfert de propriété et entrée en jouissance le 27 novembre 2017.

Les oppositions seront reçues au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des

publications visées à l'article L 141-12 du Code de commerce, par acte extrajudiciaire à l'office notarial sus désigné, où domicile a été élu.
721973

Suivant acte S.S.P. en date du 28/11/2017, enregistré au SIE SAINT GERMAIN-EN-LAYE NORD le 01/12/2017, bordereau n° 2017/857, case n° 11,

La Société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 47 547 008 Euros dont le siège est à MONDEVILLE (14120), Zone industrielle route de Paris et immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le n° 345 130 488,

A cédé à :
- La société HAIRO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 386 Euros, dont le siège social est à FOURQUEUX (78112), 2 place de la Grille et du maréchal Foch, immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le n° 812 328 037,

Le fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché sis à FOURQUEUX (78112), 2 place de la Grille - rue du maréchal Foch.

Ladite vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 580 000 Euros s'appliquant aux éléments

incorporels pour 400 000 Euros et aux éléments corporels pour 180 000 Euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 28/11/2017.

Les oppositions s'il y en a seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications :

Pour la correspondance : DIRECTION REGIONALE CARREFOUR PROXIMITE FRANCE Immeuble Parnasse - Parc Technopolis, 3 avenue du Canada, CS 20032 LES ULIS - 91842 COURTABOEUF Cedex.

Pour la validité : Au fonds vendu.
721986

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Paul WATRELOT, notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean-Paul WATRELOT, Olivier TYL et Sophie LEGOUZ » titulaire de l'office notarial dont le siège est à VILLEPREUX (Yvelines) 16 rue Pasteur, le 5 décembre 2017 :

Monsieur Andrew Edward Roy SADLER SMITH, retraité, et Madame Catherine Marie Françoise L'HOSTE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à CRESPIERES (78121) 8 avenue des Grands Prés résidence Croix Marie.

Mariés à la mairie d'AUTHEUIL-AUTHOUILLET (27490) le 3 juillet 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité britannique. Madame est de nationalité française.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître WATRELOT, notaire à VILLEPREUX (78450) 16 rue Pasteur. (CRPCEN 78016).

Pour insertion. Le Notaire.

722118

**ENVOI
EN POSSESSION**

Aux termes de son testament olographe, Monsieur René MESNIL a institué un légataire universel.

Le notaire chargé du règlement de la succession est Maître Pierre GALONNIER, Notaire à ROCHEFORT EN YVELINES (78730), 13 rue Guy le Rouge.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées auprès de Maître Pierre GALONNIER, dans le délai d'un mois.

721900



ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Jean-Christophe NENERT, notaire à PARIS (75008), 38 avenue Hoche, en date du 04/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI JESTEF

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location éventuelle de tous biens et droits immobiliers en France, et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 18, rue André Nicolas 91300 MASSY.

Capital : 10 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M. GUEDJ Jean-Pierre et M. GUEDJ Jérôme, demeurant 18 rue André Nicolas, 91300 MASSY.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'EVRY.
721933

Suivant acte reçu par Me François MARTEL, notaire à THIAIS (94), 121 av. du Général de Gaulle, le 06/12/2017, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile.

Dénomination : CATHOCLE

Objet : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Siège social : 6, avenue des Tilleuls 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'EVRY.

Capital social : 1 200 Euros.

Apports réalisés : En numéraire : 1 200 Euros.

Gérants : Mme Caroline BLANCHAUD demeurant 8 av. des Tilleuls, 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE, et Mme Rosa MAZZAFERRO ép. BLANCHAUD demeurant 6 av. des Tilleuls, 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE.

Agrément : Parts librement cessibles entre Associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un Associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés.
722032

Avis est donné de la constitution au

R.C.S. d'EVRY de la société : T.P.S.N.

Forme : SARL.

Capital : 150 000 Euros.

Siège social : 51, avenue François Mitterrand - 91200 ATHIS-MONS.

Durée : 99 ans.

Objet social : Acquisition, propriété, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières.

Les Gérants sont Monsieur Sébastien NUYTTEN, demeurant 173 rue de Fontenay - 94300 VINCENNES et Monsieur Thiéry PRIEUR, demeurant 72 rue Mirabeau - 94600 CHOISY-LE-ROI.

Pour avis : La gérance.

722049

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/11/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

KRAHN France SAS

Forme : SAS.

Objet : La commercialisation et la distribution (également sous forme d'opérations sur commissions), l'importation et l'exportation ainsi que la prise de représentations commerciales (en gros) de produits chimiques, industriels et similaires, y compris les matières plastiques pour toutes les branches, machines et composants, ainsi que la fourniture de prestations de services y afférents.

Siège social : route de Maisse, Les Bois de Chenêt – 91490 MILLY-LA-FORET.

Capital : 1 000 000 Euros.

Durée : 99 années.

Cession des actions : Clauses d'agrément.

Président : La Société KRAHN Chemie GmbH, Société de droit allemand, dont le siège social est Grimm 10, 20457 Hambourg (Allemagne), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Hambourg sous le numéro HRB 15084.

Directeur Général : - Monsieur Axel SEBBESSE, demeurant Wrangelstrasse 17, 20253 Hambourg (Allemagne).

- Monsieur Dr. Rolf KUROPKA, demeurant Petersilienberg 20, 21465 Wentorf (Allemagne).

- Monsieur Enrico BOZZI, demeurant Via Castello 27, 21020 Luvinata, Va (Italie).

Commissaire aux comptes titulaire : SEFICO AUDIT, 65 avenue Kléber, 75016 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 334 458 189.

La société sera immatriculée au RCS d'EVRY.

722084

Aux termes d'un ASSP du 10/11/2017, constitution d'une SASU dénommée :

CABINET BLONDEAU

Siège social : 1 rue de la Gaudrée, 91410 DOURDAN.

Objet social : En France et à l'étranger : l'exercice de la profession de géomètre-expert, et notamment les missions de conseil, d'assistance et prestations dans les domaines suivants : Topographie, ingénierie et maîtrise d'œuvre, géomatique, urbanisme, aménagement rural et urbain, immobilier, copropriété, foncier, vente avec ou sans installation de systèmes de guidage.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Evry.

Capital social : 1.000 €.

Président : M. Olivier BLONDEAU demeurant à DOURDAN (91410). 12 rue Lebrun.

721997

TRANSFORMATIONS

CHEZ LE MEUNIER AVRAINVILLE

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 91630 AVRAINVILLE
Rue Louise de Vilmorin,
ZAC des Marsandes
822 015 533 R.C.S. EVRY

En date du 20/11/2017, l'associé unique, a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 20/11/2017 et a nommé en qualité de co-gérants M. WALTENER Sébastien, demeurant 6 Clos de l'Aulnay, 91650 Saint-Yon et M. COLTEY Christophe, demeurant 2 ter Impasse du Cresson, 91590 D'Huisson-Longueville. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président et du Directeur Général.

Modification du RCS d' Evry.

721955

MODIFICATIONS

CDP

Société par Actions Simplifiée
au capital social de 4 500 Euros
Siège social : 91310 MONTLHERY
24, rue des Bourguignons
408 766 434 R.C.S. EVRY

Le 26 octobre 2017, le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Commissaire aux comptes titulaire la SAS AXCIO 18 rue de Madrid, 75008 PARIS, RCS 484 940 580 PARIS.

Pour avis.

721886

KENZA

SCI au capital de 90 000,00 Euros
Siège social : 91940 LES ULIS
25, rue des Bergères
491 821 294 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE en date du 04/12/2017, il a été décidé de réduire le capital social de 84 000 Euros pour le porter à 6 000 Euros par la diminution de la valeur des parts. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

722103

DISSOLUTIONS CLÔTURES

Erratum aux annonces n° 719851 et n° 719852 parues le 11/11/2017 dans le présent journal, il fallait lire : l'AGE de dissolution est au 29/06/2017 et l'AGE de clôture de liquidation est au 30/06/2017.

722136

CLÔTURES DE LIQUIDATION

LE PAPE

SELARL en liquidation
au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 91350 GRIGNY
12, place Henri Barbusse
481 790 939 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGO en date du 31/12/2016, il a été décidé de prononcer la clôture des opérations de liquidation, donner quitus et décharge de son mandat au liquidateur.

721959

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP à PARIS du 30 novembre 2017, enregistré au pôle d'enregistrement de PALAISEAU, le 4 décembre 2017 (bordereau n° 2017/670, case n° 9, ext 3026),

Monsieur Belaïd ABOUHARIA et Madame Aïcha BELOIHID, son épouse, demeurant ensemble : 2, rue Louis Drevet – 91100 CORBEIL-ESSONNES, Monsieur Belaïd ABOUHARIA est immatriculé sous le numéro : 438 625 014 RCS EVRY,

Ont cédé à Monsieur Youssef TAIQUI et Madame Nadia AHLAMINE, son épouse, Un fonds de commerce de débit de tabac - jeux de la Française des jeux - tous paris - presse sis et exploité : 6, rue d'Alger – 91300 MASSY, et ce, moyennant le prix de vente :

155 000 Euros. Jouissance : 30 novembre 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la cour, située : 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.

722114

HAUTS-DE-SEINE



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 20/11/17 à BOIS COLOMBES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : AWAKE

Siège : 1 rue Eugène Besançon, 92270 BOIS COLOMBES.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 200 euros.

Objet : Production et Edition audiovisuelle, graphique et phonographique, réalisation, distribution, exploitation, promotion, importation et exportation de films sur tous supports actuels et à venir (notamment la diffusion cinématographiques, télévisuels, WEB, internet et réseaux sociaux) de court et long métrage, d'œuvres et industries audiovisuelles ; développement et maintien sur internet d'une plate-forme vidéo; création, production, diffusion, organisation, promotion de spectacles professionnels et amateurs ; exploitation de chaînes télévisuelles par WEB et d'une manière générale sous toutes ses formes actuelles et à venir ; création, importation, exportation, commercialisation de produits dérivés tels que des vêtements ou tous autres supports ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : David COSCAS 1 rue Eugène Besançon, 92270 BOIS COLOMBES.

La Société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

722047

Par acte SSP du 23/10/2017, il a été constitué une SAS :

Dénomination : Quasar

Siège social : 58, rue Perronet - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Objet : Fabrication, distribution, commercialisation d'articles d'horlogerie et de divers produits, notamment dans les domaines de l'écriture, maroquinerie, arts de la table et accessoires de mode ; gestion de marques et de licences.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Capital : 20 000 Euros.

Président : M. BRINDEL François, demeurant 58, rue Perronet, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

722116

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/11/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EIHC1

Forme : SAS

Capital : 10.000,00 Euros

Siège social : 26 Quai Charles Pasqua Espace Seine, 92300 LEVALLOIS PERRET.

Objet : Promouvoir et développer des offres de transport de marchandises, d'offres de commission de transport, de services logistiques, et de gestion de plateforme ou de chantier multimodal, et à cet effet de réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement au transport de marchandises, développer et réaliser toute activité de commissionnaire de transport, la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : Mme CHARLES SYLVIE, demeurant 52 avenue de Saxe, 75015 PARIS.

Commissaire aux comptes titulaire : La société ERNST & YOUNG AUDIT, SAS, sis 1-2 Place de Saisons, Tour First, Paris la Défense 92400 COURBEVOIE, immatriculée sous le N° 344 366 315 RCS NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

722105

Etude de Maîtres
Jean-Loup CORBASSON
et Stanislas CORBASSON,
Notaires associés à CERGY (Val-d'Oise),
8 place de la Fontaine

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Stanislas CORBASSON, notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Jean-Loup CORBASSON et Stanislas CORBASSON, Notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à CERGY (Val-d'Oise) 8, place de la Fontaine, le 23 novembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI LEFIEVRE

Le siège social est fixé à : NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 33 bis boulevard du Château.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Le capital social est fixé à la somme de : Un million d'Euros (1 000 000,00 Euros) divisé en un million de parts d'un Euro numérotées 1 à 1.000.000.

Les parts sont librement cessibles entre Associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un Associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés.

Le premier Gérant de la société est : Madame Josiane MULLER, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 33 bis boulevard du Château.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

721887

CHONÉ & ASSOCIÉS
NOTAIRES
 16 Place Jean Jaurès
 SAINT NICOLAS DE PORT

CONSTITUTION DE SOCIETE

Acte reçu par Maître Jean-Guillaume WEBER, Notaire à SAINT NICOLAS DE PORT, le 04/12/2017.
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination : **HOLDING HOFABI**
Siège : 17 rue Paul Couderc, 92330 SCEAUX.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Objet : La propriété et la gestion de toute participation dans toutes sociétés.

Capital : 1000,00 euros
Gérant : M. François BIEBER demeurant 17 rue Paul Couderc, 92330 SCEAUX.

Cession de parts : Les cessions de parts par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions sont libres en associés ou profit de l'ascendant, du descendant ou du conjoint d'un associé.
 La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

722072

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/11/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

SCI DARNA FERDINAND
BUISSON

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Siège social : 11 avenue Ferdinand Buisson, 92100 Boulogne Billancourt.

Capital : 1.000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément
Gérance : Mme SIDI ALI épouse BOUSSAHA Nora et Mr BOUSSAHA ALI, demeurant 25/2 Pfarwiesengasse à VIENNE (AUTRICHE).

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

721925

MARINE LEFEBVRE

Société par Actions Simplifiée
 Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros

Siège social :

92200 NEUILLY-SUR-SEINE
 153, avenue Charles de Gaulle

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à NEUILLY-SUR-SEINE du 22 novembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : **MARINE LEFEBVRE**
Siège : 153, avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 Euros.

Objet : La pratique de la compréhension du comportement à travers l'évaluation, l'expertise, la formation, l'enseignement, le suivi, le traitement, la recherche auprès d'individus, de groupes, d'entreprises ou d'institutions dans le cadre de la gestion des troubles psychologiques, sociaux ou psychosomatiques au moyen de toute technique adaptée.

Exercice du droit de vote : Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux Associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés.

Président : Madame Marine LEFEBVRE, demeurant à SURESNES (92150) 2 ter rue Honoré d'Estienne d'Orves.

La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.POUR AVIS,

Le Président.

722120

Aux termes d'un ASSP du 29/11/2017 à BOULOGNE-BILLANCOURT, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : **AT LOGO**

Siège : 45, rue Escudier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Capital : 1 000 Euros.

Objet : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés immobilières et la réalisation de prestation de service de gestion administrative, de direction, d'assistance commerciale et technique pour ses filiales et participations.

Exercice du droit de vote : Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'Associés, les cessions d'actions au profit d'Associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés.

Président : Alain LOHIER, demeurant 9, rue Mollien, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

722019

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/11/2017 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **EIHC2**

Forme : SAS.

Capital : 10 000,00 Euros.

Siège social : 26, quai Charles Pasqua Espace Seine, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Objet : Promouvoir et développer des offres de transport de marchandises, d'offres de commission de transport, de services logistiques, et de gestion de plateforme ou de chantier multimodal. A cet effet, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières immobilières, se rattachant directement ou indirectement au transport de marchandises ; développer et réaliser toute activité de commissionnaire de transport ; la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : Mme CHARLES Sylvie, demeurant 52 avenue de Saxe 75015 PARIS.

Commissaire aux comptes titulaire : La société ERNST & YOUNG AUDIT, SAS, 1/2 place des Saisons - Tour First, 92037 PARIS-LA DEFENSE, immatriculée sous le N° 344 366 315 NANTERRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

722094

Commandez vos Kbis...
 par e-mail : formalites@jss.fr

TRANSFORMATIONS

TRANSIGENCES

Sarl au capital de 5 000 Euros

Siège social :

92250 LA GARENNE-COLOMBES

62, rue Raymond Ridel

530 717 966 R.C.S. NANTERRE

Suivant décision du 04/12/2017, les Associés ont décidé de transformer la société en SAS avec effet au 05/12/2017 et de nommer comme **Président** Mme Emmanuelle MANDARD épouse VILLEY DESMESERETS, actuel Gérante demeurant 62 rue Raymond Ridel, 92250 LA GARENNE-COLOMBES. Chaque action ordinaire donne un droit de vote et de représentation aux décisions des Associés. Les actions sont librement cessibles entre Associés et entre un Associé et l'un de ses affiliés.

Le dépôt des actes sera effectué au GTC de NANTERRE.

722122

MODIFICATIONS

SOCIETE ANONYME
IMMOBILIERE D'ECONOMIE
MIXTE DU FONDS DES GROUX

SA d'Economie Mixte

au capital de 531 184,00 Euros

Siège social : 92240 MALAKOFF

Hôtel de Ville de Malakoff

1, place du 11 Novembre

572 059 459 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 18/10/2017, il a été décidé de :

- Modifier la dénomination de la société qui devient :

Société Anonyme Immobilière
d'Economie Mixte
MALAKOFF HABITAT

- Transférer le siège social au 2 rue Jean Lurçat, 92240 MALAKOFF, et ce, à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.

722038

MITHRA PHARMACEUTICALS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 25 000,00 Euros

Siège social :

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

45, rue de l'Est

810 337 139 R.C.S. NANTERRE

Par décisions écrites de l'Associé Unique prise par acte sous seing privé en date du 07/12/2017, il a été décidé de :

- modifier la dénomination qui devient :

"Theramex France"

- Nommer en qualité de Président en remplacement de la SARL YIMA démissionnaire la société THERAMEX HQ UK LIMITED ayant son siège 75 King William Sreet London England EC4N 7 BE, société de droit anglais inscrit sous le numéro 10944626 et Directeur Général pour une durée indéterminée, M. Anish METHA demeurant Flat 44, St Georges Court Gloucester Road Londres SW7 4RA Royaume-Uni, M. Ciaran BARR demeurant 4 Watermill Lawn, Raheny, Dublin D05 YC91 Irlande et M. Timothy KNEEN demeurant Belville House, Furlong Drive, Ascot, Berkshire, SL5 7GW, Royaume-Uni. Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

722131

CASAVITA

Société par Actions Simplifiée

au capital de 28 405 634,60 Euros

Siège social : 92150 SURESNES

1, rue de Saint Cloud

802 525 048 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions des Associés en date du 31 octobre 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.060.209,30 € pour le porter à 33.465.843,90 € par l'émission de 50.602.093 ADP 1 nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € chacune à libérer intégralement lors de la souscription par compensation de créances

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 31 octobre 2017, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par les Associés le même jour.

Les articles 7-8 ont été modifiés en conséquence

Mention en sera faite au Rcs de Nanterre.

721911

Stryker France Holding SNC

Société en Nom Collectif

au capital de 902 614 350,00 Euros

Siège social :

92522 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

120, avenue Charles de Gaulle

450 018 585 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2017, les Associés ont décidé de transférer le siège social à ZAC - Avenue Satolas Green - 69330 PUSIGNAN à compter du jour de ladite Assemblée et de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence.

La radiation sera effectuée au RCS de NANTERRE.

La nouvelle immatriculation sera effectuée au RCS de LYON.

721907

FONDS D'INVESTISSEMENT
ET DE RECHERCHE

DU CREDIT AGRICOLE -
PAR ABBREVIATION FIRECA

SAS au capital de 45 694 305 Euros

Siège social :

92127 MONTROUGE CEDEX

12, place des Etats-Unis

440 001 675 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de la directrice générale en date du 27/11/2017, Mr Jean-Paul MAZOYER demeurant Résidence Balcon des Pyrénées Boulevard des Pyrénées (64000) PAU a été nommé en qualité d'administrateur en remplacement de Mr Guy CHARBIT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.

721914

STEREAU

SASU au capital de 5 000 000 Euros

Siège social :

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

11, chemin de Bretagne

602 011 918 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 12/10/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général Délégué M Hugo BARDI MATAMOROS demeurant 2 rue des Sophoras, 13320 BOUC-BEL-AIR en remplacement de M. Roland MORICHON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

721976

D.D.C. IMMOBILIER

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 74100 ANNEMASSE
21, avenue de la gare
380 498 337 R.C.S. THONON LES BAINS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 23/11/2017, il a été décidé :

- de nommer en qualité de gérant La société BOUYGUES IMMOBILIER, Société par actions simplifiée au capital de 138.577.320 Euros, dont le siège social est situé 3 boulevard Gallieni, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, 562 091 546 RCS NANTERRE, en remplacement de Mr Diego DALLA COSTA.

- de transférer le siège social au 3 boulevard Gallieni, 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Objet : Propriété, administration et exploitation par location ou autrement, de tout bien immobilier.

Durée : jusqu'au 10/02/2041.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NANTERRE.

721954

BAKER PETROLITE FRANCE SARL

SARL au capital de 846 985 Euros
Siège social :
92088 PARIS-LA DÉFENSE CEDEX
5, place de la Pyramide - Tour Ariane
562 102 988 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 21/11/2017, il a été pris acte de la démission de la société DELOITTE & ASSOCIES et la société BEAS, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Il a été décidé de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, KPMG S.A, dont le siège social est situé 2 avenue Gambetta Tour Egho - 92066 PARIS-LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 775 726 417.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

721984

BOOKANDGOLF

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
11, chemin de Bretagne
528 371 925 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 09/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société ERNST & YOUNG AUDIT, dont le siège social est situé 1/2 place des Saisons, 92037 PARIS-LA DEFENSE 344 366 315 RCS NANTERRE en remplacement du Cabinet Mazars et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société AUDITEX, dont le siège social est situé TSA 14444, 92037 PARIS-LA DEFENSE 377 652 938 RCS NANTERRE en remplacement de M. Jacques KAMIENNY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

721981

RAPAUGANE

SARL au capital de 275 000 Euros
Siège social : 92340 BOURG-LA-REINE
16 bis, rue des Blagis
801 248 816 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 01/09/2017 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. CHANTEREAU Guillaume, à compter du 01/09/2017.

Modification au RCS de Nanterre.

722009

HOMEVI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 27 342 298,80 Euros
Siège social : 92150 SURESNES
1, rue de Saint-Cloud
803 070 333 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 31 octobre 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 191 016,60 Euros pour le porter à 28 533 315,40 Euros par l'émission de 11.910.166 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 Euro à libérer intégralement lors de la souscription par compensation de créance.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 31 octobre 2017, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'Associé Unique le même jour.

Les articles 7-8 ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

721909

"SPAS CROISSANCE"

SAS au capital de 4 271 906 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
160 bis, rue de Paris
823 421 094 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal de décisions de la présidente en date du 28 septembre 2017 sur délégation du procès-verbal de l'assemblée générale des associés en date du 20 juillet 2007 de la société, il a été constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 47.188 €, portant le capital à la somme de 4.319.094 €, par l'émission de 47.188 actions ordinaires nouvelles de la société d'un euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Les dispositions 7 et 8 des statuts s'en trouvent en conséquence modifiées, à savoir pour l'article 8 :

« Article 8 – CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 4.319.094 euros ... ».

Pour avis.

721993

TSN INVEST

Société Civile
au capital de 203 768 Euros
Siège social : 75020 PARIS
7, square de Monsoreau
821 455 110 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/11/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue des Petites Murailles, 92230 GENNEVILLIERS, et ce, à compter du 02/11/2017. L'objet demeure : La prise de participation. La durée reste fixée à 99 ans.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nanterre.

722119

CPCO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 92190 MEUDON
7, rue des Pierres
479 287 740 R.C.S. NANTERRE

Par décision du 29/07/2016, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

7221957

SAINT VICTORET

Société Civile Immobilière
au capital de 200 Euros
Siège social : 81000 ALBI
96, rue Porta
483 605 135 R.C.S. ALBI

Aux termes d'une Assemblée Générale du 28 novembre 2017, il a été décidé :

- de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Sauveur FERRARA, Cogérant démissionnaire, Monsieur Yves LE MASNE, demeurant 2, avenue des Eudistes, 78000 VERSAILLES, devenant Gérant unique,

- de transférer le siège social de la société sis 96 rue Porta, 81000 ALBI au 12 rue Jean Jaurès, 92813 PUTEAUX Cedex.

Objet : L'Acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis à St Victoret ; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : Jusqu'au 4 août 2104.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE et la société sera radiée au RCS d'ALBI.

Pour Avis.

722104

LOGO SILVER

Ancien montant :
SAS au capital de 38 000 Euros
Nouveau montant :
39 600 euros puis 99 600 Euros
Siège social : 92230 GENNEVILLIERS
7, rue du Fossé Blanc
815 096 458 R.C.S. NANTERRE

Sur délégation de l'AGE du 2 juin 2017, le Président a constaté le 6 juin 2017 une première augmentation de capital d'un montant de 1.600 euros, le capital passant ainsi de 38.000 à 39.600 euros puis a constaté le 11 juillet 2017 une seconde augmentation de capital d'un montant de 60.000 euros, le capital passant de 39.600 à 99.600 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le Président.

722086

GEOLOG FRANCE

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social :
92671 COURBEVOIE Cedex LA DEFENSE
9, 11, allée de l'Arche
532 755 592 R.C.S. NANTERRE

L'AGO du 30/08/2017 a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire, le cabinet AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS, SARL au capital de € 240 000, domicilié 80 rue Cardinet à PARIS (75017), RCS PARIS B 422 774 349 en remplacement du cabinet AUDIT & DIAGNOSTIC titulaire partant. Le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant A&D HOLDING, n'est pas renouveler

Mention au RCS de NANTERRE.

722125

Additif à l'annonce publiée dans Le Journal Spécial des Sociétés du 25/11/2017 concernant SCI GAMBETTA : il y avait lieu d'ajouter : M. Ernest NUSSBAUMER a été révoqué de ses fonctions de Cogérant et il a été pris acte de la démission de Mme Ghislaine WANWANSKAPPEL de ses fonctions de Cogérante.

721917

ABONNEZ-VOUS

FINANCIERE OFIC

SAS au capital de 26 065 352 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
35, rue Baudin
488 282 005 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du Comité de Direction en date du 29/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Xavier MORENO, demeurant 1 rue du général LARGEAU, 75016 PARIS en remplacement de M. Hervé CLAQUIN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

722113

PATRIMOINE ET COMMERCE

Société en Commandite par Actions
au capital de 133 354 630 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
7-9, rue Nationale
395 062 540 R.C.S. NANTERRE

Lors de sa réunion du 5 décembre 2017, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Monsieur Gonzague DE VILLELE de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

721927

DISSOLUTIONS

MV2B MAINTENANCE VIDEO BAUDET - BILLY

MV2B

SARL au capital de 15 244,90 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
13, rue de la Rochefoucauld
423 799 998 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/12/2016, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. BILLY Patrice, demeurant 4 chemin du Haut Landreau, 44300 NANTES, a été nommé en qualité de Liquidateur. De ce fait, il est mis fin aux fonctions de la gérance. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

722083

CLÔTURES DE LIQUIDATION

MV2B MAINTENANCE VIDEO BAUDET - BILLY

MV2B

SARL au capital de 15 244,90 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
13, rue de la Rochefoucauld
423 799 998 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21/11/2017, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

722085

EPF

SAS au capital de 5 223 840 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS-PERRET
123-125, rue Victor Hugo
672 016 771 RCS NANTERRE

Aux termes du PV du 16/11/2017 établi par le Liquidateur mentionnant les résultats de la consultation écrite des associés, il ressort que la collectivité des associés a (i) approuvé les comptes de liquidation, (ii) constaté le solde de liquidation et sa répartition entre les associés, (iii) donné quitus au Liquidateur de l'exécution de sa mission et l'a déchargé de son mandat, (iv) constaté que les opérations de liquidation de la Société sont terminées et prononcé la clôture définitive de la liquidation de la Société à compter du 16 novembre 2017. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Nanterre auprès duquel sera demandée la radiation de la Société du RCS.
721966

CITHERDI

SA au capital de 762 245,00 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
11, chemin de Bretagne
414 523 134 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire date du 11/08/2017, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
722012

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Par acte S.S.P du 29.11.2017, le contrat de location-gérance consenti par la SARL « SALVATOUR », au capital de 8.000 €, dont le siège social est à ISSY LES MOULINEAUX (92130) - 3-5 boulevard des Iles (510 330 699 RCS NANTERRE), à la société « IDEM » SAS dont le siège social est à ISSY LES MOULINEAUX (92130) - 3-5 boulevard des Iles (819 055 211 RCS NANTERRE), pour un fonds de commerce de CAFE BAR BRASSERIE connu sous l'enseigne « IDEM », situé à ISSY LES MOULINEAUX (92130) - 3-5 boulevard des Iles, a pris fin le 30.11.2017.
721967

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes

**OFFRE
ET DEMANDE D'EMPLOI**



PARTENARIAT



OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
10/12 avenue Gabriel Péri
78360 MONTESSON

Suivant acte SSP en date à PARIS du 30/11/2017, enregistré au S.I.E. NANTERRE 3 le 04/12/2017, Dossier 2017 37942 ref. 2017 A 03220,

M. Michel PITIOT et Mme Kit Fung CHUI, son épouse, demeurant ensemble à COLOMBES (92700) 9 rue Jean-Jacques Rousseau, et M. PITIOT immatriculé au RCS de NANTERRE sous le numéro 419 133 707, A CEDE :

A la Société CHICKEN4SEASONS, SAS au capital social de 4 000 Euros, dont le siège social est sis 6 avenue Jean Jaurès, 92700 COLOMBES, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 831 896 626, représentée par M. Bruno NOGUEIRA, Président,

Un fonds de restauration, plats à emporter, exploités sis 6 avenue Jean Jaurès 92700 COLOMBES, moyennant le prix de 20 000 Euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30 novembre 2017.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au fonds vendu sis 6 avenue Jean Jaurès, 92700 COLOMBES pour la validité et au cabinet SOFIRAL sis 12 avenue Gabriel Péri, 78360 MONTESSON pour la correspondance.
722138

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

« Monsieur Philippe Serge Henri GRODNER, né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 2 janvier 1953, et Madame Catherine Claude LÉVY, née à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 25 février 1955, son épouse, demeurant ensemble à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 31 boulevard de la Saussaye, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Philippe CHANSAC, notaire à LE MESNIL-SAINT-DENIS, le 12 juin 1976, préalable à leur union célébrée à la mairie de LEVIS-SAINT-NOM (78320) le 19 juin 1976,

Ont décidé d'adopter le régime de la séparation de biens pure et simple avec adjonction d'une société d'acquêts assortie de divers avantages matrimoniaux, suivant acte reçu par Maître Fabrice LUZU, notaire à PARIS, en date du 7 décembre 2017.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion à la Société Civile Professionnelle « Fabrice LUZU, Julien TROKINER, Sébastien WOLF, Virginie JACQUET » dont le siège est à PARIS (75008), 29 rue de la Bienfaisance (CRPCEN 75114). »
722078

Suivant acte reçu par Maître Philippe GAGNIER, notaire à COURBEVOIE (92400) 13 bis rue de l'Abreuvoir, numéro CRPCEN 92028, le 4 décembre 2017,

Monsieur Jean Gaston BLUM, retraité, et Madame Jacqueline Marie Berthe UNGERER, retraitée, son épouse, résidant à EIRCEIRA rue Edouardo Burnay, 2655-368, PORTUGAL mais demeurant ensemble à COURBEVOIE 92400 - 20 ter rue de Bezons.

Mariés à la mairie de STRASBOURG (67000) le 16 octobre 1956 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil, avec les stipulations particulières suivantes :

a) Clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant.

b) Reprise par chacun des époux de ses biens propres en cas de dissolution de la communauté par suite de divorce, séparation de corps, séparation de biens judiciaire et décès postérieur au dépôt d'une requête en divorce ou en séparation de corps.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois (3) mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Maître Philippe GAGNIER, notaire à COURBEVOIE, 13 bis rue de l'Abreuvoir.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
722092

Aux termes d'un acte reçu par Maître CATROU, notaire & HOUILLES, office notarial n° 78134, le 1^{er} décembre 2017, Monsieur Jean-Michel, Albert GOENVEC et Madame Jacqueline, Gabrielle, Pierrette GALTIER son épouse, demeurant ensemble à SAINT-CLOUD (92210) 17 rue Marie Bonaparte.

Monsieur est né à PARIS 14e (75014) le 19 janvier 1939.

Madame est née à MARTEL (46600) le 20 février 1940.

Mariés à la mairie de MARTEL (46600) le 21 août 1964 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître VIALETES, notaire à MARTEL (46600), le 21 août 1964. Ledit régime matrimonial a été modifié afin d'y adjoindre une clause de société d'acquêts suivant acte reçu par Maître PEROT, notaire à MOULINS-ENGLIBERT (58290), le 6 juin 1974, se proposent d'adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à : Philippe SIMON, Reine DA COSTA et Laurent CATROU 13, avenue du maréchal Foch à HOUILLES (78802). CRPCEN 78134
Pour avis.
722117

Suivant acte reçu par Maître Jérôme GRAUX, notaire associé de la SELARL « DELREZ-GRAUX, NOTAIRE ASSOCIE », titulaire d'un office notarial à PARIS (75015), 30 rue Cambronne, le 4 décembre 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Jean-Sébastien Pierre LEMAY, ingénieur, et Madame Sophie Katia MARTIN, actuaire, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-CLOUD (92210), 16 avenue de Longchamp.

Mariés à la mairie de AVOLA (Italie) le 22 août 2015 initialement sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. (CRPCEN 75246).
721919

SEINE-ST-DENIS

93

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte ssp du 5/12/2017, constitution d'une SAS dénommée :

ERAMEIS

Capital : 5.000 euros.
Siège social : Tour ESSOR - 14, rue Scandicci - 93500 PANTIN.

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : - L'achat, la vente, la maintenance, la location, la représentation, l'échange, la fabrication, le négoce ainsi que l'importation et l'exportation de logiciels et de matériels de toute nature et particulièrement d'informatique, de réseaux de télécommunication, de bureautique et d'électronique, y compris les périphériques accessoires neufs ou d'occasion, qu'il s'agisse d'ensembles, de sous-ensembles ou de pièces détachées ; - Toutes prestations de services nécessaires à la mise en œuvre et à l'exploitation des logiciels et des matériels informatiques, y compris la formation professionnelle du personnel et les consultations se rapportant aux questions techniques.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BOBIGNY

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Président : M. Kevin LOUNIS; demeurant 5, rue du Général Guilhem - 75011 Paris.

Directeur Général : M. Etienne MARTINET demeurant 3, rue des Petits Carreaux - 75002 PARIS.
722007

Par acte SSP en date à PARIS du 07/12/2017, il a été formé une SARL :

ANNE MODE

Capital : 10.000 €.
Siège social : 8/10 rue de la Haie Coq MARCHE CIFA LOT N°150 - 93300 AUBERVILLIERS.

Objet social : l'exploitation de tous fonds de commerce de GROS - DEMI GROS DE PRET A PORTER - ACCESSOIRES DE MODE - MAROQUINERIE - CHAUSSURES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Gérant : Monsieur YU Linjie, demeurant à BAGNOLET (93170), 1 rue de la Noue, Appartement 142 Bâtiment 4.
722126

Par ASSP du 17/06/2017, avis de constitution d'une SASU dénommée :

3K LIMOUSINE PARIS

Nom commercial : ENERGY LIMOUSINE
Objet : Création d'un fonds de commerce de locations de voitures sans chauffeur.

Siège social : 39, avenue John Fitzgerald Kennedy, 93350 LE BOURGET.

Capital : 5 000 Euros divisé en 500 actions de 10 Euros chacune.

Durée : 99 ans.

Cession d'actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable donné par la collectivité des actionnaires.

Président : Antony PERKINS Louis demeurant 9 rue du CANAL, 93700 DRANCY.
Immatriculation au R.C.S. de BOBIGNY.
722080

MODIFICATIONS

SNCF-C21

SASU au capital de 20 000 Euros

Siège social :

93212 LA PLAINE-SAINT-DENIS CEDEX
9, rue Jean Philippe Rameau
828 949 339 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de :

- modifier la dénomination de la société

qui devient : **Akiem Group**

- modifier l'objet social comme suit :

« La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise d'intérêts et de participations, sous toute forme, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises françaises ou étrangères, ayant pour objet la gestion, la mise en location, la cession à quelque titre que ce soit de tout type de matériel roulant ferroviaire, la réalisation de prestations d'entretien et de réparation du matériel roulant ferroviaire ainsi que tous services associés, de nature à développer ses propres affaires ;

- la mise en place de financements, l'animation et le pilotage de la stratégie de ses filiales dans les domaines administratifs, financiers, juridique, informatique et dans celui de la gestion et fournir toutes prestations de services dans lesdits domaines ;

- le suivi de ses participations ;

- nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, 63 rue de Villiers, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE en remplacement de ERNST & YOUNG AUDIT.

Aux termes du Conseil de Surveillance en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président Monsieur Fabien ROCHEFORT, demeurant 30 rue des Quinconces, 91230 MONTGERON en remplacement de Monsieur Mathias EMMERICH.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY.

721977

SCI GRENATY'S

SCI au capital de 328 070,29 Euros

Siège social :

93160 NOISY-LE-GRAND
31, rue du docteur Jean Vaquier
402 758 700 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'un acte authentique en date du 15/09/2008, reçu par Maître Xavier CALMET, notaire à NOGENT-SUR-MARNÉ (94130) 78 Grande Rue Charles de Gaulle, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme pour le porter à 435 852,44 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

721885

I LUNCH

SAS au capital de 5 000 Euros

Siège social : 93300 AUBERVILLIERS

10, rue Waldeck Rochet
827 971 904 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions des Associés en date du 15.11.2017 et des décisions du Président en date du 17.11.2017, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 6 041,67 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

722016

CASA PADEL UNO

SAS au capital de 147 993 Euros

Siège social : 75116 PARIS

29, rue de Longchamp
820 773 620 RCS PARIS.

Aux termes d'une AGM du 30/06/2017 et d'un procès-verbal des décisions du président du 30/09/2017 :

- il a été décidé de transférer le siège social du 29 rue de Longchamp 75116 PARIS au **Bâtiment A, 103 rue Charles Michels, 93200 SAINT-DENIS,**

- il a été décidé de nommer en qualité de **président** la société LRD SAS au capital de 33.334 euros 29 rue de Longchamp 75008 PARIS, RCS PARIS 820 434 561 en remplacement de Mr Fabien MORANE,

- il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 152.202 euros.

Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de PARIS et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.

721949

AKIEM HOLDING

SAS au capital de 195 527 060 Euros

Siège social : 93400 ST OUEN

151/161, boulevard Victor Hugo
Eurosace 1
501 524 243 RCS BOBIGNY

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/11/2017, il a été décidé de modifier l'Objet social afin de remplacer la mention de réalisation de prestations de maintenance par la réalisation de prestations d'entretien et de réparation. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny.

721998

EURL DES 7 ARPENTS.

EURL au capital de 314 000 Euros

Siège social :

93600 AULNAY-SOUS-BOIS
45, rue Blaise Pascal
489 759 308 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2017, l'Assemblée Générale, statuant à titre Ordinaire a décidé de nommer en qualité de Cogérant Monsieur Alain BREAUX, demeurant à PARIS (75007), 174, rue de Grenelle, et ce, pour une durée indéterminée à compter du jour.

POUR AVIS, La Gérance.

722082

SCI CHOUPS

Société Civile

au capital de 1 000 Euros

Siège social : 94300 VINCENNES

20, rue Besquel
477 526 511 R.C.S. CRÉTEIL

Aux termes d'un PV des Associés du 10/11/2017, il a été décidé de :

Transférer le siège social de la société à **MONTREUIL (93100), 7 rue Desgranges.** de modifier l'objet social de la société en :

- *L'acquisition par voie d'achat en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, la mise en valeur : de tous biens et droits immobiliers, leur transformation, leur aménagement, leur administration et leur location, de toutes valeurs mobilières, de tous placements financiers.*

- *La mise à disposition à titre gratuit au profit des Associés, leurs ascendants ou descendants des biens et droits immobiliers lui appartenant.*

- *L'acquisition par voie d'apport, d'achat, de souscription au capital, l'administration et la gestion, de toutes*

parts ou actions de société, ainsi que toutes valeurs mobilières dans le cadre de la gestion d'un portefeuille.

- *La vente, à titre exceptionnel, des biens susvisés.*

- *Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.*

La **durée** reste fixée à 99 ans.

Radiation au RCS de CRETEIL et nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.

721965

OPTIC SABRINA

SARL au capital de 10 000 Euros

Siège social :

93360 NEUILLY-PLAISANCE
45, avenue du maréchal Foch
791 592 561 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant M. BOURGUIBA Nejib demeurant au 9 rue Hedi Saidi - 2033 MEGRINE (Tunisie) en remplacement de Mme BOURGUIBA Sabine.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

721901

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 1^{er} décembre 2017 par Maître Pascal MARY notaire au sein de la SCP « Yves Fricoteaux, Xavier Pillebout et Hugues Van Eislände », titulaire d'un office notarial à SAINT-DENIS (93200) 11 rue des Ursulines, enregistré au service départemental de l'enregistrement de BOBIGNY le 6 décembre 2017, dossier 2017 32709, référence 2017 N 01541,

La société dénommée **RESILIENCE** anciennement dénommée **PLUS QUE PARFAIT**, SAS au capital de 210 412 Euros dont le siège social est à SAINT-DENIS (93200) 2/8 boulevard de la Libération immatriculée sous le n° 480 736 594 RCS BOBIGNY,

A cédé sous les conditions suspensives mentionnées ci-après à :

La société dénommée **PLUS QUE PARFAIT**, SASU au capital de 101 000 Euros dont le siège social est à SAINT-DENIS (93200) 2/8 boulevard de la Libération immatriculée sous le n°832 027 023 RCS BOBIGNY,

Des éléments d'actifs (énumérés dans ledit acte de cession soit : l'enseigne et le nom commercial « PLUS QUE PARFAIT » et notamment la clientèle, le fichier clientèle, le bénéfice des contrats, marchés, traités et conventions passés auprès de la clientèle...) définie comme « activité de nettoyage classique, spécialisé et services associés » constituant une des branches d'activités du fonds de commerce de **prestations de services de nettoyage** que le cédant exploite à SAINT-DENIS (93200) 2/8 boulevard de la Libération immatriculée sous le 480 736 594 RCS BOBIGNY.

La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de base de 1 000 000 Euros. En sus du prix de vente convenu, les parties conviennent que deux compléments de prix (218 100 Euros et 231 900 Euros) seront versés si les deux conditions suspensives relatives au complément de prix visées dans l'acte de cession se réalisent. La réalisation de ces conditions suspensives sera constatée par acte authentique qui sera dressé par le notaire susnommé.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte soit au 01/12/2017.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial du notaire soussigné pour la validité et pour la correspondance au siège de la SELAR VALERIE GONDARD-avocats à la cour- 36 avenue des Ternes 75017 PARIS.

722029

Aux termes d'un acte reçu par Me CHAPPAT-MOULIADE, notaire à PARIS le 10 novembre 2017 enregistré à SDE PARIS SAINTE HYACINTHE le 14 novembre 2017, dossier 2017 D 5857 aux droits de 870 Euros,

La société **SDMR**, SARL au capital de 8 000 Euros dont le siège social est à 93260 LES LILAS, 179, rue de Paris, RCS BOBIGNY B 508 272 895,

A cédé à :

La société **MARCELLE**, SAS au capital de 1 000 Euros dont le siège social est à 93260 LES LILAS, 179, rue de Paris, RCS BOBIGNY B 830 683 082,

Un fonds de commerce de **coiffure** sis et exploité à LES LILAS (93260) 179, rue de Paris, sous l'enseigne ESPACE VIP en ce compris tous les éléments incorporels et corporels et le droit au bail des lieux.

Moyennant le prix de 52 000 Euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 48 000 Euros et aux éléments corporels pour 4 000 Euros payé comptant.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, pour la validité au siège du fonds vendu soit à LES LILAS (93260) 179, rue de Paris pour la validité et pour la correspondance en l'étude de Me CHAPPAT MOULIADE, notaire à 75011 PARIS, 119, boulevard Voltaire.

722111

Aux termes d'un acte authentique en date du 1^{er} décembre 2017, reçu par Maître LEIMACHER, notaire associé à PARIS (75005) 9 boulevard Saint-Michel, enregistré au service départemental de l'enregistrement PARIS SAINT-SULPICE, le 04/12/2017, bordereau 2017/02581, numéro 135.

La société «**BALLADINS AULNAY**», SARL au capital social de 50 000 Euros, dont le siège social est situé à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 9, rue Henri Martin, identifiée au Répertoire SIREN sous le numéro 383 192 242 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE,

A vendu à :
La société dénommée **PARISNORD**, SARL au capital de 1 000 Euros, dont le siège est à LE BLANC-MESNIL (93150), rue Anatole Sigonneau, identifiée au Répertoire SIREN sous le numéro 828 755 041 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY,

Un fonds de commerce d'**hôtel**, sis et exploité à LE BLANC-MESNIL (93150), rue Anatole Sigonneau.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal global, ferme, définitif et non-révisable de 340 000 Euros hors Coûts de Transfert.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du jour de la cession.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour leur validité à l'adresse du fonds de commerce et la correspondance relative aux oppositions en l'étude du notaire du cédant, soit Maître Lélia PENVEN, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LASAYGUES & ASSOCIES - Notaires », titulaire d'un office Notarial à PARIS (8^e arrondissement), 142 boulevard Haussmann.

721902

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvain PIGNOL (CRPCEN 75250) notaire, titulaire d'un office notarial à PARIS (75001) 6, rue des Immeubles Industriels, le 6 décembre 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, par :

Monsieur Stéphane Yannick Ludovic PERE, collaborateur de banque, et Madame Catherine SIMON, forfaitiste, son épouse, demeurant ensemble 17, rue Antoinette, 93100 MONTREUIL.

Mariés à la mairie de MANOT (16) le 27 juin 1998 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

722010

VAL-DE-MARNE

94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 16/11/2017 par Maître Audrey CHACHATY, Notaire à MONTRouGE (Hauts-de-Seine) 53 avenue Aristide Briand, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI MORILLON-BELLE-VIE

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition par tous moyens, la construction, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur de tous terrains, immeubles, appartements, locaux ou emplacements séparés, de même que la location, la gestion et l'entretien desdits biens, étant précisé que pour accomplir son objet social, la société pourra souscrire tous emprunts et consentir toutes suretés réelles ou personnelles

Siège social : 30 rue de Chinon - 94110 ARCUEIL.

Capital : 300 Euros.

Durée : 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : Monsieur BERGERON Philippe, demeurant 30 rue de Chinon, 94110 ARCUEIL.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CRETEIL.

722043

Vos devis en ligne
(constitution de sociétés,
droits de vote, etc.)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/10/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

GRAND PARIS VILLIERS

Forme : SCI.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 12, rue du Maréchal Foch 94350 VILLIERS-SUR-MARNE.

Capital : 1 000,00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : M. WACQUIEZ Philippe et Mme WACQUIEZ née LEGRAVERANT Ingrid demeurant tous deux 12 rue du maréchal Foch, 94350 VILLIERS-SUR-MARNE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CRETEIL.

721983

Aloy
AVOCATS

Société d'avocats

42, cours Georges Clemenceau

33000 BORDEAUX

Tél : 05.35.54.30.60 /

E-mail : contact@aloy-avocats.fr

www.aloy-avocats.fr

Par acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **DONOSTIA**

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Capital social : 100 Euros.

Siège social : 13 bis, rue du maréchal Maunoury, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI.

Objet social : L'acquisition, la gestion et l'administration de biens et droits mobiliers et immobiliers destinés à la location meublée de locaux d'habitation ; la vente, l'échange, l'apport en société, etc., de tous biens meubles ou immeubles conformément à l'activité principale et, plus généralement, toutes opérations présentant un caractère accessoire ou constituant un complément indissociable de l'activité principale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre année.

Gérants : Monsieur Eric LELEUX, né le 5 février 1965 à POISSY (78) et Madame Sandra ALLEMAND, née le 9 juillet 1967 à FLOIRAC (33), de nationalité française et demeurant 13 bis, rue du maréchal Maunoury 94290 VILLENEUVE-LE-ROI. La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL. Pour avis.

722110

Par ASSP du 02/12/2017, avis de constitution d'une SASU dénommée :

MELY CONSULTING

Capital : 500 Euros.

Siège social : 26 A, avenue du professeur Cadiot, 94700 MAISONS-ALFORT.

Objet : Société de services en ingénierie, urbanisme, sécurité, architecture et conseils des systèmes d'information, import-export.

Durée : 99 ans.

Président : ROUIS Foued, 26 A avenue du professeur Cadiot, 94700 MAISONS-ALFORT.

Immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.

721916

MODIFICATIONS

SGFGC

SOCIÉTÉ DE GESTION FINANCIÈRE

DU GROUPE COMELLI

Société par Actions Simplifiée

au capital de 15 228 200 Euros

Siège social : 94110 ARCUEIL

50-52, avenue Gabriel Péri

509 566 493 R.C.S. CRETEIL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2017 et du procès-verbal du Président du 23 novembre 2017, le capital social a été réduit de 1 998 710 Euros pour le ramener d'un montant de 15 228 200 Euros à un montant de 13 229 490 Euros, par voie de rachat et d'annulation de 199.871 actions appartenant à certains associés à la valeur unitaire de 10 Euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : 15 228 200 Euros.

- Nouvelle mention : 13 229 490 Euros.

Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

722003

SCI TAZ

Société Civile

au capital de 1 000 Euros

Siège social : 77170 SERVON

8, rue de la Marne

425 058 203 R.C.S. MELUN

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/11/2017, il a été décidé de transférer le siège social à effet du même jour, de SERVON (77170), 8 rue de la Marne à MANDRES-LES-ROSES (94520), 68 rue Paul Doumer. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L'objet demeure : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, appartements, terrains pour édifier des constructions en vue de leur location, terrains agricoles en vue de leur fermage ou métayage ou bail rural à long terme, bois et forêts, dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'accession, acquisition, échange, apports ou autrement.

La durée reste fixée à 90 ans

La société sera désormais immatriculée au RCS de CRETEIL.

Le Gérant.

722124

VERTYS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 75012 PARIS

19, avenue de Saint Mandé

388 125 973 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 02 octobre 2017, l'assemblée générale des associés de la société VERTYS, dont le gérant est Monsieur Philippe MARILL, demeurant 18 Chemin de la Bruyère, 14113 Villerville, a décidé de transférer le siège social du 19 avenue de Saint Mandé, 75012 PARIS au 21 bis Allée de l'Alma, 94170 LE PERREUX SUR MARNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

722143

CELLMARK PAPIER SAS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 203 280 Euros

Siège social :

94506 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

1, avenue Sonia Delaunay

393 597 737 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 04/12/2017, il a été décidé de transférer le siège social Zac du Gué Langlois, 10 avenue du Gué Langlois, 77600 BUSSY-SAINT-MARTIN.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de MEAUX.

722097

DISSOLUTIONS

JTD

SAS en liquidation

au capital de 1 000 Euros

Siège social :

94130 NOGENT SUR MARNE

6, rue de Plaisance

810 830 430 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2017, à 10 heures, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2017. M. Thomas JORDAN, demeurant 2 rue Lecerf, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 6 rue de Plaisance, 94130 NOGENT SUR MARNE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

721944

CLÔTURES DE LIQUIDATION

JTD

SAS en liquidation

au capital de 1 000 Euros

Siège social :

94130 NOGENT SUR MARNE

6, rue de Plaisance

810 830 430 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGO en date du 30/09/2017, à 18 heures, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La Société sera radiée du RCS de CRETEIL.

721942

"SCI MENAGER"

Société Civile Immobilière

au capital de 3 000 Euros

Siège social :

94220 CHARENTON-LE-PONT

12, rue Victor Basch

442 290 508 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'un acte reçu par Me S. YAIGRE, notaire à CRETEIL (94000), 1 rue de Paris, le 16/11/2017 les Associés de la société ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au Liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 16/11/2017.

Radiation au R.C.S. de CRETEIL.

722034

ppl fr

Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités

et aux informations légales des entreprises



LGM FOOD CONCEPT

SASU en liquidation
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 94300 VINCENNES
63, rue de La Prévoyance
794 055 699 R.C.S. CRETEIL

Suivant décisions en date du 06/09/2017, l'actionnaire unique a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation ;
- constaté la disparition de la personne morale de la Société.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CRETEIL.
722137

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte sous SSP du 30 novembre 2017, enregistré au service départemental de l'enregistrement CRETEIL le 5 décembre 2017 (dossier 2017 06211, référence 2017 A 02992),
Monsieur Henri TANG et Madame Hélène CHOI, son épouse, demeurant ensemble : 2, rue Commenson - 77680 ROISSY-EN-BRIE - RCS CRETEIL 431 225 523, ont cédé, à **Monsieur Claude DAI**, demeurant : 53, rue Auber - 94400 VITRY-SUR-SEINE,
le fonds de commerce de **débit de tabac - jeux de la Française des jeux - presse - bimbeloterie** connu sous l'enseigne « LA BONNE FORTUNE » sis et exploité : 65, avenue François Mitterrand - 94000 CRETEIL, et ce, moyennant le prix de vente : 245 000 Euros. Jouissance : 30 novembre 2017, les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès du cabinet de Maître Sylvie DERICAND, avocat à la cour, située : 100, avenue Aubert - 94300 VINCENNES pour la correspondance et pour la validité.
721924

Suivant acte S.S.P. en date du 04/12/2017, enregistré au service départemental de l'enregistrement CRETEIL le 06/12/2017, dossier 2017 06305, référence 2017 A 03039,
La Société **RSCB, S.A.R.L.** au capital de 5 000 Euros, ayant son siège social à VINCENNES (94300), 33 rue des Laitières, immatriculée au R.C.S. de CRETEIL sous le n° 800 081 234,
A cédé à :
- La Société **LES GADJIES, S.A.R.L.** au capital de 7 500 Euros, ayant son siège social à ORMESSON-SUR-MARNE (94490), 227 avenue Olivier d'Ormesson, immatriculée au R.C.S. de CRETEIL sous le numéro 479 860 330, qui l'a accepté,
Le fonds de commerce de **restaurant, brasserie, salon de thé, plats cuisinés à emporter**, exploité à VINCENNES (94300), 33 rue des laitières.
Ladite vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 60 000 Euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 41 000 Euros et aux éléments corporels pour 19 000 Euros.
L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 01/12/2017.
Les oppositions s'il y en a seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications :
- Au cabinet de Maître Sylvie DERICAND, avocat à la cour, 100 avenue Aubert - 94300 VINCENNES.
721996

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique ANDRÉ, Notaire à ANTONY 46-48, avenue Aristide Briand, le 22 novembre 2017,
Monsieur Emmanuel Bruno Damien David, ingénieur, et **Madame Jocelyne Françoise HOUÉE**, enseignante, son épouse, demeurant à NOGENT-SUR-MARNE (94130), 2, avenue du Maréchal Fayolle,
Mariés à la mairie d'ANTONY (92160) le 24 avril 1993 sous le régime légal français de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,
Ont procédé à l'aménagement du régime matrimonial et déclaré "apporter ainsi qu'il suit les modifications aux conditions civiles de leur union qui se substituent à celles originaires, toutes les autres dispositions restant de droit entre eux.
Madame Jocelyne DAVID née HOUÉE déclare apporter à la communauté ses droits indivis lui appartenant en propre sur les biens immobiliers sis à BARBATRE (85630), La Petite Guillaumerie, ainsi que le passif y afférant, étant stipulé que cette mise en communauté ne donnera lieu à aucune récompense à la charge de cette dernière.
Etant entendu que l'absence de récompense s'entend à ce jour, les parties n'entendant pas déroger aux éventuels comptes de récompenses à venir ultérieurement entre elles". (CRPCEN 92041)
Pour insertion. Le notaire.
721975

VAL D'OISE 95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/12/2017 à Louvres, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : 3D-SURGICAL
Forme : SASU.
Capital social : 500 euros.
Siège : 24 rue Pierre et Marie Curie, 95380 Louvres.
Objet : Assistance et simulation informatique chirurgicale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.
Président : M. BEN AICHA Mahdi demeurant à Louvres (95380), 24 rue Pierre et Marie Curie.
Cession des actions : Soumise à l'agrément des actionnaires dans tous les cas.
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer par lui-même ou par un mandataire aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.
Pour insertion. Le président.
722132

Par acte S.S.P. en date à ENGHIEUNES-BAINS (95) du 6 décembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

"L'ATELIER DE JOSE"

Siège social : SAINT-LEU-LA-FORET (95320) rue du Général Leclerc n° 100.
Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Objet : COIFFURE POUR HOMMES DAMES ET ENFANTS.
Capital : 1.000 €.
Président : Monsieur José SANTOS MAGALHAES demeurant à DEUIL-LA-BARRE (95) rue Célestine n° 10, nommé pour une durée non déterminée.
La Société sera immatriculée au RCS de PONTOISE.
POUR AVIS, LE PRESIDENT.
722002

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Centre-AED
Capital : 5 000 Euros.
Siège : 5 bis, rue de la République 95120 ERMONT.
Objet : Institut de beauté, soins amincissement, sauna.
Durée : 99 ans.
Président : Mme SHEPPARD Rozya 11 allée du Grand Chariot, 95490 VAUREAL.
La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.
RCS : PONTOISE.
721892

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
LHR Transport
Capital : 1 000 Euros.
Siège social : 5, rue du Coq, 95100 ARGENTEUIL.
Objet : Transport de personne par véhicule de tourisme avec chauffeur.
Durée : 99 ans.
Président : M. Ryad Hakim demeurant 5 rue du Coq, 95100 ARGENTEUIL.
La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Chaque action donne droit à son propriétaire à une voix lors d'une assemblée.
RCS : PONTOISE.
721888

TRANSFORMATIONS

DEPOORTER RENOVATION

SARL à associé unique au capital de 1 500 Euros
Siège social : 95300 PONTOISE 17, place Notre Dame 534 747 183 R.C.S. PONTOISE
Aux termes des décisions de l'associé unique du 1/12/2017, il a été décidé de transformer à compter de cette même date la société en une SAS à associé unique sans création d'un être moral nouveau. La dénomination de la société est désormais :

SASU DEPOORTER RENOVATION

Son capital, son siège, sa durée, son objet social et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.
Président : M. Olivier DEPOORTER demeurant 40, allée des Alouettes à CARRIERES SOUS POISSY - 78300.
Cession des actions : la cession des actions est libre. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de PONTOISE.
722130

MODIFICATIONS

AVELIA AVOCATS
Société d'Avocats Inter-Barreaux
18, rue Henri Devaux
36000 CHATEAUROUX

DISTRIBUTION SERVICE FRANCE EUROPE - DSFE

Société par Actions Simplifiée au capital de 95 000 Euros
Siège social : 95500 LE THILLAY 22, rue des Ecoles - ZI Haute 337 869 598 R.C.S. PONTOISE

Par décision du 28 novembre 2017 :
- Monsieur Alain TRIGALLEZ, demeurant 9 chemin du Pré Hacqueville à SAINT-LEU-LA-FORET (95320), a été nommé Président, à compter du 30 novembre 2017, pour une durée d'une année, en remplacement de Monsieur Jean Michel JANOWSKI, Président démissionnaire,
- il a été constaté la démission de Madame Ruth JANOWSKI de ses fonctions de Directrice Générale, avec effet du 30 novembre 2017, laquelle n'a pas été remplacée,
- la société SAS COGEP AUDIT sise 2658 route d'Orléans à SAINT-DOULCHARD (18230) a été nommée Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices.
Pour avis.

722088

Assistance Techniques Et Etudes Preventives Securite

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 93470 COUBRON 20, rue de La Faisanderie 502 758 733 R.C.S. BOBIGNY

L'AGE du 23/11/2017 a nommé Gérant Mme Bedlyne DOUYARD demeurant 2/4 chemin d'Oberusel, 93800 EPINAY-SUR-SEINE en remplacement de M. Roméo IBOME, démissionnaire à compter du 23/11/2017, transféré le siège social à **24, rue de la voie des Bans, 95100 ARGENTEUIL** à compter du 23/11/2017 et a modifié l'objet social qui devient : Commercialisation, étude, conception, maintenance, installation des systèmes d'alarme, la surveillance, gardiennage et la sécurité des personnes et des biens.
Immatriculation au RCS de PONTOISE.
Mention au RCS de BOBIGNY.
721894

OZELIT

EURL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL 19, avenue du maréchal Foch 822 581 807 R.C.S. PONTOISE

D'une DAU du 16/10/2017, Mme Kelly REGNIER, demeurant 19 avenue du maréchal Foch, 95100 ARGENTEUIL, a été nommée Cogérante.
Mention au RCS de PONTOISE.
721898

TAINAM

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 500 Euros
Siège social : 95870 BEZONS 82, rue Edouard Vaillant 828 384 750 R.C.S. PONTOISE

L'AGO du 01/11/2017 a nommé Adel AMEZIANE demeurant 11 square des Grands Arbres, 95120 ERMONT en qualité de Gérant non associé pour une durée indéterminée en remplacement d'Ali CHEKOUR, démissionnaire.
722018

Le Journal Spécial des Sociétés publie **mercredi et samedi** dans le **75**, le **78**, le **91**, le **92**, le **93**, le **94** et le **95**

**ATLANTIC INTEGRATED
FREIGHT SARL**

SARL au capital de 150 000 Euros
Siège social : 95500 GONESSE
Segro Business Park
Aeropark GONESSE
Zac Entrée Sud - 1, rue Jean Mermoz
490 768 397 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGM du 01/11/2017, Monsieur BONGARD Berthold Martin, domicilié 22609 Hamburg Reichskanzlerstrasse 23 A (Allemagne), a été nommé Cogérant, à compter du 01/11/2017.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
722077

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
DU CHATEAU**

SCI au capital de 762,25 Euros
Siège social : 95490 VAUREAL
18, rue des Aïrelles
405 393 141 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 22/05/2017 a transféré le siège social à 27 rue de la 1^{ère} AF, 68320 Urschenheim à compter du 22/05/2017. Immatriculation au R.C.S. de COLMAR. Mention au R.C.S. de PONTOISE.
721891

Rectificatif à l'annonce parue dans Journal Spécial des Sociétés du 15/11/2017 concernant ACA FRANCE, il y a lieu de lire : démission de Madame Carine LOUISEON en tant que Commissaire aux comptes suppléant.
722115

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

SOCOS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
12, boulevard des Martyrs de
Chateaubriant - Bât K
530 356 823 R.C.S. PONTOISE

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2017, la Société THALGO TCH, société anonyme au capital de 7 887 656.25 Euros, ayant son siège social à Domaine des Châtaigniers - 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fréjus sous le n° 421 936 378, a, en sa qualité d'Associé Unique de SOCOS, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de PONTOISE (95).

Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Monsieur Philippe MACE - 48, rue de Sablonville - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Arnaud LONGERINAS, 9 bis rue de Montbaouron - 78000 VERSAILLES, Commissaire aux comptes suppléant de la société dissoute.

Pour avis.

721935

annonces@jss.fr

Abonnez-vous

et suivez l'actualité juridique



JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

**1 AN
D'ABONNEMENT**
(ENVIRON 100 NUMÉROS)

99 €



JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

JE M'ABONNE PAR...

- INTERNET [WWW.JSS.FR](http://www.jss.fr)
- E-MAIL ABO@JSS.FR
- TÉLÉPHONE 01 47 03 10 10
- COURRIER

... ET JE CHOISIS :

1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS POUR 99 €

MES COORDONNÉES

M. M^{me} - Nom _____ Prénom _____

Société _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

E-mail _____ Tél. _____

Télécopie _____

JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPPS

Carte bancaire : _____

N° _____

Expire fin _____ Notez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte _____

Date et signature _____

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

Le Sac à Sapin :

la touche de magie de Noël !

Un produit pratique
et décoratif



Un geste solidaire
et généreux



5 €*

dont 1,50 € pour agir en
faveur des personnes
handicapées.

**prix conseillé*



Pour en savoir plus sur nos actions, retrouvez-nous sur :

www.handicap-international.fr